

INSTITUT LYONNAIS D'URBANISME—UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON2

BENJAMIN VANDERLICK
DEA VILLES ET SOCIÉTÉS
JUN 2004

N° Étudiant : 9925063

UNE MONDIALISATION PAR LE *BAN*

Etude auprès de Roms en bidonvilles sur l'agglomération lyonnaise depuis 2001



Sous la direction de M. PAUL BOINO

« La ville nue, ce regroupement de situations arrivées aux dernières limites de la survie biologique, s'étend de plus en plus. »
Michel AGIER¹

Affectueuses pensées à
Emmanuel Grez et
Marion Trannoy pour
leurs conseils et leurs
relectures attentives

TOUTES LES PHOTOS ILLUSTRANT CE DEA SONT DE BENJAMIN VANDERLICK.

¹ M. Agier, *L'invention de la ville, Banlieues, Townships, invasions et favelas*, Paris, Editions des Archives Contemporaines, coll. une pensée d'avance, 1998, p. 157.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
I/ BIDONVILLES : LEUR RETOUR EN EUROPE OCCIDENTALE.....	10
<u>I/1 De nouveaux bidonvilles.....</u>	<u>11</u>
<i>a) Les bidonvilles, des images qui réapparaissent.....</i>	<i>11</i>
Des terrains sans électricité.....	12
La question de l'eau.....	13
La bataille permanente contre la saleté.....	14
La construction des baraques... ..	15
... et la menace permanente d'une intervention des forces de l'ordre maintiennent la précarité.....	16
<i>b) Un phénomène national récent difficilement avouable.....</i>	<i>18</i>
<i>c) Ces bidonvilles, des ghettos rroms ?.....</i>	<i>24</i>
Une majorité de Rroms.....	24
Des bidonvilles, certes, mais des Rroms avant tout... ..	26
Des bidonvilles pour des nouveaux migrants.....	27
<u>I/2 Situation lyonnaise.....</u>	<u>29</u>
<i>a) Des phénomènes isolés.....</i>	<i>30</i>
2001 : des demandeurs d'asile en provenance d'ex-Yougoslavie en bidonville.....	30
Des circulations migratoires roumaines anciennes à Lyon et qui perdurent.....	30
<i>b) 2002, Le phénomène se pérennise.....</i>	<i>31</i>
<i>c) Quel statut pour ces étrangers ?.....</i>	<i>33</i>
Les ressortissants d'ex-Yougoslavie.....	33
Éclairages sur les situations des Roumains.....	35
<u>I/3 Un contexte résolument actuel.....</u>	<u>38</u>
<i>a) Une régression sociale globale.....</i>	<i>38</i>
Une généralisation de l'exclusion	38
Une relation à l'espace transformée. De la délocalisation à la délocalisation sur place	39
<i>b) La pénétration de la ville occidentale.....</i>	<i>40</i>
Une construction dépendante du contact avec la ville générique.....	40
Les territoires des exclus et des déplacés.....	42
Une installation aux bords du monde.....	42
<i>c) Aux bords du monde, au cœur des métropoles : la vie nue.....</i>	<i>43</i>
La « ville-vide » propice à une autre « cité par projet ».....	44
Une existence proche de la vie nue.....	44
Les paradoxes de la mondialisation sur les villes occidentales.....	46
<u>Transition.....</u>	<u>47</u>
II/ VERS DE NOUVEAUX COSMOPOLITISMES.....	50
<u>II/1 La mise en place de réseaux de migrants.....</u>	<u>51</u>
<i>a) La superficialité des informations recueillies.....</i>	<i>51</i>
<i>b) La mise en évidence de groupes distincts.....</i>	<i>53</i>

Une cohésion en fonction des localités d'origine : des origines roumaines diverses.	53
Une solidarité du groupe consolidée par la méfiance envers les autres groupes.....	54
<i>c) La formation de communautés migrantes.....</i>	<i>55</i>
La construction des groupes.....	55
Plus que de simples groupes, des réseaux.....	57
<i>d) Un individualisme laissé temporairement de côté et la convergence de réseaux migratoires.....</i>	<i>59</i>
<u>II/2. La cité par projets des exclus.....</u>	<u>61</u>
<i>a) La mise en place d'une autre cité par projets.....</i>	<i>61</i>
Un nouvel ordre mondial.....	61
L'appropriation des idéologies du nouvel esprit du capitalisme.....	62
La remise en cause de l'immobilisme auquel les Roms sont toujours plus assignés.....	63
<i>b) Des réseaux qui fonctionnent à l'économie informelle.....</i>	<i>64</i>
Des systèmes de collecte rôdés.....	64
Une économie informelle pour pallier les carences de l'État.....	66
<u>II/3. L'invention d'une autre Europe.....</u>	<u>68</u>
<i>a) Un nouveau cosmopolitisme.....</i>	<i>68</i>
Des migrations reposant sur le mouvement perpétuel	68
La transformation des espaces économiques par des collectifs mobiles.....	69
<i>b) La construction d'une Europe par ses marges.....</i>	<i>71</i>
Travailler sans être exploité par les "locaux"	71
La ville-bis européenne.....	72
<i>c) La construction d'une Europe dans ses marges.....</i>	<i>73</i>
Une souveraineté territoriale qui n'a plus cours.....	73
Une mondialisation « par le ban ».....	74
CONCLUSION.....	75
Des migrations pour vivre décemment au pays.....	75
La précarisation accrue des migrations.....	76
Quelles perspectives pour une citoyenneté européenne ?.....	77
 ANNEXES.....	 80
 BIBLIOGRAPHIE.....	 96

Introduction

« les Brésiliens n'aiment pas visiter les favelas ; en revanche, les étrangers sont curieux, excités et parfois un peu tendus, car ils pensent que quelque chose peut leur arriver ».

Après les sports de l'extrême, le "tourisme de la désolation", celui de ce voyeurisme itinérant qui complète si habilement l'exhibitionnisme sédentaire de la télévision et ses atrocités à répétition.»

Paul VIRILIO²

Depuis la fin des Trente Glorieuses, avec la crise et le chômage renaissant, les pays riches ne réclament plus ouvertement de main d'œuvre immigrée. L'Europe de l'Ouest affiche un discours qui vise à stopper l'immigration de travail. Parallèlement, ce bloc étend son système économique au delà de ses frontières. Toujours plus chaque jour, une libéralisation économique continue de se développer à l'échelle mondiale. Ce phénomène est appelé communément *globalisation*. En France, on utilisera surtout le terme *mondialisation* pour le qualifier. La circulation des marchandises à une échelle internationale est devenue monnaie courante, celle des élites de la société libérale globale également. La globalisation a pu se traduire entre autres par la délocalisation de grandes entreprises dans les pays où, au mépris des conditions de travail sur ces territoires d'exil, le coût de production était plus faible que dans un pays riche.

Cette mise en place de la globalisation passe par un développement des axes routiers afin d'améliorer la circulation internationale des marchandises. La globalisation met ainsi en concurrence les travailleurs occidentaux avec les travailleurs non-occidentaux sous-payés.

² P. Virilio, *Ville panique. Ailleurs commence ici*, Paris, Éd. Galilée, Coll. Espace Critique, 2004, p. 103, (à propos d'une publicité d'agence de tourisme qui fait visiter les bidonvilles de Rio de Janeiro ou de Sao Paulo, Jorgelina Hiba, « Le Brésil, ses plages et ses favelas », *Sud Ouest*, 7 novembre 2003)

Pratiquement un demi-siècle après la fin du colonialisme, une expansion des limites économiques s'est mise en place au niveau mondial de telle sorte qu'on peut dire qu'*ici commence ailleurs*.

Après l'effondrement des régimes soviétiques en Europe de l'Est, les peuples de ces pays découvrent de manière extrêmement brutale le libéralisme. Les populations les moins qualifiées, les plus déshéritées découvrent surtout le chômage et la pauvreté. Plus particulièrement, la minorité rom de Roumanie sera extrêmement touchée par ce nouveau contexte national, victimes de discriminations (à l'emploi, aux soins, à l'éducation), du racisme quotidien, quelquefois de pogroms. Certains Roms pourront être tentés par le départ.

Je serai amené à rejoindre le constat de Dana Diminescu qui montre qu'en dépit d'une politique qu'elle qualifie « de barrière », restrictive à l'égard des étrangers, les circulations migratoires vers l'occident se sont développées *par le bas*. Différents mécanismes d'intégration sociale spontanée, multiples et individuels ont suppléé d'une manière informelle le dispositif étatique de l'intégration, marquant la désinstitutionnalisation de l'hospitalité³.

On observe ainsi, d'une manière plus générale, un renforcement d'une Europe que l'on peut qualifier de plus en plus comme « forteresse » qui laisse à son insu, la possibilité à des collectifs plus ou moins mobiles d'élaborer des initiatives qualifiées alors comme « autoproduites » –en opposition aux « initiatives redevables de l'expansion des vieilles logiques capitalistes-étatiques dans leurs effet de structuration des espaces »⁴. Ces initiatives pourront prendre plusieurs aspects, plusieurs noms parmi lesquels nous pouvons citer les *fourmis de la mondialisation* ou alors la *délocalisation sur place*⁵. Ainsi, force est de constater que la sensation de réduction des distances dans le monde contemporain ne s'est pas arrêté aux seules marchandises et élites de la société libérale en expansion !

De plus, la mise en place d'une politique économique de flux tendu et de recherche du profit maximal a développé la flexibilité des modes de vie. On assiste désormais à une généralisation de la précarité dans nos sociétés. Cette précarité s'exprime de manière extrêmement forte dans les nouveaux bidonvilles qui réapparaissent en périphérie de nombreuses métropoles d'Occident. On remarque ainsi, depuis une dizaine d'années, une occupation des creux de la trame urbaine de

³ D. Diminescu, « La désinstitutionnalisation de l'hospitalité et l'intégration par le bas », *Villes Ecole Intégration* n°131 (dossier : nouvelles migrations, nouvelles formes de migrations), décembre 2002.

⁴ A. Tarrus, *Les nouveaux cosmopolitismes*, Paris, éd. de l'Aube, coll. Essai, 2000, pp. 7-8

⁵ La métaphore des « fourmis » pour parler de migrations circulatoires est développé dans les travaux d'Alain Tarrus depuis plus de dix ans. Quant à la « délocalisation sur place » c'est un concept développé par Emmanuel Terray, voir E. Balibar, J. Costa-Lascoux, M. Chemillier-Gendreau, E. Terray, *Sans papiers : l'archaïsme fatal*, Paris, Ed. La Découverte, 1999.

quelques pays les plus riches de l'Union européenne par des populations extrêmement précaires. Cette installation dans de telles conditions de dénuement, qui rappellent les espaces les plus sordides de certaines villes du Tiers-monde, nous amène à percevoir une importation du triste modèle des quartiers autoconstruits, spontanés, résultants des initiatives autoproduites évoquées ci-dessus. Quand à l'autoconstruction, c'est ce que Paul Virilio définit comme « une réalité commune, antérieure à toute construction, que les nécessités vitales du sujet dans son mouvement imposent à tout à chacun »⁶. Les conditions sociales des villes des pays pauvres sont désormais d'actualité dans les pays riches. On peut ainsi reprendre la phrase de Paul Virilio pour le compte de ces bidonvilles occidentaux et affirmer qu'à Lyon aussi, « ailleurs commence ici »⁷.

Je m'attacherai, à partir d'une étude auprès des bidonvilles lyonnais, à comprendre en quoi ces habitats urbains spontanés accueillent une forme nouvelle de "citoyenneté" européenne, développée par quelques groupes Roms⁸ de Roumanie. Ceux-ci, pour survivre, ont en effet tiré profit des écarts de niveaux de vie entre Europe Orientale et Occidentale pour mieux vivre lors de leur retour dans leurs lieux d'origine respectifs.

Cette citoyenneté n'est cependant pas portée par l'ensemble des occupants des bidonvilles. En effet, logent également en bidonvilles des Roms demandeurs d'asile d'ex-Yougoslavie comme certains Roms de Roumanie, qui recherchent en France l'asile dans sa forme la plus durable pour des raisons reconnues par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (pogroms,

⁶ P. Virilio, *Op. Cit.*, pp. 17-18.

⁷ P. Virilio, *Op. Cit.*, c'est ce qui est signalé dans le titre même de l'ouvrage et p. 114.

⁸ J'utilise le terme endogène Rrom plutôt que Tsigane car ce dernier, exogène, utilisé en France, désigne également les Gitans, Manouches, Rroms, Voyageurs... Tsigane est dérivé du Grec *Athigganoi* (qui signifie "non-touchable"), qui désignait une secte manichéenne errante provenant de Perse qui fut très importante au IX^{ème} siècle, avant d'être persécutée et de disparaître au XI^{ème} siècle, non sans avoir profondément impressionné l'imagination. Ainsi, à l'arrivée des Rroms deux siècles plus tard, son nom fut réactivée et appliqué aux nouveaux venus en raisons d'analogies superficielles. Les mots *Gitan*, *Gypsy*, exonymes également viennent d'Aegypt[an]oi. Ce nom leur fut attribué par confusion avec les vrais Égyptiens arrivés mille ans avant dans l'Empire Byzantin et populairement connus sous le noms d'Ashkalis. (voir à ce sujet l'annexe 1 « les noms des Rroms »). Depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, des linguistes ont établi que la langue rromani provenait du sanscrit. La théorie la plus probable considèrerait qu'il sont originaires de la ville de Kannauj (province de l'Uttar Pradesh, au nord de l'Inde) et seraient partis vers 1018. Leur langue étant orale, Rrom s'écrit aussi Rom. Pour ma part j'utiliserai l'orthographe avec le double "r", qui d'une part réduit les ressemblances entre les Rroms et la Roumanie dont les origines sont complètement différentes. D'autre part, la reconnaissance de cette orthographe est en phase d'institutionnalisation grâce aux travaux sur la langue rromani entrepris par Marcel Courthiade, titulaire de la chaire de rromani à l'INALCO, C'est cette orthographe qui est désormais reconnue aussi bien à l'ONU qu'au Conseil de l'Europe pour désigner ces populations. Quant au qualificatif "Gens du Voyage", il a été institutionnalisé avec la "loi Besson" de 1990 et s'adresse uniquement aux Français non-sédentaires. Les Rroms étrangers ne bénéficient pas des droits des gens du voyage.

persécutions, racisme, discrimination à l'embauche mais aussi non respect du droit au travail, du droit à l'éducation, ou de la reconnaissance des minorités...).

Mais, au delà de l'aspect attrayant de nouvelles citoyennetés européennes en construction, il est important de rappeler que celles-ci se sont réalisées par nécessité. Les Roms fuient la pauvreté de la Roumanie pour la misère des bidonvilles d'Europe Occidentale. Ces circulations sont apparues comme un moyen de surmonter les discriminations, la précarité qui sont le quotidien de beaucoup de Roms en Roumanie⁹. La période pendant laquelle ils vivent en bidonvilles prend l'aspect d'une période déconnectée du "temps-pour-vivre", dans l'attente du retour en Roumanie pour profiter du pécule amassé dans le pays de destination provisoire.

Je mènerai ainsi, à partir des bidonvilles lyonnais, une réflexion anthropologique et sociologique sur ce nouvel aspect des grandes villes qui se développe depuis une dizaine d'années dans les pays d'Europe occidentale que sont l'Espagne, l'Italie, la France, le Portugal... J'utiliserai le support photographique pour décrire la forme la plus extrême que prend la *ville-bis* qui émerge. Décrite dans les travaux de Michel Agier, cette ville se définit par des pratiques, des situations, des interactions des citadins et met au jour le poids réel, grandissant des laissés-pour-compte, des exclus, des précaires. Elle se définit également comme un monde vivant souvent dans les trous de la *ville générique*, qui, elle, n'est autre que « le lieu où naissent les dominations, économiques et politiques sur le reste du monde¹⁰ ».

Les recherches en sciences sociales sont encore rares au sujet de cette résurgence de ces installations de fortune en Union européenne. Cependant, on note qu'en 1994, ce phénomène avait déjà attiré l'attention de Leonardo Antoniadis, qui avait réalisé alors un travail de recherche

⁹ Alain Reyniers signale en effet qu'« aujourd'hui 50% des Tsiganes en âge de travailler n'ont pas d'emploi. Presque tous sont exclus du bénéfice des allocations chômage [...] 87,5% des Tsiganes n'auraient pas de quoi survivre », A. Reyniers, « Migrations tsiganes de Roumanie », in D. Diminescu (dir.), *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2003, p. 55

¹⁰ Michel Agier, *L'invention de la ville*, *Op. Cit.*, p. 155.

en sciences sociales, en se centrant principalement sur un terrain de Nanterre qui existait depuis 1993¹¹.

En choisissant le bidonville comme entrée dans mon sujet, je serais amené à décrire en premier sa matérialisation contemporaine dans l'agglomération lyonnaise avant de devoir m'attarder sur les causes qui les ont vu émerger. Puis je démontrerai en quoi, pour certains de ses occupants, les bidonvilles lyonnais s'inscrivent dans l'idée de *ville-bis* qui répond à une recherche de s'installer désormais dans un bassin d'emploi transnational de manière saisonnière. Il apparaît en effet nécessaire de comprendre comment des populations venant de Roumanie en sont arrivées à s'installer ainsi, apparaissant de fait comme pionnières dans le développement de migrations circulatoires depuis l'Europe de l'Est et en direction des pays de l'Europe riche.

Force est de constater que les modes de vie de ces populations venant de Roumanie et habitant dans les bidonvilles en Europe occidentale « dérangent les équilibres locaux »¹². Ils constituent cependant une pierre supplémentaire au concept migratoire de « fourmis »¹³. Alain Tarrus lance ainsi quelques idées auxquelles je tâcherai d'apporter des précisions : « De nouvelles approches se manifestent autour de la place d'un étranger, mais de l'intérieur : les Roms, ces autres populations dispersées en réseaux européens qui réclament à Bruxelles la reconnaissance d'une nation sans territoire. Ces approches méritent d'autant plus d'être examinées qu'elles peuvent contribuer à poser un autre regard sur les fourmis de la mondialisation tout en suggérant des citoyennetés originales »¹⁴.

¹¹ L. Antoniadis, *Chronique visuelle d'une migration tzigane*, DEA en Anthropologie Visuelle soutenu à l'EHESS en 1994, sous la direction de Marc Piaux. Leonardo Antoniadis est avant tout photographe. Il a rédigé une synthèse de son mémoire en 2000 : « Chronique visuelle d'une migration tzigane. Une expérience de la photographie : outils de recherche, et/ou lieu de rencontre et d'interrogation », *Journal des anthropologues* n°80-81, Association française des anthropologues, 2000, pp. 117-142.

¹² Alain Tarrus, *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, 1992, p. 15.

¹³ Cette expression a été développée par Alain Tarrus dans *Les fourmis d'Europe*. Les fourmis en question désignent des groupes de migrants homogènes, identitaires désignées comme minorités sociales étrangères, défavorisées ou non qui développent des pratiques circulatoires à une échelle transnationale pour réaliser des bénéfices. Ces groupes attirent l'attention d'Alain Tarrus entre autres car ils dérangent toujours les équilibres locaux. In Tarrus, *Les fourmis d'Europe*, *Op. Cit.*, p. 15.

¹⁴ A. Tarrus, « Être d'ici et de là-bas », *Sciences Humaines* n°145 (dossier : « Voyages, migration, mobilité »), janvier 2004, pp. 24-26

I/ BIDONVILLES : LEUR RETOUR EN EUROPE OCCIDENTALE

L'architecture est le signe visible d'une nation, de ses goûts, de ses tendances ; plus que tout autre art peut être, elle laisse une place durable de l'état intellectuel d'un peuple, de sa vitalité, de son énergie ou de sa décadence.

VIOLET LE DUC, 1872¹⁵

¹⁵ In Kopp Anatole., *Changer la vie, changer la ville*, Paris, Union Générale d'Édition, coll. 10/18, 1975, p. 5.

I/1 De nouveaux bidonvilles

BIDONVILLE : n.m. – av 1950 ; de *bidon* et *ville*.

Agglomération d'abris de fortune, de baraques, sans hygiène où vit la population la plus misérable (souvent à la périphérie des grandes villes)¹⁶.

Depuis quelques années, sur le territoire français, se reproduisent des assemblages de formes architecturales précaires installées sur des terrains occupés illégalement. On y trouve des baraques construites par les occupants auxquelles s'ajoutent de vieilles caravanes mais également de vieilles voitures utilisées pour dormir. Ils s'agit d'espaces autoconstruits. Les acteurs de la construction, de l'aménagement interne, en sont les occupants. Pendant les Trente glorieuses, le bidonville était l'expression d'un manque de logement. Actuellement, les logements en CADA¹⁷ sont saturés, tout comme les centres d'accueil d'urgence pour sans abris, investis par les demandeurs d'asile. Le bidonville apparaît comme une alternative à l'accueil que les pays d'occident refusent de plus en plus aux étrangers.

a) Les bidonvilles, des images qui réapparaissent

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, nous sommes renvoyés à des images d'extrême précarité déjà connues sur le territoire national¹⁸, que l'on ne pensait pas voir ressurgir dans des métropoles d'Europe occidentale. La presse régionale comme nationale ne manquera de montrer cette « renaissance terrifiante »¹⁹.

Les conditions de vie présentent beaucoup de similarités avec ce qu'était la vie en bidonville dans les années 60, décrite par Monique Hervo à propos du bidonville de Nanterre²⁰ : froid, boue,

¹⁶ « Bidonville », définition du Petit Robert, Paris, Dictionnaire Le Robert, édition 1996.

¹⁷ CADA : initiales utilisées pour désigner les Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile.

¹⁸ Philippe Bernard « Nouveaux bidonvilles », *Le monde*, 6 mars 1993

¹⁹ Sophie Landrin, « Aux portes de Lyon, il n'y avait plus de bidonvilles depuis 1962... », *Le Monde*, 22 septembre, 2002. Cet article avait trouvé place dans ce quotidien en « ventre de une », place qui renforçait l'aspect « sensationnel », anachronique de ce phénomène.

²⁰ M. Hervo, M-A. Charras, *Bidonvilles. L'enlèvement*, Paris, Maspero, coll. Cahiers Libres, 1971.

acheminement de l'eau, détritus sur le sol, chauffage des baraques et caravanes extrêmement nocif et dangereux, mais aussi intervention musclée fréquente des forces de l'ordre sur ces terrains. Tel est encore le quotidien des nouveaux occupants des bidonvilles actuels. C'est ce que mettent en scène par ailleurs les photos commentées des pages suivantes.

Des terrains sans électricité

Les terrains sont dépourvus d'électricité. Quelquefois, un fil réussit à être raccordé illégalement afin d'apporter un peu de lumière. Le débit est cependant faible, aléatoire et tout le monde n'en bénéficie pas. Pour s'éclairer, cuisiner, se chauffer (et chauffer l'eau pour la toilette), les habitants ont recours à la bougie et au poêle artisanal confectionné à partir d'un bidon (voir photo ci dessous). C'est ce même genre de poêle qui provoqua, pendant les Trente Glorieuses, de nombreux incendies, asphyxies et autres drames. Monique Hervo et Marie-Ange Charras signalent à ce sujet que des campagnes de sensibilisation dans les bidonvilles furent menées pour sensibiliser les population aux danger de ces objets²¹.

Les bidonvilles réapparaissent aujourd'hui en occident, et avec eux, les tragédies également. Ainsi le recours à la bougie pour s'éclairer a provoqué, on s'en souvient, un drame le 4 avril 2004 à Lyon lorsque Marianna et Simona, respectivement 14 et 17, ans ont péri asphyxiées puis carbonisées dans une caravane du bidonville de la rue de Surville. Elles avaient oublié d'éteindre la bougie avant de s'endormir.



Ci-dessus, les débris des deux caravanes qui ont brûlé dans la nuit du 3 au 4 avril 2004 et où ont péri deux adolescentes. Au premier plan, à gauche, un poêle artisanal.

²¹ Ibid.

La question de l'eau

Aujourd'hui, la question de l'eau reste primordiale dans les bidonvilles. Le plus souvent, il n'y a pas de point d'eau sur ces terrains. Les habitants doivent alors aller chercher de l'eau à l'extérieur. Il ne s'agit plus maintenant d'aller chercher l'eau à la fontaine comme c'était le cas dans les bidonvilles jusqu'aux années 70²², mais souvent aux bornes à incendie, généralement située à proximité du terrain. Il arrive cependant, dans certains cas, que le point d'eau le plus proche (en l'occurrence : la borne à incendie) soit à plus d'un kilomètre du bidonville. De telles conditions renforcent la précarité des conditions sanitaires. Ce fut le cas pour les deux bidonvilles situés chemin des épis à Vaulx-en-velin. On constate que cette tâche est souvent effectuée par les enfants.



Sur ce bidonville, rue de Surville, les bouches à incendie adjacentes au terrain ont été coupées depuis l'hiver 2003-2004. Les occupants ont cependant fini par trouver une canalisation d'eau. Ils y ont installé un robinet. Bien que non potable, beaucoup sont cependant contraints de boire cette eau.

²² *Là bas si j'y suis*, « mémoire du bidonville des pâquerettes à Nanterre » émission de France Inter diffusée le 03/10/2003.

La bataille permanente contre la saleté

Malgré la crasse, la boue et autres saletés permanentes, on observe cependant une frénésie du nettoyage. Dans ces lieux sans équipement domestique, sans ramassage des ordures, les mauvaises odeurs se déposent constamment sur ses occupants. Dans des émissions radiophoniques de travail de mémoire sur les anciens bidonvilles, était déjà signalé ce combat quotidien²³. Malgré ces conditions d'hygiène déplorables, on constate que le combat pour rendre l'espace plus « digne » est permanent chez les habitants. Ainsi, dans les bidonvilles actuels, le dimanche, qui est souvent pour ses occupants un jour de repos, est également pour les femmes et les filles, un grand jour de nettoyage.



Ci dessus, cet adolescent rassemble, en contrebas de sa baraque un tas de détritus

²³*Là-bas si j'y suis*, « Mémoire du bidonville des pâquerettes à Nanterre », émissions de France Inter diffusées les 03/10/2003 et 06/10/2003.

La construction des baraques...

Les matériaux de construction pour les baraques sont fonctions des possibilités de récupération.



Les panneaux publicitaires sont assez prisés pour la construction de ces baraques de fortune

Les formes de ces bidonvilles se retrouvent d'une génération de bidonville à une autre sur le territoire français. Ces constructions s'adaptent aux matériels disponibles et aux conditions climatiques, sanitaires... imposées. La structure principale des baraques est toujours en bois, même si les matériaux de récupérations sont beaucoup plus diversifiés aujourd'hui. Beaucoup de panneaux publicitaires sont utilisés pour construire, et par la même occasion décorer des baraques.



Tout support est utilisé pour construire des baraques. Le bois restant la matière première principale.

... et la menace permanente d'une intervention des forces de l'ordre maintiennent la précarité

Aujourd'hui encore les forces de l'ordre représentent une menace permanente pour ces occupants. Comme c'était le cas dans les années soixante, on assiste à des descentes musclées au cours desquelles parfois des baraques, des vieilles caravanes sont démolies²⁴ sans qu'aucun acte de destruction ne soit présenté. Les passages fréquents aux aurores d'un grand nombre de policiers accompagnés de véhicules de la fourrière et capables d'exactions relèvent d'une même démarche répressive visant non seulement à contrôler tous ses habitants mais aussi à effrayer, décourager, dissuader les occupants de rester dans l'agglomération. Prenant en compte ce contexte d'installation extrêmement instable définie par une occupation illégale sur laquelle pèse toujours la menace de la destruction et où les procédures d'expulsion sont déposées de plus en plus rapidement, les habitants des bidonvilles ne sont pas incités à investir pour améliorer leurs conditions de vie dans ces lieux. L'habitat qui en découle n'en est que plus précaire et insalubre et les conditions de vie de plus en plus sordides à mesure que l'occupation illégale perdure.

²⁴ in *Là bas si j'y suis*, avec Monique Hervo, invitée lors la sortie de son livre *Chronique du bidonville, Nanterre en Guerre d'Algérie*, 2002 émissions de France inter diffusée le 23/05/2002, et Olivier Bertrand, « Roms en Stationnement gênant à Lyon. La police a détruit à plusieurs reprises les voitures des habitants du bidonville de Gerland » *Libération*, mardi 16 mars 2004



Ci-dessus, des baraques détruites. En mars 2004, les forces de l'ordre s'en sont pris aux baraques pour intimider les habitants des bidonvilles.

Aux éléments rappelés ci-dessus, nous pouvons également signaler qu'à toutes ces nuisances, s'ajoute souvent la pollution sonore qui entoure ces lieux, de jour comme de nuit : ici un avertisseur sonore d'une grue de la déchetterie de ferraille à proximité de leur installation²⁵, là un échangeur autoroutier et une voix ferrée destinée au fret. Sur ces terrains, les conditions sanitaires et d'hygiène sont déplorables comme peuvent en témoigner les articles de presse²⁶ et les rapports

²⁵ C'était le cas pour le bidonville rue Marius Grosso, à Vaulx-en-Velin d'octobre 2002 à avril 2003.

²⁶ Sophie Landrin, « Aux portes de Lyon, 400 Roms dans la boue et les ordures. Le tribunal doit statuer ce jeudi sur la demande d'expulsion déposée par la communauté urbaine », *Le Monde*, 28 novembre 2002.

sanitaires de l'ONG Médecins du Monde²⁷. De plus la non-scolarisation des enfants n'améliore en rien l'avenir des plus jeunes vivants dans de telles conditions.

b) Un phénomène national récent difficilement avouable

A l'échelle du territoire français, on a vu renaître les bidonvilles dès 1992, en région parisienne. C'est ce que rappelle un dossier de presse de Médecins du Monde en signalant que « Depuis 1992, la Mission Banlieue de Médecins du Monde France, située à Gennevilliers, travaille auprès des populations Roms migrantes de Roumanie séjournant sur de nombreux terrains insalubres disséminés en Ile de France »²⁸. Est ajouté par ailleurs dans ce dossier de presse que « progressivement, Médecins du Monde a développé un savoir faire et accentué ses activités en direction de cette population ». Les informations recueillies par cette association sur ces terrains des grandes métropoles françaises constitue un fond de connaissance non négligeable sur ces habitants particuliers où les recherches sont encore rares.

Ces connaissances sont d'autant plus intéressantes que de nombreuses informations recensées dans la région parisienne sont vérifiées dans l'agglomération lyonnaise. Le 30 avril 2004 une soirée à l'initiative du collectif *Romeurope* s'était tenue à Paris « pour réclamer l'accès des Rroms aux droits fondamentaux en France comme en Europe »²⁹. Nicolas Molle, salarié à l'ALPIL³⁰ en charge de la question des bidonvilles sur le *Grand Lyon* depuis 2001 s'y était rendu pour évoquer la situation lyonnaise. Il a pu constater que l'agglomération lyonnaise en matière de réapparition des bidonvilles fait face aux mêmes constats que la région parisienne, qui n'est pas non plus épargnée par l'installation de ces populations dans une extrême précarité, dont le logement en bidonvilles est un des aspects³¹.

²⁷ Voir le dossier de presse co-rédigé par Médecin du Monde et la Ligue des Droits de l'Homme intitulé « les Roms » daté du 12 mai 2003.

²⁸ *Les Roms Sintés Kalés en situation de précarité en Europe : un constat alarmant*. Dossier de presse de juillet 2002, Médecins du Monde, missions en France, Tsiganes, Roms et gens du voyage, en ligne sur le site de Médecins du Monde.

²⁹ Voir annexe 2 « Invitation à la soirée Romeurope le 30 avril 2004 à Paris ».

³⁰ Association Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement.

³¹ Conversation avec Nicolas Molle le lundi 10 mai 2004 sur le bidonville de Surville.

Quarante ans après la loi Debré qui programmat la fin des bidonvilles sur la métropole, les pouvoirs locaux font preuve de beaucoup de réticence pour admettre la réapparition d'un tel phénomène à Lyon depuis 2001. En effet, les municipalités qui ne veulent pas voir s'installer sur leur territoire ces populations, et, par ailleurs, reconnaître ce phénomène serait reconnaître la volonté d'impuissance de la ville actuelle face à cette nouvelle apparition de poches de précarité.

Ces acteurs ont souvent préféré relativiser en évoquant ces bidonvilles comme des "campements" (c'est à dire des installations de transit), enchérissant que ces espaces abritent des « nomades Roumains » mais aussi criminalisant ces populations en favorisant l'amalgame avec les réseaux mafieux d'Europe de l'Est qui ont beaucoup fait parler d'eux pendant l'été 2002, comme le montrent les titres d'articles de presse suivants :

« Réfugiés handicapés, des victimes désignées. Exploitation. Plusieurs réseaux de mendiants roumains handicapés démantelés à Nice et dans la région Lyonnaise » (Emilie Rive, *L'Humanité*, 1^{er} juillet 2002).

« Immigration : Deux réseaux de mendiants roumains démantelés » (André Lucchesi (Nice) et Marie-Hélène Sans [Lyon], *Le Figaro*, 1^{er} juillet 2002).

« Immigration. Les quémandeurs étaient importés et exploités. Mendiants handicapés : coup de filet dans les réseaux roumains » (Delphine Moreau, *Le Figaro*, 6-7 juillet 2002).

« Pédophilie. Une solution de rapatriement pour les enfants prostitués roumains [légende de la photo : "Paris offre deux types d'activité à ces enfants de la rue : le pillage des horodateurs, moins lucratif qu'autrefois, et la prostitution"] » (Cyrille Louis, *Le Figaro*, 27-28 juillet).

« Paris et Bucarest déclarent la guerre à l'exploitation des jeunes Roumains » (Le Progrès, 29 juillet 2002).

« Mendicité agressive et utilisation des mineurs sont visées. En Ile de France, la manière forte contre les Roms. Les maires répondent aux occupations de terrains par l'expulsion » (Tonino Serafini, *Libération*, 30 juillet 2002).

« Des Roumains soupçonnés d'entretenir un réseau de mendiant ont été interpellés. A Nice et à Lyon, leurs "protégés" sont placés aux carrefours pour faire la quête. Souvent handicapés, ils sont parqués dans des bidonvilles » (Sophie Landrin, *Le Monde*, 30-31 juillet 2002).

« Immigration : les filières de l'Est » (Christophe Châtelot, Nicolas Bourcier. *Le Monde*, samedi 3 août 2002)

« Amalgames et réactions de rejet inquiètent les Tsiganes. Les Roms réfugiés en France et associés aux faits divers commis par une minorité d'entre eux craignent les conséquences de la coopération que Nicolas Sarkozy veut mettre en place avec la Roumanie. Le rassemblement de Damblain a dû faire face à l'hostilité des élus » (Bertrand Bissuel, *Le Monde*, 24 août 2002).

Victimes de discriminations, cherchant une alternative à la misère, ces populations étrangères, stigmatisées, qui peuplent ces nouveaux bidonvilles se voient alors discrédités. Cette attitude à vouloir criminaliser les marges de la société occidentale n'a rien de nouveau. En effet, comme le signale Erving Goffman : « on cherche à déshumaniser le stigmatisé pour ne pas être

compatissant, pour rester intransigeant, insensible au traitement pénal de la justice envers eux »³². Force est donc de constater que l'heure n'est plus à la solidarité mais à la volonté de se dédouaner de l'existence d'une telle misère en culpabilisant le stigmatisé qu'il est le seul responsable de sa situation.

De plus, abritant en majorité des Roms, les autorités comme de nombreuses presses se sont engouffrées dans un amalgame entre "Roms" et "Gens du voyage" en raison de la confusion encore importante autour de cette question (l'article ci-dessous en est un exemple éloquent).

Le Monde
16/07/2002

Demandes de commission d'enquête sur les gens du voyage



LUCIEN DEGAUCHY, député UMP de l'Oise, a annoncé dimanche 14 juillet avoir déposé une proposition de loi « *tendant à alléger la procédure d'expulsion* » des gens du voyage en stationnement illégal, en donnant au maire le pouvoir de saisir directement et sans intermédiaire le juge des référés. Deux députés de l'UMP, Richard Dell'Agno-la (Val-de-Marne) et Christine Boutin (Yvelines) avaient pour leur part réclamé jeudi 11 et vendredi 12 juillet la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les gens du voyage, en invoquant les troubles provoqués par leur installation sur des terrains publics ou privés.

L'Assemblée nationale doit examiner mardi et mercredi des amendements au projet de loi sur la sécurité visant à durcir les sanctions contre les gens du voyage (*ici un camp de Tsiganes roumains en mars 2001, à Pierrelaye, dans le Val-d'Oise*). Une dizaine de Tsiganes handicapés roumains ont été expulsés ce week-end vers la Roumanie.

³² E. Goffman, *Op. Cit.* p. 29.

L'appellation "Gens du voyage" est un statut réservé aux Français qui veulent pratiquer un mode de vie itinérant ou semi-itinérant alors que la terminologie "Rrom" fait référence à une identité ethnique, dispersée sur tout le territoire européen (voir annexe 3).

Il apparaît donc nécessaire de rappeler que, contrairement aux idées reçues, seule une infime minorité des Rroms en Europe sont "voyageurs"³³. L'équipe de Rromani Baxt apporte par ailleurs des précisions permettant de mieux cerner l'identité rromani³⁴ :

« le trait le plus souvent mentionné comme représentatif des Rroms est sans doute le nomadisme. Il est vrai que, par définition, c'est par la mobilité qu'ils sont parvenus en Europe mais ceci appartient au passé, au moins en Europe de l'Est, car tous les Rroms ont été sédentarisés, souvent depuis des siècles. Les décisions autoritaires des régimes d'après-guerre ont fixé les dernières familles mobiles (dès les années vingt pour l'URSS), avec autant plus de facilité que cette fixation avait le plus souvent dans le sens des souhaits des familles, si bien qu'on n'a pas observé de reprise de la mobilité lors de la libéralisation des législations des dernières années. S'il y a maintenant des mouvements d'Est en Ouest, il s'agit d'une migration justifiée par la fuite de pays en crise économique et morale où les Rroms, exclus, rejetés des restes du système de production sont menacés à la fois par la faim et le nationalisme xénophobe. On peut souligner ici que les chiffres de cette vague migratoire tzigane sont à la fois gonflée par les pays de départ et par ceux de destination.. En outre tous les Rroms sont très attachés au pays où ils ont grandi, à sa langue, à ses coutumes, à ses gadjé, à tous ses repères géographiques et culturels et l'exil est, pour eux tout autant un traumatisme que pour n'importe quel autre citoyen. Cet élément est le plus souvent méconnu des observateurs, qui s'en tiennent au stéréotype du "nomadisme". Par ailleurs, on observe ici et là (Roumanie, Bulgarie, Serbie, Grèce) des groupes rroms qui suivent des cycles saisonniers de semi nomadisme lié à leur travail (cueillette de fruit ou de plantes médicinales, livraison de chaudron, de vannerie etc...). Avec la disparition de ces travaux, ces groupes viennent gonfler la population des bidonvilles.

³³ Voir l'annexe 3 pour informations complémentaire sur les peuples européens sans territoires compact.

³⁴ Rromani Baxt, *Les Rroms.. autrement ou qu'est ce au juste qu'un Rrom, un Tzigane, un Manouche, un Gitan ?*, Conseil de la coopération culturelle. Un enseignement secondaire pour l'Europe, non daté. p. 57

En réalité, la mobilité a été longtemps le résultat de persécutions récurrentes qui déplaçaient le problème de proche en proche pour les Roms. [...]

L'amalgame entre Roms et Gens du voyage s'en trouve d'ailleurs renforcé par la présence sur ces nouveaux bidonvilles, d'un nombre important de caravanes. Comme le signale le dossier un presse de Médecin du Monde et de la Ligue des Droits de l'Homme : « les Roms d'Europe de l'est ne font pas partie des "Gens du voyage". L'habitat en caravane est trompeur ; c'est celui qui est le plus accessible pour eux. Il s'agit d'une réalité que ces personnes découvrent en France et qu'ils acceptent faute de pouvoir se loger autrement »³⁵. Une caravane réunit en effet nombre d'intérêts dans cette situation transitoire (isolation, confort minimum à l'intérieur...). Le nombre important de caravanes d'occasion relève également du fait qu'il est possible sans trop de difficultés d'en trouver à prix modeste de nos jours. Elles demandent cependant une somme d'argent plus importante que la construction d'une petite baraque.



Certains, ne bénéficiant pas de caravanes, sont contraints de se construire des tentes avec les matériaux qu'ils peuvent récupérer. C'est le cas, ici, pour ce bidonville situé derrière la gare de la Part-Dieu, Rue Maurice Flandrin (Lyon 3^{ème})

³⁵ « Les Roms », Dossier de presse Médecins du Monde/Ligue des Droits de l'Homme, 12 mai 2003, p. 6

Ces vieilles caravanes, aux châssis fatigués, ont cependant perdu la quasi totalité de leur potentiel de mobilité. Il n'y a donc aucune ressemblance à effectuer avec les aires réservés aux Gens du Voyage. Par ailleurs, les terrains pour Gens du Voyage sont destinés aux français titulaires d'un livret de circulation. Ils sont mis à la disposition de ces populations et uniquement celles-ci par les municipalités de plus de 5000 habitants qui se sont acquittées des lois Besson. Ces terrains sont équipés de sanitaire, d'eau, d'électricité, même si les localisations de ces aires combinent souvent aussi de nombreuses pollutions (installation à proximité de bras d'autoroutes, de décharges publiques, de stations d'épuration, de voies ferrées...).

Il est cependant plus facile de définir les Rroms en bidonville en parlant de nomades et de campement car cela permet aux municipalités de relativiser ainsi ces conditions de vie.

A Lyon, le préfet, J-P. Lacroix, a toutefois publiquement reconnu que l'on avait bel et bien affaire à des *bidonvilles* sur Lyon depuis quelques années (allocution au sujet du terrain dit "de Surville" où environ 500 Rroms vivaient avant que l'expulsion ne soit prononcée) après s'être rendu sur les lieux pour la première fois après la mort tragique des deux adolescentes le 4 avril 2004. Lors de ce drame, un autre pas a été franchi lorsque le préfet du Rhône a également reconnu que les populations qui vivent sur ce terrain sont sédentaires et non nomades. On constate donc qu'il a fallu attendre cet incendie mortel pour obtenir ces faibles reconnaissances. Celles-ci pourraient pourtant être une amorce permettant d'avancer des solutions peut être plus adéquates aux occupants des bidonvilles.

Par ailleurs, le rapport de Médecins du Monde et de la Ligue des Droits de l'Homme note une manière pour faire partir les Rroms d'un terrain –comme d'un squat– sans avoir recours aux expulsions : multiplier les opérations policières musclées sur les terrains (dans le but de vérifier la régularité de situation de tous les occupants, de les effrayer le plus possible et donc de les inciter au départ)³⁶ .

Médecins du Monde remarque aussi que laisser pourrir les situations sur les terrains sont aussi des attitudes adoptées par les municipalités pour éviter la pérennisation de ces phénomènes sur leurs territoires. Les manques d'eau, d'électricité, de sanitaire, d'évacuation des eaux usées, de

³⁶ « Les Roms », dossier de presse MdM/LDH, 12 mai 2003, p. 7.

réseau de ramassage des poubelles favorisent l'entassement rapide des ordures et la détérioration croissante des terrains. En mai 2003 un dossier de presse en co-écrit par Médecins du Monde et la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) condamne en effet cette volonté des pouvoirs publics de ne pas prendre le problème à bras le corps et de laisser pourrir la situation pour mieux expulser par la suite :

« Ordures : le ramassage des ordures est une bataille permanente avec les municipalités qui semblent toujours craindre de pérenniser la présence des Roms s'ils ramassent les ordures. Les ordures s'accumulent et attirent les rats. Ceci entretient l'image négative de personnes se plaisant dans un tel environnement. Les exceptions avec ramassage régulier sont un démenti éclatant. »³⁷

L'attitude des communes est quasi unanime : refus de fournir la moindre aide vitale afin d'amener le lieu à se souiller de plus en plus. Tout semble fait, hélas, pour que les conditions de vie en baraque ou caravanes de fortune deviennent inacceptable. Ainsi est offerte la possibilité tant attendue aux communes ou propriétaires privés de se débarrasser de cette misère en demandant l'expulsion pour raison sanitaire³⁸. Le vocabulaire hygiéniste sert alors de justificatif à l'éradication des baraques alors que ces conditions de vie sont rendues alarmantes à cause de l'inaction des municipalités envers ces terrains, voire également la criminalisation, la déshumanisation de ses occupants...

c) Ces bidonvilles, des ghettos roms ?

Une majorité de Roms

Les informations disponibles sur le site de Médecins du Monde, mais aussi les articles de la presse locale et nationale associent aux bidonvilles une population relativement homogène : les

³⁷ Médecins du Monde/Ligue des Droits de l'Homme, *Les Roms, 12 mai 2003, dossier de presse*, p. 8.

³⁸ C'est le cas par exemple pour le bidonville d'Achères. Le 6 mars 2003, le journal de 12 heures sur France inter annonçait que « l'expulsion du bidonville de Achères, dans les Yvelines a été effectuée pour des raisons sanitaires par 130 C.R.S » après avoir relogé les demandeurs d'asile et expulsé le midi même les sept Roms en situation irrégulière. La mesure d'expulsion était entrée en vigueur le 27 février.

Roms. Le développement par la Mission Banlieue de Médecins du Monde en région parisienne depuis 1992 d'un travail auprès des « populations Roms migrantes de Roumanie séjournant sur de nombreux terrains insalubres »³⁹ met bien en évidence cette corrélation entre Roms et terrains insalubres.

La nationalité roumaine est celle qui domine sur les bidonvilles de France comme du Grand Lyon. Un rappel rapide de quelques événements semble incontournable pour saisir ce que signifie être Rrom en Roumanie, et les raisons qui amènent certains à partir.

En Roumanie, les Roms furent maintenus en esclavages pendant cinq siècles, jusqu'en 1856. Par la suite, Ion Antonescu, Conducator roumain en phase avec les idées nazis pendant la seconde guerre mondiale les déporta. Puis, lors de la période communiste, le régime a procédé à leur assimilation forcée, niant alors leur culture. Ils sont devenus ouvriers, travaillant principalement dans les usines, les exploitations agricoles qui avaient procédé à la collectivisation des terres, abandonnant alors en grande majorité leurs professions traditionnelles de chaudronniers, étameurs, forgerons, maquignons. La chute des régimes communistes d'Europe de l'Est entraîna une détérioration de la situation déjà peu reluisante des communautés rromanies dans les anciens pays sous influence de l'Union soviétique. Xavier Rothéa signale à cet effet que la « libéralisation de l'économie entraînant ouverture des marchés et fermetures d'usines ne manqua pas d'accentuer la paupérisation de l'ensemble de la population. Parmi les populations les plus vulnérables, il signale que les Roms ressentirent encore plus cruellement cette transition économique. Intrinsèquement liée à cette crise, resurgirent des sentiments nationalistes et xénophobes s'exprimant entre autre par la haine antirrom »⁴⁰. Les Roms travaillant en nombre dans les exploitations étatiques comme ouvriers agricoles furent également exclus de la redistribution des terres en 1995. De plus, souvent, ils ne furent pas réemployés par les nouveaux propriétaires terriens⁴¹, décidés à pratiquer, comme dans les usines, la fameuse technique du « dégraissage ». Rejetés par les Roumains car accusés entre autre de défendre le régime de Ceausescu, ils ont été à de nombreuses reprises victimes de pogroms. Les discriminations sociales qu'ils subissent et le racisme quotidien de la société roumaine envers ce groupe poussent

³⁹ Dossier de presse : *Les Roms Sintés Kalés en situation de précarité en Europe : un constat alarmant*, en ligne sur le site de *médecins du monde*, rubrique « Tsiganes, Roms et gens du voyage », <http://www.medecinsdumonde.org/>

⁴⁰ X. Rothéa, *France, pays des droits des Roms? Gitans, « Bohémiens », « gens du voyages » Tsiganes... face aux pouvoirs publics depuis le XIX^{ème} siècle*, Lyon, éd. Carobella ex-natura, 2003. p. 106.

certains d'entre eux à trouver des moyens de survie en dehors des frontières nationales. Il n'est pas rare, en Roumanie, de lire des annonces comportant la mention « Roms s'abstenir »⁴².

Cependant, comme le note aussi Xavier Rothéa, « ces bidonvilles ne sont pas réservés aux seuls Roms roumains. Des Roms provenant de Bosnie ou du Kosovo s'y sont également installés. Les uns et les autres fuyant des territoires soumis à des logiques d'épuration ethnique »⁴³. Aujourd'hui encore, ils sont en proie aux persécutions lorsqu'un sentiment nationaliste se réveille. Ainsi, en mars 2004, lors des événements au Kosovo où de fortes tensions entre Serbes et Albanais avaient été mentionnées, le Courrier des Balkans ajoute que « l'attention a été portée exclusivement sur les communautés serbes et albanaises, ignorant l'impact de la violence sur toutes les communautés du Kosovo, y compris les Turcs, les Bosniaques, les Gorani, les Ashkaelia et les Egyptiens et en particulier le groupe le plus désavantagé, les Rroms »⁴⁴.

« Quand on est dans la merde, il n'y a qu'une chose à faire, c'est chanter. »

Samuel BECKETT

Des bidonvilles, certes, mais des Rroms avant tout...

Ces nouveaux bidonvilles ne provoquent une indignation souvent relative car il ne s'agit "que" de Rroms. Le lot commun de citoyens européens, des médias et des pouvoirs publics ont une réaction de dédramatisation de la situation lorsque ces constructions abritent des populations rromanies. Les exemples à ce sujet sont nombreux en Europe. Ainsi un taxiste macédonien déclarait à François Maspero « Ils ne sont pas exigeants, les Tsiganes. Tu leur donnes du carton, ils en font une maison. Il suffit d'avoir de quoi bouffer et boire, et c'est la belle vie »⁴⁵: Il est hélas fréquent, sous prétexte qu'un sujet parle de Rroms, de voir même des chercheurs pourtant sensibles au sort de ce peuple, tomber dans la facilité, les lieux communs, que l'opinion publique leur attribue trop souvent. Ces aberrations passent par une pseudo vision idyllique de ce peuple

⁴¹ Précisons que les Rroms furent exclus de cette redistribution car les terres collectivisées ont été redonnées aux anciens propriétaires.

⁴² C. Levy-Vroeland & J. Ségal « Les Roms de Montreuil et d'ailleurs, des immigrés européens particuliers », *Les Temps Modernes* n°624, été 2003, pp. 223-230.

⁴³ X. Rothéa, *Op. Cit.*, p. 108.

⁴⁴ Minority Rights Group International, « Les Rroms, victimes oubliées du Kosovo », *Le courrier des Balkans*, traduit par Jacqueline Dérens, mercredi 7 avril 2004, <http://www.balkans.eu.org/article4305.html>

défini comme d'éternels voyageurs et qui « incarnent la liberté de mouvement »⁴⁶, mais aussi les attributions un peu hâtives d'une "culture de la précarité". Le récent livre de Dana Diminescu n'échappe pas non plus complètement à la règle lorsque, dans l'introduction, l'ouvrage parle pour les Roms (pour les différencier des autres migrants Roumains) « *d'une exceptionnelle culture d'adaptabilité aux conditions de vie précaire* » et d'un « *maintien en mobilité* »⁴⁷. Il est pourtant l'un des seuls témoignages scientifiques approfondi sur les migrations roumaines actuelles. Ce genre d'anecdotes, d'idées reçues ne sont autre chose qu'un racisme ordinaire antirrom qui semble encore avoir de beau jour devant lui. De plus, que signifie un « maintien en mobilité » dans la "société des touristes"⁴⁸ qui se dessine depuis quelques décennies et où, de surcroît, la mobilité est cruciale et imposée à (presque) tous ?

Des bidonvilles pour des nouveaux migrants

Les populations qui sont les plus souvent montrées du doigt, stigmatisées dans les bidonvilles à l'échelle du territoire français, ce sont les Roms de Roumanie. Ils représentent la plus grande proportion des occupants des bidonvilles. Ceux-ci sont la cible de la politique de « barrière » adoptée par les chancelleries occidentales⁴⁹, davantage que ceux provenant d'ex-Yougoslavie. Le rejet quasi unilatéral que ces Roumains provoquent, associé à la nouvelle circulation que nombre de ces Roms de Roumanie développent en Union Européenne, m'amènera à me focaliser mon étude principalement sur ce groupe.

Ces bidonvilles sont aussi une des réponses aux migrations qui ont suivi la fin du régime Ceausescu et la chute du rideau de fer qui partageait l'Europe en deux blocs. Le phénomène migratoire n'est pas cependant spécifiquement rom. Swanie Potot qui a soutenu une thèse de

⁴⁵ F. Maspero, *Balkans Transit*, coll. Point, Paris, Éd. du Seuil, 1997, p. 183

⁴⁶ C. Auzias, *La compagnie des Roms. récits de voyages parmi les livres, les bidonvilles et les êtres humains*, Lyon, éd. Atelier de Création Libertaire, 1994. p. 52

⁴⁷ D. Diminescu (dir.), *Visibles mais peu nombreux*, *op. cit.*, introduction, p. 5

⁴⁸ extrait de la citation de Zigmunt Bauman pour qualifier la société actuelle : « un monde sans vagabonds, telle est l'utopie de la société des touristes », in Z. Bauman, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Éd. Hachette, Coll. Pluriel, 1999.

⁴⁹ D. Diminescu,., *Op. Cit.*, « introduction » p. 5

sociologie à Nice en 2003 sur la « circulation et les réseaux de migrants roumains »⁵⁰, a en effet centré sa recherche uniquement sur des migrations roumaines non-rroms en Europe Occidentale. Les différents groupes qu'elle a suivi étaient par ailleurs issues principalement de la classe moyenne roumaines. Malgré le poids important qu'ont les Rroms dans ces mouvements depuis la chute du régime de Ceausescu, à aucun moment elle ne fait allusion aux Rroms dans son travail. Quant à Dana Diminescu, qui a dirigé un ouvrage sur les circulations migratoires roumaines⁵¹, son ouvrage ne traite que très peu des Rroms⁵². Elle a, pour sa part, étudié les migrations de paysans de l'ouest de la Roumanie. Et, si elle rapproche la migration des paysans à celles de « fourmis » de la mondialisation, elle différencie également les migrants roumains des migrants rroms en ajoutant en effet que ces derniers en plus d'être des fourmis, sont victimes de discrimination raciales en Roumanie.

Jusqu'à présent, dans l'agglomération lyonnaise, les bidonvilles sont occupés uniquement par des populations rromanes. Seuls des Rroms construisent et vivent en bidonvilles. Cette situation n'est plus généralisable à l'ensemble des grandes métropoles de France. Au niveau national, le recours à ce mode d'installation est désormais également utilisé par des Roumains *gadjé*, c'est-à-dire non Rrom. Force est de constater cependant qu'en France la quasi-totalité des habitants des bidonvilles sont Rroms.

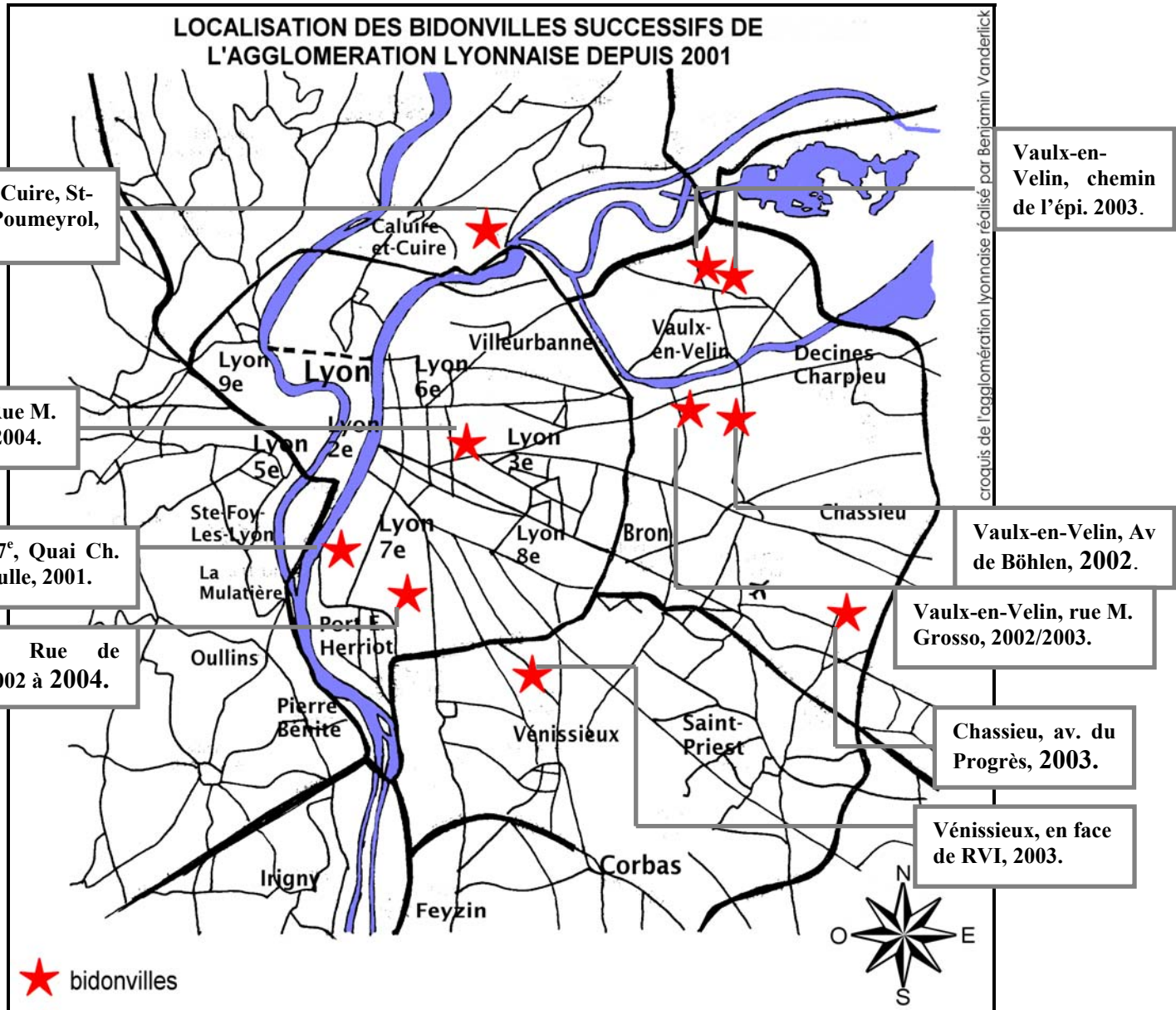
Plutôt que de parler de regroupements spécifiquement rroms, il s'agit plutôt d'évoquer des regroupements qui s'effectuent en fonction de la région, du pays d'origine. En effet, chaque groupe plus ou moins formalisé aura tendance à garder ses distances vis-à-vis des autres groupes avec lequel il est amené à partager un terrain.

⁵⁰ S. Potot., *Circulation et réseaux de migrants roumains : une contribution à l'étude des nouvelles mobilités en Europe*, Thèse de doctorat, mention sociologie, et sciences Université de Nice-Sophia Antipolis, sous la direction de Mme Jocelyne Streiff-Fénart, juillet 2003.

⁵¹ D. Diminescu., *Op. Cit.*, 2003. 400 p.

⁵² En effet, seul l'article d'Alain Reyniers est consacré à eux : « Migrations tziganes de Roumanie », pp. 51-63.

I/2 Situation lyonnaise



a) Des phénomènes isolés

2001 : des demandeurs d'asile en provenance d'ex-Yougoslavie en bidonville

Les bidonvilles s'installent dans la durée sur l'agglomération lyonnaise pendant l'été 2001⁵³. Ils sont la conséquence d'une saturation des dispositifs d'accueil pour demandeurs d'asile et sans-logis. Fuyant les persécutions quelques familles roms arrivant d'ex-Yougoslavie demandent l'asile politique. Ne se voyant pas attribuer de logement, elles ont eu recours au regroupement, à la construction de baraques par leurs propres moyens dans le quartier de Gerland, non loin la Cité Scolaire Internationale. Ce « renouveau » architectural a eu comme effet d'alerter les médias, les associations à vocation sociale ou humanitaires, l'opinion public, et donc d'interpeller les pouvoirs publics⁵⁴. Embarrassés par cette pauvreté renaissante aux yeux de tous, à l'aube de l'hiver ceux-ci furent relogés par la DDASS dans des Algeco⁵⁵ avenue Jules Carteret (Lyon 7^{ème}). Après l'hiver d'autres Roms venant de Bosnie, du Monténégro, du Kosovo arriveront sans qu'une solution d'hébergement ne leur soit proposée. Certains s'installeront sur une friche non loin des Algeco, d'autres, en juin, s'installeront sur un terrain vague, avenue de Böhlen à Vaulx-en-Velin, où des Roms roumains viennent également d'élire domicile.

Des circulations migratoires roumaines anciennes à Lyon et qui perdurent

Au printemps 1995 déjà, des Roms de Craiova s'étaient établis dans des terrains vagues de l'agglomération lyonnaise, sans que l'on puisse pour autant parler de bidonville car ces installations ne s'étaient pas pérennisées. La Cimade et le Crardda (Comité rhodanien d'accueil des réfugiés et de défense du droit d'asile, rebaptisé depuis *Forum Réfugiés*) avaient organisé un campement de cent cinquante Roms sur l'esplanade de Fourvière afin de mobiliser l'attention. L'émotion soulevée avait obligé les autorités locales à trouver une piètre solution provisoire de relogement⁵⁶. Une caserne désaffectée de la municipalité de Saint-Priest avait été réquisitionnée à cet effet pour les accueillir provisoirement.

⁵³ “Depuis le mois d'août, une centaine de personnes venues d'ex-Yougoslavie (Serbie, Monténégro, Macédoine...) s'est installée entre la cité scolaire internationale et la maison de l'Eau à proximité des quais du Rhône”. In Laurent Diennet, « Gerland : un bidonville comme asile », *Le Progrès*, 13 octobre 2001

⁵⁴ Olivier Bertrand « A Lyon, les cabanes des Roms dans l'ombre de la technopole. La pression des médias a poussé la mairie à agir » in *Libération*, 17 novembre 2001.

⁵⁵ Algeco est une marque de “bungalows ” utilisés dans les chantiers. En forme de containers, leurs fonctions sont variées : sanitaires, douches, cuisine-salle à manger, dortoir, bureau.

⁵⁶ voir Ph. Videlier « Dossier : Faux privilégiés, vrais exclus Le droit d'asile malmené ». in *Le Monde Diplomatique*, Octobre 1995, pp. 4-5.

Puis, jusqu'à 2002, les Roms de Roumanie présents par intermittence dans l'agglomération lyonnaise trouvèrent à se loger dans des bâtiments abandonnés souvent insalubres. Ce n'est qu'à partir de juin 2002 que ceux-ci ont eu recours de manière durable à l'installation sur des friches périurbaines. C'est la pérennisation de ces occupations de terrains et l'organisation d'une survie quotidienne qui permet d'affirmer que nous sommes en présence d'un bidonville, et non d'un campement. En juin 2002, on constate que ces populations en sont venues à se regrouper et construire un assemblage d'habitats spontanés après avoir essuyé des pressions policières⁵⁷ ainsi que des procédures d'expulsions de logements abandonnés qu'ils occupaient auparavant. Pour exemple, on remarquera dans le quartier Saint Clair (sur la commune de Caluire-et-Cuire) que l'apparition d'un bidonville avenue Poumeyrol fera suite à l'évacuation de deux immeubles abandonnés de ce quartier occupés par des familles roms de Roumanie⁵⁸.

Désormais, on peut parler aussi de bidonvilles à Lyon qui accueillent des populations roms pas seulement ex-yougoslaves mais également de nationalité roumaine.

b) 2002, Le phénomène se pérennise

Les Roms de Roumanie ne partageront des terrains vagues de l'agglomération avec ceux d'ex-Yougoslavie qu'à partir de juin 2002⁵⁹, au bidonville de l'avenue de Böhlen, sur la commune de Vaulx-en-Velin. Roumains et ex-Yougoslaves sont amenés à vivre sur les mêmes terrains mais ils gardent soigneusement leurs distances les uns envers les autres. Les uns parlent roumain, les autres serbo-croate. Malgré tout, ils arrivent à se comprendre sans trop de difficulté grâce au rromani. Langue des Roms, Marcel Courthiade la définit ainsi :

« Langue de diaspora, le rromani a subi des influences diverses selon les pays, perdant par endroits une partie de son lexique d'origine et introduisant des termes étrangers pour exprimer de nouvelles réalités. Malgré tout, les différences dans les éléments conservés sont suffisamment minces pour permettre, avec la restauration du vocabulaire localement oublié, la constitution d'une "langue du

⁵⁷ Par pression policière, on peut entendre entre autres les brutales descentes de police (ou de CRS, de gendarmes) de bonne heure pour vérifier les papiers, au cours desquels les intimidations pour les inciter à partir sont très souvent au rendez-vous. Certains Roms ont même vu leur autorisation provisoire de séjour déchirée par les forces de l'ordre.

⁵⁸ « Les Roumains de Saint Clair expulsés » Thibaut Alex, *Le Progrès*, 27 juin 2002 puis « Les roumains de Saint Clair sur le départ », Thibaut Alex, *Le Progrès*, 22 août 2002.

rassemblement”, à la fois efficace dans la communication internationale et respectueuse, par sa flexibilité, des spécificités des divers dialectes »⁶⁰.

Ces deux groupes n’ont pas évolué dans les mêmes environnements culturels avant de s’installer en France. Il n’y a donc rien de surprenant à constater une séparation entre les Roumains et les ex-Yougoslaves, de la même manière qu’il fut possible de discerner une séparation entre le quartier italien, le quartier juif, le quartier polonais etc. à Chicago au début du vingtième siècle. Quant aux Roumains, entre eux, la tendance est au regroupement, à la création de “voisinage” par communautés d’origine. On note en effet des limites entre les regroupements de migrants originaires de Timisoara, Arad, Craiova, Oradea, Caransebes....

Désormais c’est dans des abris de fortune d’un terrain rue de Surville (Lyon 7^{ème}) qu’ils cohabitent en attendant l’expulsion imminente. Entre ces deux bidonvilles, les deux “nationalités”(c’est à dire Roumains et ex-Yougoslaves) ont continué à vivre dans des conditions d’extrême précarité, certains sur différents terrains du Grand Lyon. Lors de la destruction du bidonville avenue de Böhlen, quelques demandeurs d’asile et bénéficiaires de l’AME⁶¹ ont toutefois obtenu un relogement en CADA, en foyer ou en hôtel. seules les familles les plus dans la détresse ont bénéficié de ces logements éparpillés sur tout le territoire national sans consultation préalable des intéressés⁶².

La situation d’Artista, jeune fille de 13 ans contaminée par le virus du SIDA suite à une vaccination en Roumanie a permis pour elle et sa famille, de décrocher un hébergement à l’Hôtel de Bordeaux à Lyon, un hôtel bas de gamme du deuxième arrondissement géré par le foyer Notre Dame des Sans-Abris. Elle pourra de ce fait être scolarisée. Ils y sont encore aujourd’hui.

Les Roumains non relogés sont restés longtemps sur la municipalité de Vaulx-en-Velin, transitant par plusieurs terrains (rue Marius Grosso, Chemin de l’épi), d’autres ont également trouvé refuge sur un terrain à Chassieu jusqu’en septembre 2003. Ceux-ci, délogés par les forces de l’ordre ont alors « échouer » à Gerland à partir de la fin de l’été 2003.

Dans les bidonvilles lyonnais, deux points communs rassemblent donc les occupants des bidonvilles. Comme je l’ai signalé, ils sont tous Rroms et ils aspirent tous à une vie meilleure que

⁵⁹ Frédéric Crouzet, « Les abandonnés des bidonvilles lyonnais », *Le Progrès*, 5 juillet 2002.

⁶⁰ In définition de « rom » dans l’Encyclopaedia Universalis, 1998, par Marcel Courthiade

⁶¹ AME Aide Médicale d’Etat. Elle désigne un système d’accès gratuit aux soins mis en place en 1999 pour les étrangers avec ou sans-papiers.

⁶² Y. Gourmelen, E. Grez « Ce que donner veut dire », in *L’œil électrique*, n°28, mai 2003, pp. 54-57.

celle qu'ils ont subi, vécu jusqu'alors. Ils ont la volonté de s'en sortir, quel que soit l'accueil que leur accorde le pays occidental de destination. Il ne s'agit en aucun cas d'un flux incontrôlable de populations Roms s'installant dans l'agglomération lyonnaise. Le nombre de Roms arrivant dans les pays d'Europe de l'Ouest doit cependant être relativisé. Selon l'ALPIL, on estime à environ un millier le nombre de Roms en squats ou bidonvilles dans le Grand Lyon. Je signale par ailleurs que le logement en squat n'est pas réservé aux Roms. Des demandeurs d'asile ne bénéficiant pas de logement en CADA ont également recours à ce mode d'hébergement informel.

c) Quel statut pour ces étrangers ?

Devant des contrôles incessants dont ils font l'objet, il est quasiment impossible pour des Roms vivant en bidonville de ne pas être en règle.

Les ressortissants d'ex-Yougoslavie

Les ex-Yougoslaves ont souvent eu des solutions de relogement lorsqu'ils étaient avenue de Böhlen. Ceux qui n'avaient pas eu cette opportunité s'étaient alors dirigés sur un coin du *bidonville de Surville*.



Cette partie du bidonville de Surville existe depuis 2002



Les Roms d'ex-Yougoslavie recherchent la réinstallation. Il n'ont souvent plus rien en ex-Yougoslavie depuis les guerres nationalistes. En juin 2001, on avait vu arriver parmi un groupe de Roms du Monténégro, Ljubica Adzovic –qui avait joué dans deux films d'Emir Kusturica. La mafia albanaise lui avait tout pris, sa maison avait été détruite et elle avait été contrainte de fuir avec sa famille⁶³. Elle a vécu dans un bidonville lyonnais pendant quelques mois avant d'être relogée en foyer à Villefranche-sur-Saône. Ceux-ci (provenant principalement du Kosovo, de Bosnie et du Monténégro) cherchent à reconstruire une nouvelle vie ici. Ils sont sur ces terrains, comme dans un camp de réfugié, en attente de pouvoir vivre à nouveau plus tard. Ils demandent l'asile conventionnel, également appelé asile politique. Ils se retrouvent en bidonvilles car l'association Forum Réfugiés⁶⁴ ne les a pas considérés comme prioritaires pour l'attribution de logements en CADA, ni d'hébergement provisoire en hôtel⁶⁵. On note par ailleurs une tendance chez les demandeurs d'asile ex-yougoslaves en bidonvilles à vouloir se construire une baraque de taille moyenne plutôt que de vivre dans des caravanes exigües. Ces ex-Yougoslaves, dans l'attente d'une situation meilleure veulent reconstruire leur vie en France, Ils cherchent à se reconstruire un chez soi, sentiment que l'on ne trouve pratiquement pas chez les Roms de Roumanie.

Ici, une des plus grande baraques occupée par des Roumains



⁶³ dépêche AFP, 28 juin 2001, <http://www.dhennin.com/kusturica/v2/_ljubica_adzovic_fr.html>

⁶⁴ Au niveau de la région Rhône-Alpes, l'OFPPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) fait soustraire entre autres la question de l'hébergement des demandeurs d'asile. C'est l'association Forum Réfugiés qui a la charge de la majorité de ce dossier et qui doit donc faire le choix des familles (ou individus isolés) à loger et des familles (ou individus isolés) qui ne bénéficieront pas de cette nécessité.

⁶⁵ Forum Réfugiés privilégie les demandeurs d'asile qui ont le plus la possibilité de se voir attribuer le statut de réfugiés. Ce taux de réussite étant très bas pour les demandeurs d'asile roms, leur candidature pour l'hébergement en CADA ou en hôtel n'est souvent pas retenue. Par ailleurs, les familles de demandeurs d'asile roms sont souvent nombreuses et peu de les logements pour famille nombreuses existent.



A gauche : des baraques de demandeurs d'asile conventionnel provenant d'Ex-Yougoslavie

Éclairages sur les situations des Roumains

Les Roumains élaborent des alternatives à la misère et aux discriminations dont ils font l'objet dans les pays en invoquant trois raisons pour venir en France : certains sont ici pour raison médicale⁶⁶, d'autres parce qu'ils n'ont plus rien en Roumanie et cherchent à s'installer en France en demandant asile en France, comme c'est le cas des Roms d'ex-Yougoslavie. Enfin, et ce sont eux qui vont retenir mon attention, les discriminations en poussent d'autres à développer une économie de *fourmis* entre ici et la Roumanie après la chute de Ceausescu.

Jusqu'en 1994, ces derniers vont utiliser les possibilités d'accueil que propose l'Occident, à savoir, la demande d'asile conventionnel. Cet asile, également appelé asile politique, ouvre droit à une allocation d'insertion (d'environ 400 euros) et souvent à un logement. Face à « l'utilisation du droit d'asile comme source de migration alternative »⁶⁷, en 1994, la signature de la convention de Genève par la Roumanie met un terme à la possibilité pour ses citoyens de demander l'asile conventionnel en Occident. Leur pays est désormais reconnu comme "sûr"⁶⁸ par

⁶⁶ Certains Roms viennent ici pour se faire soigner, parce qu'ils n'ont pas les moyens, pas la possibilité de le faire dans en Roumanie. Cette aide, qui ouvre droit à séjourner sur le territoire, a cependant été réformée au début de l'année 2004, tout comme l'accès immédiat aux soins pour les plus démunis. Désormais, les étrangers doivent justifier d'une présence de trois mois sur le territoire français pour formuler une demande d'AME.

⁶⁷ D. Diminescu, *Visibles mais peu nombreux*, *Op. Cit.*, « introduction », p. 14.

⁶⁸ Alain Morice signale que la notion de "pays sûr", apparue depuis 1992, « autorise le refoulement des étrangers dans les pays d'origine ou de transit dès lors que ces derniers sont considérés comme offrant des garanties pour leur sécurité ». Si de tels accords ont été signés, « ces pays doivent récupérer ces personnes refoulées ». in A. Morice,

l'Union européenne. Cette mesure a eu comme conséquence rapide l'augmentation de Roumains en situation irrégulière en Europe occidentale. A partir de 1998, ils peuvent formuler une demande d'asile territorial⁶⁹. En comparaison avec le demande d'asile conventionnel, l'allocation d'insertion est plus faible et l'attribution d'un logement apparaît moins automatique. L'actuelle lenteur des délais de réponse pour ces procédures offrent toutefois une nouvelle possibilité à ces populations de séjourner pour plusieurs mois en situation régulière sur le territoire français, malgré leurs difficultés à se voir attribuer de logement.

Depuis la suppression de visa en janvier 2002 pour les ressortissants Roumains qui veulent se rendre dans l'espace Schengen, une nouvelle possibilité de se déplacer dans la légalité s'offre à eux : un déplacement pour motifs « touristique ». Cette option oblige les ressortissants roumains à ne pas effectuer de séjours supérieurs à trois mois en Union européenne. Par ailleurs, l'article 5-1-c de la Convention de Schengen tente de limiter ces mouvements migratoires en imposant aux étrangers de justifier de moyens de subsistances suffisants, fixés à environ 500 euros par mois⁷⁰. Cette nouvelle disposition, en voulant une nouvelle fois réduire les mouvement migratoires des populations pauvres, ne les arrête pas mais au contraire inscrit encore plus dans la précarité ces candidats à un exil désormais de courte durée. Ces restrictions de possibilité de déplacement sont renforcées également par la réforme de l'AME, qui exclut ces derniers de l'accès gratuit à la santé et les interdit désormais de postuler à leur arrivée à l'asile pour raisons de santé⁷¹.

Les deux principales raisons qui les poussent à se loger dans de telles conditions de précarité résident ainsi dans le fait qu'il n'est plus proposée une solution de relogement à tous les Roumains en demande d'asile territorial. Mais aussi, depuis janvier 2002, certains Rroms de Roumanie se saisissent de l'opportunité de « libre-circulation » pour trois mois dans l'espace Schengen pour venir en France. Cependant considérés comme « touristes », ils n'entrent pas dans le cadre de la demande d'asile. Ils ne sont plus en position de demander quoi que ce soit. Ils ne se

« Des dizaines de milliers de réfugiés tenus à distance. L'Europe enterre le droit d'asile », *Le Monde Diplomatique*, mai 2004, pp. 14-15.

⁶⁹ La demande d'asile territorial (loi du 11 mai 1998) peut être demandée pour les ressortissants d'un pays jugé « sûr ». Sa création par J.-P. Chevènement est venue pallier les déficits à la demande d'asile restrictive proposée par l'OFPRA. Tout ce qui relevait aussi bien de l'oppression des femmes, de la persécution des minorités, de massacres inter-ethnique... pouvait motiver le rejet de la demande d'asile conventionnel. La demande d'asile territorial, qui se qualifie de « distincte de la notion de reconnaissance de la qualité de réfugié » au sens de la Convention de Genève, prend en compte les demandes d'asile dès lors que le persécuteur n'est pas l'État.

⁷⁰ Bertrand Bissuel « Une astuce juridique du ministère de l'intérieur pour expulser les Roms en situation régulière », *Le Monde*, mai 2003. Voir annexe 4.

⁷¹ Lucile Marbeau, « Les Roms, victimes de la réforme de l'AME », in *JT Digipresse.com*, vendredi 30 janvier 2004.

voient donc plus attribuer l'allocation d'insertion à laquelle tout demandeur d'asile à droit pendant la période d'examen de sa demande. Quant aux logements, étant touristes, ils leur est désormais impossible d'en faire la demande.

L'installation en bidonville apparaîtra donc comme la moins onéreuse dans un contexte où petit à petit, ils ne peuvent plus bénéficier des faibles aides et dispositions auxquelles ils pouvaient postuler auparavant.

« Dans ces marges urbaines, une ville bis apparaît. A l'opposé de cette ville des solitudes, elle met au jour le poids des laissés-pour-compte, exclus, précaires, réfugiés abandonnés par tous. C'est un monde infra-urbain généralement décrit comme ville et vivant pour une large part dans les trous de la ville générique »

Michel AGIER⁷²

I/3 Un contexte résolument actuel

a) Une régression sociale globale

Malgré les ressemblances de conditions de vie en bidonvilles entre les Trente Glorieuses et aujourd'hui, force est de constater que le contexte n'est plus du tout le même.

Une généralisation de l'exclusion

Les bidonvilles actuels trouvent leur origine dans le contexte de crise globale, de développement du chômage et de pérennisation de l'exclusion.

Le thème de l'exclusion a vraiment pris un essor au milieu des années 80 alors que se développait le chômage en France. Luc Boltanski et Eve Chiapello qui se sont penchés sur le phénomène d'exclusion signalent que ce terme –désormais utilisé pour rassembler sous un même vocable, non seulement les porteurs de handicaps, mais aussi toutes les victimes de la nouvelle misère sociale– a été rendu plus manifeste par la réapparition dans les rues des grandes villes de « miséreux », au sens du XIX^{ème} siècle, sans moyen d'existence ni domicile fixe, survivant grâce à la charité publique ou privée⁷³. Ces deux chercheurs soulignent également qu'on pouvait penser que la réapparition de la misère et l'accroissement des inégalités dans les sociétés riches devaient avoir pour effet de relancer l'attention sur la question sociale et des mouvements sociaux dès le milieu des années 80. Il n'en fut rien. La situation de défaitisme, la disqualification des instances

⁷² M. Agier, *L'invention de la ville*, Op. Cit., p. 155.

critiques et les mouvements qui l'accompagnaient adoptèrent le plus souvent la forme de l'action humanitaire. Désormais, on voit l'aide sociale se retirer et laisser la place à l'action humanitaire⁷⁴. Mais, lors de ces attaques libérales qui mettent en concurrence les humains, précarisent l'ensemble de la société et excluent les marges, Alain Tarrus montre que les premiers qui subissent les conséquences de cette mondialisation, ce sont les étrangers⁷⁵. Cette généralisation de l'insécurité salariale et sociale, a intensifié, voire produit, la haine des étrangers –surtout celle des plus pauvres– et, comme le démontre Loïc Wacquant, la criminalisation de la misère⁷⁶.

Le contexte actuel est celui de la mondialisation. Elle a comme caractéristique un long processus de mobilisation internationale de la force de travail dans les pays riches, de progression du chômage et de précarité dus à la relocalisation d'activités productives dans les pays pauvres. Dans les pays relativement pauvres d'Europe de l'Est où le libéralisme s'est installé à une vitesse record, les secteurs industriel et agricole traditionnels sont en pleine crise. Quant aux offres d'emplois proposée par les entreprises relocalisés des pays riches, elles sont insuffisantes pour donner du travail à toute la population. Dans ces pays où la couverture sociale des citoyens est faible, le taux de chômage élevé attise les rivalités pour l'accession au travail et réveille les ardeurs nationalistes et xénophobes. Elles font apparaître « l'autre », celui qui n'est pas comme la majorité de la population, comme un concurrent qu'il faut évincer en le stigmatisant. Il est considéré comme "de trop". C'est le cas des Rroms en Europe de l'Est⁷⁷ mais aussi de ceux appelés Albanais en Macédoine, Hongrois en Roumanie alors que chacun partage la culture et possède la nationalité du pays « d'accueil ».

Une relation à l'espace transformée. De la délocalisation à la « délocalisation sur place »

La globalisation des échanges, où les circulations internationales sont facilitées, transforme par la même occasion les déplacements des personnes. Désormais, il est matériellement possible pour les miséreux des pays pauvres de venir chercher espoir dans les métropoles riches. Par ailleurs, il est également possible de revenir régulièrement sur ses "terres d'origine". La

⁷³ L. Boltanski, E. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, éd. Gallimard, coll. nrf essai, 1999, pp. 426-427.

⁷⁴ *ibid.* p. 429.

⁷⁵ A. Tarrus, *Les nouveaux cosmopolitismes*, Paris, éd. de l'Aube, coll. Essai, 2000, p. 252.

⁷⁶ L. Wacquant, *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir, 1999.

⁷⁷ Les Rroms quel que soient leurs pays d'installation sont toujours des minorités.

mondialisation a ancré une nouvelle relation des citoyens à l'espace où les distances semblent s'estomper, où les barrières géographiques peuvent être franchies. L'expérience en est donnée par des demandeurs d'asile, déplacés, migrants des pays du Sud qui cherchent des solutions alternatives pour porter assistance à leur famille ou se construire un avenir⁷⁸. La réinstallation dans un autre pays, une autre région, une grande ville ne sont rien de plus qu'une réactualisation de ce qu'à pu représenté l'exode rural transposé aujourd'hui à l'échelle mondiale. Pour survivre et faire survivre la communauté d'origine, ces migrants proposent leur force de travail, leur savoir-faire, mais aussi leur charité à qui l'accepte.

Ces mouvements internationaux existent également à l'échelle continentale. Dans l'Union européenne en construction, où la circulation des marchandises par voie routière est de plus en plus importante, banalisée, des « étrangers de l'intérieur »⁷⁹ mettent à profit ces possibilités de déplacements pour se construire un avenir meilleur. C'est le cas de Roms de Roumanie, qui se "délocalisent en occident" parce qu'ils ne peuvent pas espérer dans leur pays une compensation sociale à la hauteur des discriminations qu'ils subissent. Pour vivre, ceux-ci viennent alors réclamer la charité publique principalement en France et en Italie, en exposant leur misère ou, dans le meilleur des cas leur force de travail sur le marché informel à des entrepreneurs pratiquant la *délocalisation sur place*. Ils ont de plus en plus recours, pour se loger, à une installation dans des lieux pleinement urbains mais délaissés par les villes.

b) La pénétration de la ville occidentale

Des constructions spontanées qui se nourrissent du contact avec la ville générique

Comme l'étaient et le sont toujours les *Townships* (quartiers noirs des villes d'Afrique du Sud dont les habitants partent la journée dans la ville riche, blanche pour travailler), les bidonvilles du Grand Lyon ont également cette vocation, à une échelle toutefois réduite. De plus, comme les *Townships* et quartiers déguerpis d'Afrique, *favelas*, *invasions*, *barriadas* d'Amérique Latine

⁷⁸ On retrouve cette idée dans l'ouvrage de J-M. Gibbal, *Citadins et villageois dans la ville africaine. L'exemple d'Abidjan*, Paris, Bibliothèque d'Anthropologie, coédition Presses universitaires de Grenoble & François Maspero, 1974.

⁷⁹ Terme utilisé par A. Tarrus pour définir les Roms d'Europe de l'Est, alors que se dessine une grande Europe des nations. A. Tarrus, « être d'ici et de là-bas », *Op. Cit.*, p. 26.

décrits par Michel Agier⁸⁰, on note également que les actuels bidonvilles lyonnais « forment [également] un ensemble hétérogène de situations marquées par des degrés divers de précarité économique, de marginalité et frustrations sociales, et d’instabilité territoriale ». Là aussi, pour ces nouvelles formes occidentales, « nous ne sommes pas loin de l’extrême limite, celle des périphéries s’emplissant de populations déplacées et celle des camps ».

Et pourtant, à partir des espaces délaissés par les métropoles, ces Roumains réussissent à “marchandiser” leur dénuement. Ils sont aux vues de tout le monde avec la volonté de produire sur la société environnante, une certaine émotion, de la compassion. Ainsi, on peut reprendre les paroles de Patrick Williams à leur sujet selon qui les Rroms ont toujours été en lien étroit avec la société environnante : Il ne faut pas voir en eux « les héritiers fidèles d’une lointaine tradition ou les héros d’un refus sans faille des valeurs dominantes » mais plutôt que « tel état particulier de la société produit tels Tsiganes particuliers »⁸¹

Partant ainsi au “travail” tous les jours de la semaine, hommes ou femmes (selon les familles et selon les jours) tentent de glaner quelques euros en entrant en interaction avec les citadins sur les principaux axes de passage de la ville. Jouant sur le terrain des affects, des émotions⁸² à travers des activités de charité publique qu’ils développent à partir des bidonvilles, détournant alors les interdictions de travailler et de s’auto-installer imposées par la France, ces Roumains donnent le sentiment d’échapper au contrôle que la société tente de leur imposer. On peut considérer qu’ils mettent en scène ce qu’Erving Goffman appelle des *stigmates tribaux*⁸³ (que sont, pour lui, « la race, la nationalité, la religion et qui se transmettent de génération en génération, contaminant tous les membres d’une famille »). Les Rroms font un usage social du principal “handicap” qui les affecte (être exclu parce que Rrom). Ils mettent alors en scène la situation suivante décrite par Goffman : « l’individu affligé d’un stigmate s’en sert souvent en vue de petits profits, pour justifier des insuccès rencontrés pour d’autres raisons »⁸⁴.

⁸⁰ M. Agier, *l’invention de la ville*, *Op. Cit.*, p. 156.

⁸¹ Cf. Patrick Williams, « Les couleurs de l’invisible : Tsiganes dans la banlieue parisienne », 1987, Paris, in *Chemins de la ville*, éd. du comité des travaux historiques et scientifiques, p. 72.

⁸² Les travaux de James Jasper ont en effet mis en évidence l’importance des émotions dans le champ social comme manière d’agir sur son environnement. J. Jasper, “ L’art de la protestation collective ”, in *Les formes de l’action collective*, Paris, éditions de l’EHESS, 2001, pp. 135-159.

⁸³ E. Goffman, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. 1963, Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, (traduction française 1975), p. 14

⁸⁴ *ibid.*, p. 21

Les territoires des exclus et des déplacés

Le cadre dans lequel ils éliront, comme ils peuvent, domicile, sera la grande ville. Cela relève du fait que, que le signale Dominique Vidal : « c'est en ville où les interactions individuelles sont les plus imprévues et les moins codifiées que la présence des pauvres se fait la plus manifeste »⁸⁵. André Gachet, responsable de l'ALPIL, le note localement au sujet des Rroms, affirmant à leur sujet qu'« il y a un coté évident pour les étrangers d'arriver dans les grandes villes telles que Lyon, plutôt que Privas par exemple ! »... L'agglomération d'étrangers dans les grandes villes vient du fait qu'il est toujours plus facile de trouver quelques moyens de subsistance, de "débrouille" en ville, qui n'existent pas ou très peu dans les petites villes. La possibilité d'une "économie de la misère"⁸⁶ est beaucoup plus réduite dans les campagnes et petites villes que dans les grandes agglomérations.

Ces migrants roumains détournent à leur profits les avantages de la « ville-vide » que Geneviève Dubois-Taine et Yves Chalas décrivent dans *La ville émergente*⁸⁷. Ces vides sont prisés parce qu'ils sont ouverts sur un environnement qui offre des moyens de subsistance. Aujourd'hui par exemple, ces installations sont à proximité des stations Gerland et Debourg sur la ligne B du métro lyonnais ou sur une friche derrière la gare de la Part-Dieu, en plein centre de Lyon. Les précédentes étaient non loin de la station de métro Laurent Bonneville (qui rejoint la mairie centrale de Lyon, Place des Terreaux, en dix minutes) et des lignes de bus 37, 67 et 76 desservant d'un côté le centre de Lyon et de l'autre l'est lyonnais (voir la carte de localisation des bidonvilles depuis 2001 page 29 pour avoir une vision globale du phénomène).

Une installation aux bords du monde

Habiter temporairement en bidonvilles n'est pas un choix de vie. C'est une installation par défaut, un refuge, conséquence du non-droit de cité que les Rroms de Roumanie subissent. Ceux-ci sont entre autres de plus en plus expulsés des squats qu'ils occupaient. Ces populations, en France pour trouver une alternative aux discriminations, aux persécutions et à la misère, sont de plus en plus contraints de se placer « aux bords du monde »⁸⁸, dans les espaces abandonnés, insalubres, que proposent les villes. Aux bords du monde, telle est également la situation de

⁸⁵ Dominique Vidal (Sous la direction de), *Quelle place pour les pauvres ?*, Paris, Editions L'Harmattan, Collection Cultures et Conflits- Sociologie Politique de l'International, 1999, p. 11.

⁸⁶ Par *économie de la misère*, j'entend des activités informelles, de "débrouille"telles que, par exemple, la vente de journaux de rue, la mendicité, le nettoyage de pare-brise, la vente de jonquille, la musique dans le métro...

⁸⁷ G.Dubois-Taine & Y.Chalas, *La Ville Émergente*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 1997.

nombreuses populations réfugiées et déplacées dans les pays du “Sud”, qui survivent dans des camps de réfugiés autoconstruits, dans « des abris provisoires en attente de mieux »⁸⁹, grâce aux possibilités de survie et de débrouille qu’offrent les grandes villes du Tiers-monde. Pour ces derniers également, la recherche d’une activité lucrative devient effectivement de plus en plus nécessaire face à l’aide internationale du Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) qui se montre de moins en moins à la hauteur des besoins de ces populations dans ces régions-ci. Il est en effet fréquent de voir des camps de réfugiés UNHCR en Afrique qui ne peuvent plus prendre en charge l’alimentation des réfugiés isolés alors dans ces espaces quelquefois localisés en pleine brousse⁹⁰.

c) *Aux bords du monde, au cœur des métropoles : la vie nue*



Dans des lieux extrêmement centraux, les marges se développent, comme ici, rue M. Flandrin (Lyon 3^{ème}) à l’ombre du « Crayon »

⁸⁸ M. Agier, *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion, 2002.

⁸⁹ Telle est la définition que Michel Agier donne aux refuges, in M. Agier, *Aux Bords du monde, les réfugiés*, p. 56.

⁹⁰ Pour exemple, le camp de réfugiés UNHCR de Kpomassè au Bénin, suite à des restrictions budgétaires distribuait en 2001 cinq kilos de riz par mois et par personnes aux réfugiés statutaires. Fin 2002, ce camp (situé dans un village au milieu de la brousse à 10 km de la ville la plus proche) a arrêté d’alimenter ses 1500 occupants pour faute de moyens.

La « ville-vidé » propice à une autre « cité par projet »

A Lyon comme dans plusieurs autres métropoles, les friches industrielles et autres terrains vagues, espaces convoités par une *ville émergente* sous l'appellation "ville-vidé" et voués à la production de nouvelles richesses en ville (construction de grandes surface, multiplex, centres commerciaux, de loisirs, hauts-lieu de consommation) seront paradoxalement les lieux où s'installeront les bidonvilles. Cette "ville-vidé", courtisée par les investisseurs urbains représente la quasi-totalité des vastes espaces disponibles dans l'agglomération. Mais, plutôt que de parler de « vidé », il semble plus approprié, comme le signale Michel Agier, de parler de « creux » : si un vidé est un espace sans rien, au contraire, dans un creux se font des croisements, des rencontres, un creuset⁹¹. Les bidonvilles qui sont rendus possibles par la présence de ces creux dans la ville occidentale représentent pour les Rroms une adaptation à leur manière à la « cité par projet » caractéristique du *nouvel esprit du capitalisme* décrit par Luc Boltanski et Eve Chiapello. La cité par projet se définit comme « la participation d'individus autonomes et flexibles à des projets déterminés dans le temps et inscrits dans un monde en réseaux »⁹².

*Une existence proche de la « vie nue »*⁹³

Conçus comme une solution temporaire d'installation, ces nouveaux bidonvilles européens sont l'expression la désinvolture que leur manifeste l'Occident. Les Rroms en demande d'asile sont en effet victimes, comme le note un communiqué du 29 mars 2004, de violation des obligations internationales des Etats membre de l'Union européenne⁹⁴. Les années passantes, on constate que ces populations présentent alors des similarités de conditions de vie avec celles des habitants de camps (principalement de réfugiés ouvert mais aussi, pour certains aspects des camps de rétention ou d'internement). Cela concourt d'un contexte global de criminalisation, et donc de précarisation de toutes les marges, comme le signale Franck Michel : « En matière d'immigration, la politique de Sarkozy, au delà du fait qu'elle masque les véritables problèmes

⁹¹ M. Agier, *L'invention de la ville*, Op. Cit., p. 153.

⁹² L. Chauvel & M. Oberti, "Une fécondité nouvelle", in « A plusieurs voix sur le nouvel esprit du capitalisme », *Mouvements* n°9/10, mai-juin-juillet-août 2000. pp. 214-225.

⁹³ La *vie nue* selon Giorgio Agamben est l'extrême limite de la vie, celle où les êtres sont ni humains, ni morts. C'est une vie où l'individu dépouillé de tout statut politique dont le camp, instaurant le dénuement autour de la seule vie biologique. G. Agamben, *Op. Cit.*, p. 184.

⁹⁴ Voir l'annexe 5 : *Communiqué de presse conjoint du Conseil Européen sur les Réfugiés et Exilés (CERE), du bureau d'Amnesty International et de Human Rights Watch* « Les défenseurs des droits humains demandent à l'Union Européenne d'abandonner sa proposition sur le droit d'asile », Bruxelles, le 29 mars 2004.

sociaux, économiques et internationaux, risque de se montrer stérile plus rapidement que prévu ! Les réfugiés continueront d'affluer, ils dormiront dans la rue ; les prostituées continueront à tapiner, elles le feront dans la clandestinité ; les mendiants continueront de mendier, ils mourront simplement un peu plus vite. Cette politique se concentre sur les pans de la société qui présentent les anomalies sociales les plus manifestes. Ce que cette politique a d'obscène, c'est qu'elle se fait sur le dos des minorités dépourvues de droits, de personnes en marge qui ne peuvent vraiment se défendre »⁹⁵.

Giorgio Agamben dresse également un tableau assez négatif de la situation actuelle en rappelant que nous devons apprendre à reconnaître le « camp », « à travers toutes ses métamorphoses, dans les zones d'attentes de nos aéroports comme dans certaines périphéries de nos villes. Il est ce quatrième élément qui vient s'ajouter, en la brisant, à l'ancienne trinité Etat–Nation(naissance)–Territoire »⁹⁶. Il met ainsi en évidence que « le paradigme de l'Occident est aujourd'hui le camp et non pas la cité », constatant qu'au centre des cités du monde sous une forme apparemment plus humaine, se trouve encore cette *vie nue* qui définissait la « biopolitique » (dénuelement autour de la seule vie biologique) des grands Etats totalitaires du XX^{ème} siècle⁹⁷.

La vie dans ces bidonvilles n'est pas pleinement vécue dans ces espaces où les habitants, étrangers, ne bénéficient pas des mêmes droits que les citoyens français et où les terrains peuvent, tels les camps, passer occasionnellement « hors de la loi ». Il n'est en effet pas rare de voir la police arriver en masse à l'aube pour effectuer des contrôles d'identité. « La police agit provisoirement comme souveraine »⁹⁸. Pendant ces opérations, il est impossible à quiconque (pas même l'ALPIL, pourtant mandatée par la préfecture pour trouver une issue au bidonville rue de Surville) à l'extérieur du terrain d'entrer sur celui-ci, alors en un état d'exception par rapport au reste de la ville. Comme j'ai pu l'évoquer auparavant, des caravanes, sous prétexte de ne pas être en règle sont écrasées sur places sans qu'aucun acte de démolition ne soit rédigé, des baraques détruites, des voitures embarquées par la fourrière sans motif⁹⁹, des autorisations provisoires de séjours sont même déchirées quelquefois.

⁹⁵ F. Michel, « Gens du voyage, stoppeurs et nomades du loisir sur les routes européennes », revue *Le Détour-Europe*, nouvelle série n°1 (dossier nomades et clandestins), 2003, pp. 142-143.

⁹⁶ G. Agamben, *Homo Sacer I. Le pouvoir souverain et la vie nue*, coll. l'ordre philosophique, Paris, Éd. du Seuil, 1995 (trad. 1997), p. 189.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 195-196.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 188.

⁹⁹ Voir Olivier Bertrand « Roms en stationnement gênant à Lyon », *Libération*, 16 mars 2004.

Les paradoxes de la mondialisation sur les villes occidentales

Les facilités de circulations au sein de l'espace Schengen mises en avant sont un paravent aux nouvelles frontières qui s'instaurent au sein même de l'Europe, en préservant les villes pour les riches et cloisonnant les pauvres, relégués aux bords du monde, dans des métropoles alors de plus en plus « bunkérisées ». C'est en effet par ce néologisme que Paul Virilio définit les paradoxes de la globalisation planétaire¹⁰⁰. Cette « ville-vide » se présente aux populations rroms comme des espaces impensés, c'est-à-dire non soumis aux politiques actuelles d'aménagement urbain. Ils permettent de réaliser une appropriation de l'espace urbain, donc des usages, des pratiques urbaines et offrent une possibilité de création, d'autoconstruction.

Le bidonville est une entrée dans la ville, une appropriation de cette ville-vide que les promoteurs commerciaux ne sont donc pas les seuls à exploiter. En effet, par ces lieux, c'est toute la ville qui est entre en connexion, en relation. C'est un *ban-lieu*¹⁰¹ que Michel Agier préfère considérer comme citadin plutôt qu'urbain et qu'il décrit aussi comme une forme d'imagination spontanée, sans encadrement ni projet institutionnel¹⁰².

Ces habitats spontanés apportent la contradiction à la vision dominante de la ville qu'exprime la *ville émergente*, pensée par les bâtisseurs, les aménageurs, la prospective, les projets politiques. A travers l'apparition des bidonvilles, c'est un désaveu de la maîtrise de l'urbanisme dans les métropoles de France qui est mis en évidence. Sur ces territoires de la ville-vide, ou autrement dit, pour poursuivre le raisonnement de Michel Agier : sur ces trous de la ville générique (ville minoritaire, privilégiée, mimétique, reproduisant sur toute la planète les mêmes modèles de circulation, de communication, de consommation, surinformée, surprotégée où naissent les dominations économiques politiques sur le reste du monde¹⁰³) une autre ville se crée de manière autonome à la marge des villes, aux bords du monde.

¹⁰⁰ P. Virilio, *Op. Cit.*, pp. 75-76.

¹⁰¹ Le ban-lieu est le terme (inspiré du « ban » de Giorgio Agamben, *Op. Cit.*, p. 195) que Michel Agier, considère comme « le plus exact pour rendre compte de la relation politique qu'établit la société globale avec les habitants qui peuplent les lieux précaires, balancés entre la ville nue et la ville générique. C'est une zone d'indifférence entre extérieur et intérieur, exclusion et inclusion ». In M. Agier, *L'invention de la Ville*, p. 157.

¹⁰² M. Agier., *L'invention de la ville*, *Op. Cit.*, p. 157.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 155 et p. 159.

« C'est à partir de ces terrains incertains et sans nom, de ces zones troubles d'indifférence que devront être pensées les orientations et les modalités d'une nouvelle politique »

GIORGIO AGAMBEN¹⁰⁴

Transition

Dans ces creux de l'agglomération, malgré les conditions de vie déplorables, il y a quand même une vie qui s'installe, et même une nouvelle ville qui s'installe également. Une *ville-bis* numériquement grandissante voit le jour à Lyon comme dans plusieurs grandes villes. C'est celle des laissés-pour-compte, des exclus et des précaires. Les habitants de cette *ville*, vivant dans les « trous » de la *ville globale* et établissant des relations avec la celle-ci, sont balancés, pour reprendre une idée de Michel Agier¹⁰⁵ entre la *ville nue* et la *ville générique* entre la sphère de la ville globale et l'état minimal de la « vie nue ». Toutefois, même « les taudis urbains, camps de réfugiés sont des exemples extrêmement durs de conditions d'incertitude, de pauvreté, de déplacement et de désespoir dans lesquelles la localité peut être produite »¹⁰⁶, reproduite ou inventée. Ces voisinages reposent sur des formes de rapprochements qui reposent sur la région d'origine. On note ainsi qu'une micro-économie de misère en son sein voit le jour : vente de cigarette, « boulangerie » communautaire, buvette (voir photo page suivante).

Ces nouveaux Lyonnais sont l'illustration de l'émergence d'une nouvelle citoyenneté depuis une décennie dans les pays occidentaux sans que les pouvoirs publics n'arrivent à les faire disparaître. Même si leur taille n'a rien de comparable avec les *invasions*, *favelas* d'Amérique Latine ou les bidonvilles et *townships* africains, ces lieux de vie qui se développent en Occident sont rythmés par la précarité accrue, l'interdiction du droit au travail et développent inévitablement les pratiques de travail clandestin. Cela participe de fait à une intensification de la *délocalisation sur*

¹⁰⁴ G. Agamben, *Op. Cit.*, 1997, p. 201.

¹⁰⁵ M. Agier, *L'invention de la ville*, p. 156

¹⁰⁶ A. Appadurai, *Après le colonialisme. les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2001, (chap. VIII, « la production globale de la localité »), p. 265.

place. La pratique de petites activités de survie sur l'espace public est toutefois encore tolérée par les institutions en raison de la pitié que ces démunis implorent. « Les médias comme la population balancent entre la compassion misérabiliste entretenue par le spectacle d'un dénuement profond et le rejet d'une population sur laquelle pèse toujours une souillure possible »¹⁰⁷.



Un bar informel sur le terrain de Surville. Les Roumains de Craiova s'y rendent pour discuter et boire un verre.

La régression de la protection sociale en vigueur en Europe tout comme les restrictions touchant au droit d'asile engendrent une économie de la débrouille. Celle-ci se développe de plus en plus dans les villes riches, modernes, occidentales, les rapprochant hélas de celles des pays du Tiers-Monde. Le constat est même alarmant pour le philosophe Giorgio Agamben qui développe une thèse selon laquelle aujourd'hui, le paradigme de l'Occident est le camp et non pas la cité.

¹⁰⁷ M. Agier, *Aux bords du monde, les réfugiés, Op. Cit.*, p. 170.

Cette réapparition des bidonvilles s'inscrit malheureusement parfaitement dans la dynamique des sociétés contemporaines. Elle traduit l'élaboration de nouvelles citoyennetés européennes transnationales provenant d'un groupe parmi les plus déshérités, précarisés, discriminés d'Europe : les Roms. Ces derniers ont su s'adapter à la hauteur de leurs possibilités aux formes du capitalisme contemporain en élaborant leur modèle parallèle de cité par projets qu'il me faut désormais exposer.

II/ VERS DE NOUVEAUX COSMOPOLITISMES

« Les ouvrages qui nous intéresseront ici se donnent pour objet, dans une optique plus généraliste, de faire comprendre à un large public qu'il est nécessaire, pour déchiffrer le monde dans lequel nous entrons, et quel que soit le domaine envisagé, de faire appel à la notion de réseau ».

Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO¹⁰⁸

La mise en place, depuis les années 90, de la *cité par projets* va nous permettre ainsi de mieux saisir le type de déplacements que sont amenés à effectuer des Rroms de Roumanie. Pour surmonter la misère et la pauvreté qui constituent le quotidien d'un grand nombre d'entre eux, l'adaptabilité, la flexibilité, la mobilité, les projets temporaires seront alors des notions qu'ils reprendront à leur compte dans leurs activités de débrouille en Europe occidentale. Si ce système individualiste « profite à ceux qui ont les ressources sociales et culturelles pour mieux se vendre sur le marché »¹⁰⁹, les Rroms, grandes victimes de la transition post-communiste à l'Est trouvent paradoxalement une alternative à la misère en exploitant les possibilités perverses.

¹⁰⁸ L. Boltanski & E. Chiapello, *Op. Cit.* (chap. II : « La formation de la cité par projets »), p. 210

¹⁰⁹ L. Chauvel & M. Oberti, *Op. Cit.* p. 216.

« Devant le manque de véritables liens de parenté, on crée des groupes de parenté fictifs. Face à la disparition de l'unité territoriale comme base de la solidarité sociale, on crée des unités d'intérêts ».

Louis WIRTH¹¹⁰

II/1 La mise en place de réseaux de migrants

Sur le territoire français avec une autorisation provisoire de séjour¹¹¹ ou sous-couvert de « tourisme », les Roms sont contraints, sur l'agglomération, d'exercer des activités informelles. En raison du caractère non officiel, nous ne possédons alors que très peu de données sur ce type de circulations, sur ces migrations professionnelles temporaires. Les informations reposeront alors sur des observations personnelles, discussions que j'ai pu avoir dans les bidonvilles avec les occupants de ces taudis lyonnais ainsi qu'auprès des associations travaillant à leur côté : c'est à dire principalement l'ALPIL.

a) La superficialité des informations recueillies

Cette installation en bidonvilles, pour être comprise, m'a demandé de me rendre sur les terrains à plusieurs reprises pour concevoir comment près de quatre cents Roms de Roumanie pouvaient converger vers ces endroits.

Je me suis présenté auprès d'eux dès le début à visage découvert, comme étudiant travaillant non seulement sur eux, mais aussi –d'une certaine manière– pour eux. En venant accompagné quelquefois de Nicolas Molle de l'ALPIL à l'automne 2002 sur les bidonvilles, cela m'a permis

¹¹⁰ Louis Wirth, « Le phénomène urbain comme mode de vie », 1938, in Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, éd. Aubier, 1984, (rééd. 1994), p. 279

¹¹¹ L'autorisation provisoire de séjour (APS) est le nom du récépissé que la préfecture remet aux demandeurs d'asile.

de ne pas attirer trop la méfiance des occupants. Cependant, ne pas provoquer leur méfiance ne signifie pas pour autant gagner leur confiance. Des habitants des bidonvilles ont pu accepter de me rencontrer au début pour évaluer en quoi je pouvais les “intéresser”. C’est souvent lors du premier contact que les discussions se sont avérées les plus longues. Ces discussions-ci permettaient de mettre en évidence, entre autres, les lieux d’origine de ces populations, différents ou non selon les terrains.

En me présentant comme simple étudiant non affilié à une association qui leur vient directement en aide (humanitaire ou sociale), nombreux sont ceux qui ont pu voir en moi quelqu’un qui n’avait rien de concret à leur offrir.

La vision de ces populations à mon égard a changé à partir du mois de mars 2004 lorsque j’ai décidé de montrer mon appareil photo et de prendre des clichés des conditions de vie en bidonvilles. La prise de photo, qui peut revêtir un caractère d’espionnage est plus facilement acceptée lorsque l’on revient avec des portraits de différentes personnes dont on a tiré le portrait. Toutefois, cet art comporte des limites. Je ne peux pas me permettre de tout photographier sur le bidonville. Les photographier à leur insu pourrait me faire perdre la confiance que certains ont acceptée de m’accorder. En utilisant cet art avec modération, cela m’a permis d’être reconnu : de l’étudiant inutile et quelquefois même “fouineur”, j’accédais à la catégorisation de *photographe* avant tout. J’ai pu alors être interpellé par divers occupants du bidonville qui voulaient que je les prenne en photo. Ce n’était donc plus moi qui faisais le premier pas dans l’interaction mais eux et je pouvais alors profiter de cette occasion pour continuer le contact par une conversation lorsque le dialogue s’averrait possible.

La possibilité de s’entretenir avec les occupants est effectivement une autre difficulté, pas toujours facile à surmonter car la barrière de la langue est très forte. Rares sont ceux qui comprennent et parlent “correctement” le français. J’ai pu dialoguer cependant avec quelques-uns en espagnol, également un peu en italien, que quelques-uns “baragouinent” tant bien que mal. Les conversations, bien que superficielles, sont cependant plus enrichissantes qu’on ne peut le penser. En effet, même si les informations recueillies auprès des Rroms de Roumanie installés en bidonvilles sont peu poussées en raison de la difficulté que présente le terrain, elles révèlent beaucoup plus de choses qu’elles n’en paraissent. Le recours à des discussions sommaires en italien, en espagnol ou même l’impossibilité d’établir de réelles discussions à cause de la barrière de la langue qui s’imposait entre certains Rroms et moi sont autant d’éléments qui m’ont permis de mieux comprendre les parcours individuels, l’existence de groupes soudés, la constitution des

réseaux, mais également leur acceptation à se résoudre à vivre pour des courtes périodes dans des bidonvilles.

b) *La mise en évidence de groupes distincts*

Une cohésion en fonction des localités de provenance : des origines roumaines diverses.

Lorsque le dialogue est possible, les discussions mettent en évidence le ou les lieux d'origine des populations en bidonville. Certaines fois, on constate que nous avons affaire à des bidonvilles dont tous les occupants proviennent de la même région, de la même ville. Ce fut par exemple le cas pour le bidonville de Chassieu –entre le printemps et la fin de l'été 2003– (voir la carte de localisation page 29), occupé uniquement par des Roms de Craiova. Dans d'autres cas, les Roms sur un même bidonville seront originaires de plusieurs villes, de plusieurs régions de Roumanie sans qu'aucune délimitation ne soit visible au premier abord.

J'ai pu montrer auparavant que la séparation entre les Roms d'ex-Yougoslavie et de Roumanie pouvait se distinguer visuellement par l'apparence des baraques ou des caravanes. La séparation entre ces deux "nationalités"¹¹² se marque aussi géographiquement par la présence systématique d'un *no man's land*. A Surville, même, la mise à distance avec le temps s'est renforcée avec l'alignement de bouteilles de gaz vides en guise de plots de délimitation.

Les séparations à l'intérieur même de l'espace où résident les Roms de Roumanie sont moins évidentes à distinguer, pourtant elles existent. Elles transparaissent peu dans l'aspect physique ou l'agencement de ces espaces toutefois exigus. Lorsque l'on engage une discussion avec les Roms qui vivent sur les bidonvilles, ceux-ci nous indiquent alors leur "espace communautaire" à travers leur identification à un groupe. Les séparations deviennent soudain visibles, donnant alors à voir une répartition du bidonville en fonction des localités roumaines de provenance. Les Roms de Roumanie se définissent effectivement par rapport à leur localité d'origine. Lors de mes observations et discussions, pouvait transparaître une cohésion, une relation de confiance entre les personnes issus du même lieu d'origine. S'opposait à cela une différenciation, mais aussi une méfiance plus ou moins forte, envers les Roms originaires d'autres villes ou d'autres régions de Roumanie.

¹¹² Afin de ne pas trop m'étendre sur les différences entre les Roms d'ex-Yougoslavie, provenant du Monténégro, du Kosovo (c'est à dire de Serbie) ou de Bosnie, je les englobe tous sous la nationalité « ex-yougoslave ».

J'ai pu alors constater que la quasi-totalité des occupants des bidonvilles ne côtoyaient, sur le terrain, que des Rroms qui provenaient du même endroit qu'eux. Cette formalisation de plusieurs groupes distincts qui repose sur une logique de "micro-écologie urbaine temporaire" s'en trouve également renforcée lorsque, en cherchant à entrer en contact avec des Rroms qui ne parlaient pas français, ceux-ci m'orientent alors vers un de leur collègue, originaire du même endroit, qui parle français.

Une solidarité du groupe consolidée par la méfiance envers les autres groupes.

La méfiance, le maintien à distance des autres groupes qui peuvent être amenés à partager ces friches est un sentiment extrêmement fréquent. La trop grande proximité entre différents groupes peut même provoquer l'éclatement d'un bidonville. Ce fut par exemple le cas du bidonville de la rue Marius Grosso à Vaulx-en-Velin qui, le 9 avril, donna naissance à deux autres bidonvilles, tous deux localisés Chemin de l'épi à trois cent mètres l'un de l'autre et toujours sur la commune de Vaulx-en-Velin.

La recette qui consiste à montrer « l'autre » du doigt pour renforcer l'unité d'une ethnie, d'une nationalité, d'une région, d'un groupe, d'une communauté n'est pas nouvelle. Elle est d'ailleurs relativement d'actualité sur les bidonvilles lyonnais. Ayant montré précédemment la référence constante au groupe d'appartenance qui montre une cohésion interne très forte, on note également que la méfiance, l'hostilité, entre les groupes rroms partageant un même terrain sont omniprésentes à des degrés plus ou moins importants. Sur les bidonvilles lyonnais, parmi les Roumains, la séparation la plus importante qui existe est celle opposant les Rroms de Craiova aux autres groupes Rroms de Roumanie. Cette séparation est, visuellement aussi, la plus évidente. Sur le bidonville de Surville, la communauté de Craiova est présentée par les autres ressortissant roumains comme source d'ennui. Quant aux Rroms de Craiova, il accusent les Rroms d'ex-Yougoslavie d'agissement illégaux responsables de descentes de Police régulières sur le terrain...

Leonardo Antoniadis avait pu déjà remarquer il y a dix ans le peu de liens qu'entretenaient les différents groupes rroms entre eux, formalisant cette méfiance en désignant « l'autre » par l'appellation *Pitsulesk*. Antoniadis signale à propos de ce terme : « Je l'ai entendu sur deux ou trois camps. C'est une piste sur laquelle je n'ai pas eu beaucoup de temps pour approfondir la recherche. Je n'ai pas réussi à savoir s'il s'agissait d'un nom d'un groupe particulier ou si c'était un terme générique pour désigner les Rroms les moins assimilés à la société, à l'allure la plus traditionnelle. C'était en tout cas un terme méprisant : "tous ceux de l'autre côté" (les caravanes

sur un même terrain s'agroupaient selon les appartenances aux villes roumaines) *sont des Pitsulesk, des voleurs...* »¹¹³.

c) *La formation de communautés migrantes*

La construction des groupes

En constatant l'existence, sur les bidonvilles, de regroupements humains se définissant en fonction des lieux d'origine, se pose alors la question de la construction de ces groupes. Des éléments de réponses sont donnés aussi bien par l'impossibilité de dialoguer avec certains Roms que par la tenue de discussions en français avec d'autres.

Les Roms qui parlent français ont appris cette langue "sur le tas", lors de précédents séjours. C'est lors de travaux occasionnels, saisonniers non déclarés (taille de la vigne et vendange, cueillette des fruits, maçonnerie...) que certains peuvent être amenés à effectuer pour des entrepreneurs occidentaux que les Roms se sont familiarisés avec la langue française. Quelques-uns se sont également familiarisés aussi avec l'espagnol ou l'italien selon l'expérience migratoire qu'ils ont accumulée. Les francophones confient volontiers que la première fois que chacun est arrivé en Europe occidentale il y a quelques années, aucun ne parlait bien français et n'était accompagné de sa famille. Ils étaient ici, seuls ou accompagnés de quelques amis proches, en repérage, en prospection des opportunités possibles qu'offrent différentes places d'Europe occidentales.

L'impossibilité de dialoguer avec certains Roms permet aussi de mieux comprendre la formation des groupes. Ne pas du tout parler français est souvent un signe de récente arrivée en France, de période de "formation" aux opportunités des pays riches. Les Roms qui ne parlent pas d'autres langues que le roumain (et le romani lorsqu'ils le connaissent encore) sont pourtant très bien insérés dans leur groupe d'appartenance. On peut signaler, à titre d'exemple, que lors de l'incendie du 4 avril 2004 où périrent deux adolescentes de Craiova, ces deux filles n'étaient pas arrivées en même temps. L'une d'elle vivait en bidonville à Lyon avec sa famille depuis 2002 alors que l'autre venait d'arriver avec ses parents à peine trois semaines avant de mourir rue de

¹¹³ Ces informations sont extraites d'une demande d'informations que j'ai demandé à L. Antoniadis au sujet du terme Pitsulesk dont il m'avait déjà parlé.

Surville. Le fait que deux adolescentes anciennement ou nouvellement arrivées sur les bidonvilles dorment dans la même caravane montre alors la cohésion qui lie les membres d'un groupe.

Par ailleurs, c'est cette cohésion de groupe qui permet aux détenteurs d'un "savoir-circuler" de le transmettre sur l'agglomération lyonnaise. Nous avons donc affaire, pour chaque groupe, qu'ils soient originaires de Craiova, Timisoara, Oradea, Cluj, Arad, Caransebes, Resita, du Bihor ou d'ailleurs, à ce que Swanie Potot définit comme « le partage d'une mémoire collective migrante »¹¹⁴. Constatant alors que ces groupes se constituent en fonction des localités d'origine et se renforcent à mesure que les années passent, il est alors facile de comprendre que, encore aujourd'hui, le groupe de Rroms de Roumanie le plus nombreux sur les bidonvilles dans le Grand Lyon est encore celui de Craiova, riche d'une expérience migratoire de dix ans dans la deuxième plus grande région industrielle de France¹¹⁵. Leur nombre, qui a pu avoisiner les deux cents en 2003 a toutefois diminué suite à plusieurs événements. L'assassinat d'un des leurs le 9 novembre 2003¹¹⁶, la prononciation de l'arrêté d'expulsion fin mars 2004, le décès des deux adolescentes quelques jours plus tard et maintenant l'arrivée des activités saisonnières sont autant d'éléments qui permettent d'expliquer que leur nombre se limite à une soixantaine sur une population roumaine d'environ deux cents début juin 2004.

C'est alors après la phase de prospection et donc après l'acquisition d'un nouveau *capital social*, facteur déterminant pour réussir la migration, que le groupes se constituent. En effet, comme le note Swanie Potot « le degré de proximité des nouveaux membres avec les migrants plus ou moins bien installés dans la migration est une donnée qui explique la réussite de certains migrants au détriment d'autres qui ne possèdent pas suffisamment de liens utiles pour réussir la migration »¹¹⁷. Les prospecteurs reviennent prioritairement accompagnés de personnes de confiance qu'ils trouveront dans leur proche entourage. Des "communautés migrantes" se créent.

¹¹⁴ S. Potot, « La reconversion des réseaux migrants à Târgoviste », in *D. Diminescu, Visibles mais peu nombreux, Op. Cit.*, p. 215.

¹¹⁵ Bien qu'ayant attiré l'attention à Lyon à partir de 1995, des Rroms de Craiova s'étaient déjà rendu à Lyon avant. Un membre francophone de ce groupe, Ion, m'avait alors signalé que sa rencontre avec André Gachet ne remontait pas à 1995 mais à 1994. De plus, pour que cent cinquante Rroms de Roumanie arrivent à Lyon en 1995, il fallait que le terrain fut étudié au préalable par certains d'entre eux.

¹¹⁶ Spartac, que Ion m'a présenté comme « un ami d'enfance » a été tué lors d'une banale bagarre qui l'opposait à un autre membre du groupe de Craiova. Les difficiles conditions de vie, les difficultés économiques... peuvent alors être sources de frictions internes malgré l'apparente cohésion interne que le groupe cherche à afficher.

¹¹⁷ S. Potot, *Circulation et réseaux de migrants roumains : une contribution à l'étude des nouvelles mobilités en Europe*, Thèse de doctorat, mention sociologie, et sciences Université de Nice-Sophia Antipolis, sous la direction de Mme Jocelyne Streiff-Fénart, juillet 2003, p. 58.

On note à cette occasion que les Rroms utilisent beaucoup les termes « cousin », « ami d'enfance », « mari de ma sœur »... pour qualifier un membre de son groupe d'appartenance dans les bidonvilles. Cela m'amène à rejoindre l'idée de Dana Diminescu qui note dans le cas général des migrants roumains que, « si l'aspect communautaire a joué un rôle important dans leur pratique migratoire, il ne s'agit pourtant pas d'une migration ethnique, mais d'une circulation migratoire structurée autour de réseaux familiaux »¹¹⁸, clanique.

Plus que de simples groupes, des réseaux

J'ai été amené à constater la référence, l'attachement relativement forts de chaque individu non seulement au groupe mais à une localité d'origine ; des liens transnationaux se manifestant aussi bien par des conversations téléphoniques régulières que par des lettres, par des retours en Roumanie par choix (lorsque les conditions le permettent) ou par nécessité (lorsque l'autorisation touristique de trois mois se termine). Ils peuvent se manifester également par la remise d'argent pour la famille en Roumanie lorsqu'un membre du groupe repart (temporairement ou définitivement) au pays. Le groupe se montre alors fluctuant : certaines familles pouvant décider de repartir, des individus pouvant également, à partir de la localité d'appartenance, rejoindre la communauté migrante déjà formée...

L'organisation sociale et spatiale sur les bidonvilles lyonnais (qui s'organisent en fonction des différents groupes qui se définissent selon l'appartenance à des villes roumaines) nous demande, pour être mieux cernée, de faire appel à la notion de réseau. Ayant été mobilisé par des approches très différentes, il a perdu de sa clarté. Toutefois, il se définit avant tout comme un ensemble de « relations sociales qui permettent aux individus d'avoir accès à certaines ressources »¹¹⁹. Le réseau permet d'aborder les dynamiques qui voient le jour dans l'espace international tout en restant invisibles aux yeux des institutions. L'association d'individus dans les bidonvilles lyonnais en « communauté migrante » dans le but de bénéficier d'avantages, de profits, d'être moins vulnérable, de multiplier les chances de réussite individuelle s'inscrit totalement dans une logique de réseau informel transnational, dont les points de départ, en Roumanie, sont fixes et les points d'arrivée sont pour l'instant situés dans ces *creux* du Grand Lyon, jusqu'à ce que des nouvelles localisations se révèlent économiquement plus rentables.

¹¹⁸ D. Diminescu, *Visibles mais peu nombreux*, Op. Cit. p. 5.

¹¹⁹ S. Potot, Op. Cit., p. 51.

L'existence du réseau est primordial pour les nouveaux membres du groupe amenés à effectuer des migrations. C'est en effet par lui que se transmettent les pratiques de "savoir-survivre" dans les grandes villes d'Europe occidentale, qui connaît les associations et services administratifs, sociaux, humanitaires utiles, qui a trouvé le terrain pour s'installer, qui a su développer des liens avec des Manouches, avec les propriétaires de casses-auto pour trouver de vieilles caravanes.

Bien qu'informels et mettant en scène des migrants rroms venant d'Europe de l'Est, il peut être nécessaire de rappeler que nous ne sommes en rien confrontés, dans ces bidonvilles, à des réseaux mafieux tout droit sortis de films d'Emir Kusturica qui exploiteraient enfants, ou handicapés en "marchandisant" leurs stigmates. C'est pourtant ce qu'insinue Jean Costil de la Cimade-Lyon lorsqu'il s'exclame qu'« à Gerland, c'est une véritable cour des miracles »¹²⁰. Nous sommes plutôt face à des réseaux au nombre de ressortissants relativement fluctuants mais extrêmement soudées, déjà constituées avant leur départ et où les relations de confiance sont d'autant plus fortes que les groupes sont formés d'individus qui se connaissent souvent depuis longtemps. Pour le groupe provenant de Craiova, je m'étais en effet vu répondre par un Rroms de ce groupe que dans cette ville qui compte plus de 700'000 habitants, les Rroms avoisinent le nombre de 20'000 et sont regroupés dans un quartier ; « alors à Craiova, tous les Rroms se connaissent »¹²¹. Le schéma est similaire pour les migrations roumaines observées par Swanie Potot qui avait également « découvert que la plupart des migrants de la ville [de Târgoviste] semblaient se connaître et se fréquenter assez régulièrement »¹²².

Si Swanie Potot rappelle que « l'étude des réseaux a pour objectif de comprendre concrètement comment la structure contraint des comportements »¹²³, on note qu'appliquée aux migrations des Rroms sur l'agglomération lyonnaises, l'analyse des réseaux permet d'apporter une explication supplémentaire à leur installation en bidonville.

¹²⁰ M-J. Dufour « Les Roumains, un vrai casse-tête », *Le Progrès*, 29 septembre 2003.

¹²¹ Propos recueillis lors d'une discussion avec Ion, de Craiova, le 14 mars 2004.

¹²² S.Potot, *Op. Cit.*, p. 72.

d) Un individualisme laissé temporairement de côté et la convergence de réseaux migratoires

Force est de constater que le contexte hostile des politiques migratoires qui caractérisent ces circulations roms en Europe occidentale demande de plus en plus à ces candidats de s'appuyer sur un solide réseau de solidarité. Les différents membres du groupe ont recours à l'agrégation, à la collectivisation de leurs stratégies individuelles "d'enrichissement" pour apparaître moins vulnérable dans l'espace international. Il va transparaître que la confiance s'établira entre les membres de chaque communauté migrante beaucoup plus par nécessité que par évidence. Le réseau, porteur d'un capital social (facteur déterminant dans la décision de migrer) n'est alors « pas seulement une ressource mais doit être compris comme un ensemble de contraintes qui limitent la liberté de ses membres »¹²⁴.

La régression sociale qu'entraînent les réformes des politiques migratoires européennes renforceront la précarisation des migrants Roms de Roumanie lors de leur arrivée en France, les obligeant de fait à rester en lien étroit avec leur réseau migratoire. Ces populations doivent faire face de plus en plus fréquemment à des expulsions puisqu'ils utilisent aussi bien des friches urbaines que immeubles et autres bâtisses inoccupées de l'agglomération pour développer leurs projets de débrouille individuels. Ils sont alors contraints de s'appuyer toujours plus sur le capital social du groupe en trouvant collectivement refuge dans les *creux* de la ville, s'installant alors dans des bidonvilles, vers lesquels seront également susceptibles de converger d'autres communautés migrantes lorsque le terrain est suffisamment grand. Ce fut particulièrement le cas à Vaulx-en-Velin avenue de Böhlen et rue Marius Grosso ou à Lyon rue de Surville.

Ce phénomène de solidarité chez les populations les plus pauvres n'a cependant rien de nouveau. Largement développé dans les travaux de l'École de Chicago, Dominique Vidal le rappelle en notant que « la recherche urbaine a montré que le quartier populaire a historiquement tout aussi pu être pour les citadins les plus défavorisés un lieu d'identification et de solidarité qu'un lieu de relégation et d'isolement. Dans les quartiers organisés autour d'une identité professionnelle, nationale ou ethnique, le partage des valeurs communes et des pratiques collectives ont souvent compensé la précarité des conditions d'existence »¹²⁵.

¹²³ *Ibid*, p. 54.

¹²⁴ S. Potot, *Op. Cit.*, p. 61.

¹²⁵ D. Vidal *Quelle place pour les pauvres*, *Op. Cit.*, p. 11.

Dans une *ville générique* qui se définit comme individualiste, les pratiques collectives d'installation des Roms sont la conséquence d'une cohésion de groupe obligatoire. Nous sommes confrontés à des communautés déjà constituées avant le départ où chacun aspire à des projets individuels. La vie ensemble, à l'extérieur des caravanes et des baraques y est artificielle puisqu'ils ne sont pas en France pour vivre, pour profiter de l'argent qu'ils collectent, mais pour travailler en dépensant le moins possible. Leurs caravanes sont petites, leurs baraques précaires. Rien ne les incite à rester dedans toute la journée : ni confort, ni divertissement. Dans cette nouvelle forme de cosmopolitisme que donnent à voir ces migrations roumaines de Roms en bidonvilles à Lyon, nous ne pouvons alors qu'approuver les propos de Claude Meillassoux qui rappelle que « l'organisation sociale [ne fait qu'] épouse[r] les formes nécessaires à l'organisation commerciale et use des avantages sociaux qu'impliquent les relations de commerce avec l'extérieur »¹²⁶.

¹²⁶ C. Meillassoux, *Terrains et théories 1. Voir Poindre*, Paris, éd. Page deux, coll. Cahiers libres, 1999, p. 233.

« L'ordre économique sait maîtriser de tels mouvements [de mobilisation internationale de la force de travail par les pays riches et relocalisation d'activités productives dans les pays pauvres]. Par contre, il en va tout autrement pour ces collectifs transnationaux, capables de vastes et originales initiatives commerciales : utilisant les inévitables et non maîtrisables contradictions du libéralisme inhérentes au déploiement capitaliste mondial, il se saisissent de l'impossible paralysie des circulations pour charrier toutes sortes de biens et de services selon des stratégies et des logiques dérogoires des hiérarchies de la richesse édictée par les États-nation puissants ».

Alain TARRIUS¹²⁷

II/2 La cité par projets des exclus

a) Une autre cité par projets

Un nouvel ordre mondial

Pour comprendre la construction de réseaux migrants qui répondent à une organisation commerciale et sociale définie, il est nécessaire de revenir sur cette période qui les a vus émerger.

Les travaux de Luc Boltanski et Eve Chiapello mettent en lumière un formidable essor d'un *nouvel esprit du capitalisme*, développé depuis les années quatre-vingt-dix dans la littérature managériale qu'ils se sont attelés à analyser. Cela permet de mieux comprendre le développement d'un monde en réseaux dans lequel, la figure du *cadre* laisse place à celle du *manager*¹²⁸ et où, malgré tout, on note que les Rroms réussissent à exister. De plus, les deux auteurs remarquent

¹²⁷ A. Tarrius, *Les nouveaux cosmopolitismes*, Op. Cit., p. 252.

¹²⁸ L. Boltanski & E. Chiapello, Op. Cit. p. 123. les auteurs définissent le manager comme « l'homme des réseaux. Il a pour qualité première sa mobilité, sa capacité à se déplacer sans se laisser arrêter par les frontières –qu'elles soient géographiques ou qu'elles dérivent des appartenances professionnelles ou culturelles–, par les écarts hiérarchiques, par les différences de statut, de rôle, d'origine, de groupe, et à établir un contact personnel avec d'autres acteurs, souvent très éloignés socialement ou spatialement ».

l'organisation d'un nouveau monde construit autour de réseaux qui se révèle alors entièrement soumis à une logique de *projets*. La configuration du monde s'en trouve alors bouleversée car, comme le définissent alors, Boltanski et Chiapello, « dans un monde en réseau, aucune clôture n'est possible. Le réseau s'étend et se modifie sans arrêt si bien qu'il n'existe pas de principe pertinent pour en arrêter la liste »¹²⁹ de ses membres. Cette logique, se réclamant non-institutionnelle, a toutefois bénéficié pour son élaboration de la faveur des institutions des États, désireuses également d'alléger leurs structures extrêmement bureaucratiques. Il faut toutefois signaler que la particularité négative de cette logique transparaît entre autre dans la question de la justice qui n'a alors plus lieu d'être posée parce que « les petits (qui [...] peuvent justement dans un tel cadre être qualifiés d'exclus) tendent à disparaître sans laisser de trace »¹³⁰. Ce système prévoit alors « une mobilisation des savoirs-faire inégalement répartis au sein de la population »¹³¹, la mobilité des uns supposant souvent l'immobilité des autres.

Cet aperçu du nouveau monde en construction met ainsi en évidence que « dans la topique de réseau, la notion même de bien commun est problématique parce que l'appartenance au réseau restant largement indéterminé, on ignore *entre qui* un “bien” pourrait être mis en “commun” et aussi, par là même, *entre qui* une balance de justice pourrait être établie »¹³².

L'appropriation des idéologies du nouvel esprit du capitalisme

En Roumanie, les Roms se retrouvent dans une situation de grande pauvreté qui n'a fait que s'aggraver avec la transition post-communiste vers un système libéral. En première ligne face à l'exclusion que provoque la mise en place de la *cité par projets* succinctement abordée ci-dessus la recherche d'une alternative à la misère va pousser quelques Roms, seuls ou en famille, à se construire un avenir en développant leur mobilité hors des frontières étatiques ou simplement en entrant en mobilité, c'est à dire en s'engageant dans les réseaux migratoires décrits précédemment. Comme le note Jean Pierre Liégeois et Nicolae Gheorghe : en Roumanie, « les familles ou les groupes qui ont une expérience de migration volontaire à l'intérieur du pays (comme travailleurs saisonniers agricoles, ou encore dans le bâtiment) ou vivaient un nomadisme régulier pour des raisons économiques, à l'intérieur du pays, ont montré une plus grande

¹²⁹ L. Boltanski & E. Chiapello, *Op. Cit.*, p. 159.

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ S. Allemand, « La mobilité comme “capital” », *Sciences Humaines* n° 145, *Op. Cit.*, p. 22.

¹³² L. Boltanski & E. Chiapello, *Op. Cit.*, pp. 159-160.

disponibilité pour une migration vers d'autres pays. Les comportements de déplacements acquis en Roumanie ont été simplement transférés dans un autre pays d'accueil [...] à partir de 1990 »¹³³.

La réappropriation de la logique d'organisation en réseaux offre une chance à ces populations dépourvues de capital économique mais amenées à accumuler puis partager un fort capital social migratoire. Cette forme apparaît en effet comme la plus adaptée au contexte actuel pour réussir la migration et s'assurer une meilleure situation, entreprendre des projets individuels, locaux ou familiaux¹³⁴ lors de leur retour en Roumanie.

Ces migrations que l'on peut qualifier de « circulatoires »¹³⁵ et le recours à des activités lucratives non reconnues par les institutions étatiques françaises trouvent alors leur origine dans la réinterprétation par ces populations des idéologies du *nouvel esprit du capitalisme* : flexibilité, mobilité potentielle, engagement autonome des individus dans des projets temporaires aussi bien sur place qu'à l'autre bout du monde. A l'heure de l'"entreprise-réseau", de la mondialisation et de l'intériorisation de l'idée que, pour réussir, rien ne doit entraver leurs déplacements, ces migrants doivent alors consentir à devenir « nomades »¹³⁶.

La remise en cause de l'immobilisme auquel les Roms sont toujours plus assignés

Cette ingéniosité à mettre en place de tels projets transnationaux doit être comprise comme étant motivée par « l'énergie de l'espoir et non du désespoir, qui alimente les créations sociales [collectives], les dépassements du soi et la remise en cause des frontières »¹³⁷ dans une Europe qui, pourtant, renforce juridiquement sa politique d'immobilisation des plus démunis¹³⁸ tout en ne proposant aucune alternative à la misère de ceux-ci.

Le recours à des organisations sociales sous forme de réseaux de migrants roms se regroupant par localité d'origine sera l'expression que prendront ces organisations commerciales transnationales de survie. Ces dernières, que des Roms de Roumanie mettent aujourd'hui en

¹³³ J.-P. Liégeois, N. Gheorghe, *Roma, Tsiganes d'Europe*, Paris, éd. Groupement pour les droits des Minorités, 1996, p. 62

¹³⁴ Par « projets familiaux » j'entends principalement le fait de créer une famille et acheter, construire une maison à cet effet.

¹³⁵ On peut les qualifier ainsi car elles se réalisent grâce à ce que Tarrius appelle, dans *Les nouveaux cosmopolitismes* un « savoir-circuler » (p. 124), un « savoir-faire circulatoire » (p. 145).

¹³⁶ L. Boltanski & E. Chiapello, *Op. Cit.*, p. 183.

¹³⁷ M. Agier, *L'invention de la ville*, *Op. Cit.*, p. 160.

¹³⁸ Malgré la dispense de visas depuis janvier 2002 pour les Roumains qui veulent pénétrer dans l'espace Schengen, l'apparente liberté de circulation pour ces populations s'est vue contrecarrée par l'article 5-1-c de la Convention de Schengen qui autorise alors les pays de l'Union Européenne à reconduire à la frontière les ressortissants qui n'ont, aux yeux des autorités, pas assez d'argent pour subvenir à leur moyens.

place à partir de bidonvilles dans l'agglomération lyonnaise relève de la même volonté que ce que Pierre Bourdieu appelait, lors de ses travaux anthropologiques en Algérie, « l'économie de la misère ou l'économie du bidonville ». Il signale en effet que « le bidonville était vu d'ordinaire (non seulement par le regard raciste mais simplement par le regard naïf) comme sale, moche, désordonné, incohérent, etc., alors qu'en fait il est le lieu d'une vie très complexe, d'une véritable économie, qui a sa logique et où se déploie beaucoup d'ingéniosité, et qui offre à beaucoup de gens des moyens minimaux de survie et surtout des raisons de vivre socialement, c'est à dire d'échapper au déshonneur que représente, pour un homme qui se respecte, le fait de ne rien faire, de ne contribuer en rien à l'existence de sa famille »¹³⁹. Aujourd'hui, c'est encore comme tels que doivent être compris les bidonvilles d'Europe occidentale pour les Roms de Roumanie : en les recontextualisant dans la situation actuelle, dans la Roumanie post-communiste où les difficultés économiques les frappent violemment mais où la mobilité transfrontalière est facilitée et les réseaux transnationaux souvent établis porteurs d'espoir à venir.

b) des réseaux qui fonctionnent à l'économie informelle

Des systèmes de collecte rôdés

Dans l'impossibilité d'avoir accès à une quelconque activité salariée en Union européenne, des réseaux migrants de Roumanie se constituent pourtant parmi les populations les plus déshéritées et vont mettre en place une économie informelle –c'est à dire non-reconnue par les institutions– reposant avant tout sur divers « systèmes de collecte »¹⁴⁰. Ceux-ci se définissent comme un commerce des différents objets jetés dans la rue, de pneus usés, de vieux vêtements etc., ainsi qu'une collecte directe d'argent (mendicité, lavage de pare-brise, vente de journaux de rue, musique dans la rue, le métro etc.) et autres activités plus ou moins licites¹⁴¹. Ces migrants roms développent hors de leur nation des initiatives autoproduites, destinées à trouver une issue pour vivre dignement au pays. Dans les bidonvilles lyonnais, ces activités de collecte prennent en priorité la forme de collecte directe d'argent pour les ressortissants Roumains. Elles seront principalement la mendicité et la vente du journal de rue *Sans Abris*. On trouve également des

¹³⁹ P. Bourdieu, *Images d'Algérie. Une affinité élective*, Paris, Coéd. Actes Sud/ Sindbad/ Camera Austria, coll. Archives privées, 2003, pp. 34-35.

¹⁴⁰ D. Diminescu, « La désinstitutionnalisation de l'hospitalité et l'intégration par le bas », *Op. Cit.*

accordéonistes (très peu), quelques vendeurs de jonquilles au printemps, quelques laveurs de pare-brise.

Les gains récoltés par les multiples systèmes de collecte dépassent rarement –d’après les informations recueillies à ce sujet auprès des populations roumaines des bidonvilles sur Lyon– le seuil des 20 euros par jour travaillé, soit environ 400 euros par mois¹⁴². Cette somme ne permet pas, de fait, à une famille rrom qui désirerait s’installer et profiter de la vie en France de réaliser cette ambition. En revanche, elle permet, à condition de mener dans les bidonvilles une existence proche de la *vie nue*, d’engranger un peu d’argent pour « vivre socialement » en Roumanie.

Si, dans l’Europe occidentale du début des années quatre-vingt-dix, cette mise en scène, par des Rroms de Roumanie, de leur misère sociale, de leurs stigmates à des fins marchandes a constitué une *économie de fourmis* rentable ouvrant des nouvelles perspectives pour des populations roumaines, force est de constater qu’aujourd’hui, ces pratiques ont contribué à donner un autre sens à la charité. Cette dernière a été repensée par ces populations et apparaît pleinement assumée comme “profession libérale informelle”. Nous pouvons en effet nous permettre d’utiliser une telle expression car la réussite, les bénéfices d’une telle économie relèvent en priorité de l’aptitude individuelle de chaque migrant, sur l’espace public, à entrer en interaction, à jouer à des fins économiques sur le plan des émotions avec les citoyens.

Nous sommes, dans les grandes métropoles de l’Union européenne, face à l’installation d’une économie informelle, la plus précaire qui soit, qui s’est rôdée grâce au travail de prospection préalable et au savoir-faire que transmet le groupe d’appartenance aux nouveaux membres du réseau. Pour ces populations en situation de grande précarité en Roumanie dont le but, par leurs circulations, est de recueillir le maximum d’argent dans les pays d’Europe occidentale en dépensant le moins possible, il n’est pas étonnant que la “marchandisation” de leur misère s’imposa comme la solution prioritaire pour gagner de l’argent dès leur arrivée. Ces activités de collecte d’argent ont connu un réel essor depuis les années quatre-vingt dix car elles ne demandent aucun investissement au départ, seulement un petit “briefing” par le réseau. On constate alors que

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² Les personnes qui réussiront à dépasser ce seuil seront surtout les quelques hommes qui travaillent pour un employeur sans être déclarés. Pour quarante heures de travaillées par semaine, ceux-ci, peu nombreux sur les bidonvilles, peuvent espérer gagner entre 500 et 600 euros mensuellement. Les hommes peuvent trouver des emplois non déclarés auprès des entreprises de bâtiment ou des ferrailleurs manouches et gitans de l’agglomération. Ce sont par ailleurs par ces derniers que les Rroms trouvent la quasi totalité des vieilles caravanes qui peuplent les bidonvilles lyonnais.

nous avons affaire à une optimisation des durées des séjours (plus ou moins longs) de chaque nouveau migrant par la communauté migrante à laquelle il est rattaché.

Cette économie roumaine relativement récente en France est une conception du “travail” proche de l’esprit d’initiative, du développement de réseaux transfrontaliers... que valorisent la *cité par projets* dans le *nouvel esprit du capitalisme* . Mais, en même temps, l’extrême précarité de ces “nouvelles professions” européennes nous rapproche également des économies informelles, de la “débrouille”, extrêmement développées dans les pays en développement.

Une économie informelle pour pallier les carences de l’État

Le développement d’une telle “économie de la misère” –à partir de cette étude sur des récents bidonvilles lyonnais que je mène– en dehors des institutions n’est alors pas sans rappeler ce que Bourdieu a pu observer dans les bidonvilles algériens pendant les années soixante : « une véritable économie qui a sa propre logique et où se déploie beaucoup d’ingéniosité, et qui offre a beaucoup de gens des moyens minimaux de survie et des raisons de vivre socialement » (cf. page 65). Ce système économique est encore plus flagrant en Afrique subsaharienne et de manière générale dans les Pays en Développement. Dans ces régions de la planète, ce secteur – essentiellement urbain– où le salariat est quasiment absent et où circulent des biens marchands ou de production, regroupe aussi bien les petits commerçants que les artisans, les restaurateurs, les vendeurs ambulants... . L’économie informelle (que l’ENDA¹⁴³ propose de renommer *économie populaire urbaine*) apparaît également comme « le dernier rempart contre l’extrême pauvreté [...] Elle utilise avec ingéniosité toutes les ressources humaines et matérielles disponibles, mais ne se réduit pas à une économie de la débrouille, à un mode de survie : débordant le champ initial de la famille pour s’organiser en réseaux étendus elle pallie de plus en plus les carences de l’État »¹⁴⁴.

L’essor que donnent les Roms en Occident à ce secteur –en se présentant comme des “vendeurs de misère”– s’inscrit complètement dans la logique de contrecarrer l’effritement de la protection sociale européenne dont ils sont extrêmement victimes. Aujourd’hui, Force est alors de

¹⁴³ L’ENDA (environnement et développement du tiers monde) est une organisation internationale à caractère associatif et à but non lucratif, fondée au Sénégal en 1972 à Dakar.

¹⁴⁴ Définition extraite du site de l’ENDA, <<http://www.enda.sn/ecopole/ecop6.html>>

constater qu'en Afrique comme en Europe, le recours à cette *économie populaire* en réseaux, en marge des institutions, « réinvente un modèle social où les exclus du système moderne (chômeurs, invalides, personnes âgées, jeunes) peuvent trouver leur place »¹⁴⁵.

Jean-Luc Camilleri note que cet important secteur en Afrique (longtemps méprisé par les États africains avant d'être réhabilité par les "développeurs" et les économistes mondiaux) vient du fait que ce continent a hérité d'une législation conçue pour les économies libérales modernes¹⁴⁶. La généralisation de tels projets dans l'espace européen doit alors être comprise comme une universalisation de cette économie, comme une alternative au désengagement des États concomitant au modèle libéral actuel.

Aujourd'hui, les logiques souveraines des États-nation ne permettent plus de structurer un territoire qui apparaît de plus en plus morcelé, transnational, en réseaux. Un nouveau cosmopolitisme se met en place, éloigné des formes classiques de l'intégration. Des logiques d'échange entre les lieux singuliers et les circulations planétaires sont à l'œuvre. Telle la figure du *manager* capable de se déplacer sans se laisser arrêter aux frontières pour établir un contact avec d'autres acteurs socialement ou spatialement éloignés d'eux, des Roms de Roumanie vont développer dans plusieurs grandes villes d'Europe occidentale des entreprises informelles de collecte. En développant un "nomadisme conjoncturel", ils participent à la logique de « déconstruction du modèle économique étatisé et généralisé à l'échelle d'un continent géopolitique »¹⁴⁷ (où l'intégration culturelle n'a pas lieu) en construisant une autre Europe non seulement par ses marges¹⁴⁸ (sociales) mais également *dans* ses marges (spatiales) en ayant de souvent recours à une installation temporaire au *ban* de ces grandes agglomérations.

¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ J.-L. Camilleri, *La petite entreprise africaine. Mort ou résurrection ?*, Paris, L'Harmattan, 1996.

¹⁴⁷ R.-M. Lagrave & D. Diminescu, « Faire une saison. Pour une anthropologie des migrations roumaines en France. Le cas du Pays d'Oas », in *Migrations Études* n°91, novembre-décembre 1999.

¹⁴⁸ A. Tarrus, *Les nouveaux cosmopolitismes, Op. Cit.*, p. 142.

« Le camp en tant que localisation disloquante est la matrice cachée de la politique où nous vivons encore et que nous devons apprendre à reconnaître, à travers toutes ses métamorphoses, dans les zones d'attente de nos aéroports comme dans certaines périphéries de nos villes »

Giorgio AGAMBEN¹⁴⁹

II/3 L'invention d'une autre Europe

a) Un nouveau cosmopolitisme

Des migrations reposant sur le mouvement perpétuel

Les circulations migratoires des Roms de Roumanie vers l'Europe occidentale créent un cosmopolitisme de type inédit dans le sens qu'il diffère des anciennes formes de migrations pratiquées jusqu'alors en France. Si l'on peut parler de diasporas pour des populations telles que les Arméniens arrivés en Europe suite au génocide de 1915, où même pour les travailleurs immigrés d'Afrique Noire et autres « collectifs humains appelés pour une surexploitation de leur force de travail »¹⁵⁰ qui se sont portés volontaires (ou qui ont été désignés par leurs proches) pour s'installer en France tout en maintenant des liens très forts avec le groupe d'origine, on ne peut parler pour les migrations de ces roms ni de populations en diasporas, ni même de forme nouvelle de diasporas. Ces différents groupes de migrants, bien que contraints de plus en plus à se rassembler en bidonvilles dans les *creux* de la *ville générique* ne s'inscrivent pas dans un processus de création d'une communauté en exil visant au développement de « complémentarité morphologique, économique, rapide avec les sociétés d'accueil »¹⁵¹ qui caractérisent les

¹⁴⁹ G. Agamben, *Op. Cit.*, p. 189.

¹⁵⁰ A. Tarrus, *Les nouveaux cosmopolitismes*, *Op. Cit.*, p. 252

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 142.

populations en diasporas. Il n'y a pas de réel attachement à un lieu d'accueil. La destination des migrations peut être amenée à changer lorsque de nouveaux espaces européens apparaissent plus profitables ou, au contraire, lorsqu'une installations n'apparaît plus économiquement rentable. Une des dernières personnes du groupe originaire de Caransebes¹⁵² encore en bidonville sur Lyon en mai 2004 –qui m'avait raconté que les conditions d'accueil sur Lyon s'étaient fortement dégradées et que les gains avaient diminué ces derniers temps– m'a en effet fait part de la volonté des Roms de Caransebes de réorienter leur migration plutôt vers l'Espagne lors de la prochaine migration qu'ils effectueront parce que « Lyon, c'est fini »¹⁵³.

Ce nouveau cosmopolitisme demande davantage à être rattaché à une nouvelle mobilité que développe la *cité par projets*, destinée avant tout aux élites professionnelles qualifiées alors le plus fréquemment par le terme de *nomade*. Ce dernier se définit, selon A. Tarrius par la manifestation d'une grande fidélité avec leur seul lieu d'origine et la distanciation vis-à-vis des dispositifs politiques et citoyens locaux, la possible implication dans une complémentarité avec les sociétés d'accueil n'a pour objectif que de mieux maintenir leurs liens avec celles d'origine¹⁵⁴. Malgré les procédures administratives destinées à immobiliser les plus pauvres, la présence de Roms de Roumanie en bidonvilles dans l'agglomération lyonnaise sont le constat que la valorisation de la mobilité a développé celle des exclus de la mondialisation. Leurs allers-retours constants s'inscrivent dans des activités de commerce qui tirent profit du différentiel des richesses d'une part et d'autre des frontières entre les pays inégalement développés. Nous sommes amenés à considérer que ces populations élaborent un modèle qui tend à se généraliser, fondé sur la négociation d'une situation de co-présence de ces citoyens entre deux pays.

La transformation des espaces économiques par des collectifs mobiles

Les Roms de Roumanie, mais également par la suite les Roumains en général, qui développent ce modèle de migrations circulatoires, pratiquent alors un *nomadisme conjoncturel* en dehors des frontières nationales dans le but premier de pouvoir mieux vivre leur sédentarité dans leur lieu d'origine. Ces mouvements perpétuels reposant sur l'économie informelle transnationale ont pris un tel essor en Roumanie que Dana Diminescu avance désormais que

¹⁵² Les autres membres du groupe de Caransebes sont repartis à la mi-mai en Roumanie car les le délai des trois mois effectués dans l'espace Schengen était écoulé.

¹⁵³ Propos recueillis auprès de cette Roumaine de Caransebes sur le bidonville de Surville le 24 mai 2004.

¹⁵⁴ Ibid.

« 3% du PIB de la Roumanie proviennent des fonds envoyés de l'étrangers par ses citoyens »¹⁵⁵. L'importance croissante d'une telle économie souterraine, tout en restant marginale, ne relève ainsi plus de l'anecdotique, de l'exception. Comme j'ai pu l'observer pour la majorité des Roms de Roumanie installés dans les bidonvilles lyonnais (et qui semble partagé par une très grande partie des migrants Roumains Roms ou *gadjé* en Europe occidentale), on assiste à une utilisation de l'espace transnational comme zone géographique d'activité pour continuer à vivre socialement au pays.

Nous sommes face à une incapacité de l'État roumain à subvenir aux conditions d'existence suffisantes de ses citoyens laissés-pour-compte, précarisés par le contexte économique actuel.

Cette construction d'un espace économique informel transnational par les exclus ne construit en rien des communautés transnationales mais participe plutôt à la création de nouvelles citoyennetés européennes où la vie dans les pays d'accueil, en dehors du temps d'activité, se révélera cependant plus proche d'un "temps mort", de la *vie nue* que d'une existence pleinement vécue. Même pour celles et ceux qui migrent avec leur famille, il est difficile de parler de réelle vie privée. Le réseau de connaissance, reposant sur des liens d'amitié, de confiance, de famille a pour fonction avant tout le partage d'un capital social dans le but de maximiser les profits individuels. Ces migrants roumains qui peuplent les bidonvilles lyonnais inventent une nouvelle présence dans l'Europe riche, combinant un fragile maintien dans nos nations et forte intervention dans le pays d'origine. Bien que, d'après Violette Rey, « ne s'affiche pas (encore ?) d'initiatives de développement local »¹⁵⁶ impulsés par cet apport financier dans le pays d'origine, la transposition à ces populations du leitmotiv « Petit ici, notable là-bas »¹⁵⁷ que Lamia Missaoui utilisa pour qualifier des migrations de tunisiens en 1995 semble également de mise. Cette expression qui peut alors caractériser les Roms de Roumanie doit cependant mettre en évidence la contrainte de ce mouvement perpétuel. Une vie sociale au pays en effet ne peut s'exprimer, dans le contexte politique actuel, qu'à condition de sacrifier, par intermittence, une partie de son existence afin de collecter des fonds en acceptant alors de mener une existence proche de la vie nue, devant un regard impassible souvent stigmatisant et une politique de criminalisation des pays "d'accueil".

¹⁵⁵ D. Diminescu, « Stratégies Roumaines », in *Plein Droit* n°55 (dossier : Parcours, filières et trajectoires), décembre 2002.

¹⁵⁶ V. Rey, « Les Roumains sur les chemins de l'Europe », in D. Diminescu, *Visibles mais peu nombreux*, *Op. Cit.*, p. 30

¹⁵⁷ L. Missaoui, « Petits ici, notables là-bas : trajectoires de réussite de Tunisiens en France », *REMI*, n°1, 1995.

b) La construction d'une Europe par ses marges

Travailler sans être exploité par les "locaux"

La construction en réseau transnational des Rroms dérange les pays d'accueil car ces nouveaux nomades sont en règle sur l'espace Schengen ; ils ne font alors pas figure de clandestins que l'État serait en droit d'expulser dans leur pays de provenance. De plus, ils sont visibles de par leurs activités de collecte directe d'argent au contact avec les citoyens de la *ville générique*. Enfin, et surtout, leur présence ne procure aucune richesse pour la société d'accueil.

Dans les pays riches où, selon Alain Morice, « l'immigration de travail n'a été stoppée que dans les discours à tel point qu'on peut se demander si le but n'était pas plutôt d'augmenter la précarité juridique pour produire des travailleurs encore plus soumis et dociles »¹⁵⁸, les principales activités que développent les Rroms de Roumanie à partir des bidonvilles font figure de bémol dans un système économique qui profite de cette main d'œuvre flexible et bon marché. Le recours à des activités autoproduites (faute de trouver mieux) est un réel affront pour les sociétés d'accueil car elles leur sont totalement improductives, non génératrices de profits.

En ce sens, la mise en place d'un tel système économique entièrement nomade –car détaché de la production de richesse sur l'espace de l'activité– constitue un cosmopolitisme totalement nouveau, « au-delà des modèles d'intégration classiques et annonciatrices de citoyennetés européennes originales »¹⁵⁹. Par de tels phénomènes, renforcés par les politiques publiques de non-intégration à leur égard, nous assistons, pour reprendre une expression qu'utilise Alain Tarrus, à une *mondialisation par le bas*.

Ces activités individuelles de débrouille nous amènent à percevoir l'émergence d'une autre Europe en construction, une Europe construite par ses marges, qui s'autonomise de plus en plus dans les *villes-génériques* en mettant en application une *économie populaire urbaine* européenne. Ce produit de la politique de déshumanisation, d'exclusion des couches les plus pauvres de la société –où les étrangers, exclus du droit national apparaissent comme les principales victimes– s'installe dans les villes des pays riches.

¹⁵⁸ A. Morice, « "Choisis, contrôlés, placés" Renouveau de l'utilitarisme migratoire », in *Vacarme*, Janvier 2001

¹⁵⁹ A. Tarrus, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, éd. Balland, coll. Voix et Regards, 2003, p. 155.

La ville-bis européenne

Devant la faible possibilité pour ces migrants roumains (contraints à des mouvements perpétuels transnationaux de courte durée) de trouver rapidement un emploi non déclaré auprès d'un employeur peu respectueux du code du travail, les Rroms participent alors au sein de la ville générique au développement d'une la ville généralement non définie comme telle : c'est celle de la débrouille, des pratiques informelles.

Cette économie de la misère, extrêmement développée chez les populations migrantes, déplacées, réfugiés qui viennent peupler les périphéries des grandes villes des pays pauvres (puisqu'elle ne nécessite pas de capital de départ) trouve désormais son équivalent dans l'Europe riche. Cela nous amène ainsi à constater que la *ville-bis* définie non pas en premier lieu par ses formes mais par la « description des pratiques, des situations des interactions des citoyens » offrant des solutions de survie¹⁶⁰ devient désormais européenne. Elle permet de procurer à leurs acteurs des moyens minimaux de survie. Avec de tels projets transnationaux, chacun va alors devenir son propre employeur : c'est le libéralisme adapté aux miséreux. Dans cette nouvelle ville, les oppositions exploitateur/ exploité disparaissent pour faire place à celles d'inclus/ exclus.

Plus qu'une seule différence de pratiques citoyennes, c'est une autre manière de vivre en ville, une autre ville qui voit le jour dans la ville générique, à Lyon comme ailleurs. L'exclusion de la vie politique, des droits nationaux, mais aussi l'installation grandissante des Rroms de Roumanie en bidonvilles dans les *creux* de la ville générique, en périphérie est alors à rapprocher d'une installation qui oscille entre l'extrême limite de la ville : la *ville nue*¹⁶¹, monde d'extrême dénuement de la « biopolitique » et le *ban-lieu*¹⁶² (défini comme monde urbain où la vie humaine a moins de valeur qu'ailleurs, zone d'ambiguïté entre échec et réussite, d'inachèvement et de précarités des destins).

¹⁶⁰ M. Agier, *L'invention de la ville*, Op. Cit., p. 155.

¹⁶¹ Ibid., p. 156.

¹⁶² Ibid., pp. 157-158.

c) La construction d'une Europe dans ses marges

La difficulté de trouver des bâtiments vides suffisamment grands pour tout un groupe, les expulsions fréquentes, la renoncement temporaire à une vie sociale et l'acceptation pour ces Roms de Roumanie de mener une existence proche de la vie nue lors de leurs migrations nous permet d'avancer que la construction d'une telle Europe ne se fait donc pas seulement *par* ses marges, mais également, du point de vue géographique, *dans* ses marges.

Une souveraineté territoriale qui n'a plus cours

L'heure est aujourd'hui à la réorganisation des villes. L'ère de la globalisation planétaire, d'une société en réseaux, de la « ville-monde »¹⁶³ bouleverse radicalement les frontières de l'État-nation où, pourtant, les normes juridiques reposent toujours sur la nationalité. Les transports et les transmissions ont débordé les villes mais également les nations. Ainsi, si l'on constate que l'« entreprise n'est plus enracinée dans une quelconque localité mais bien extravertie, émancipée de toute localisation géographique »¹⁶⁴, une inversion des perspectives, à laquelle participent les circulations des Roms sur l'agglomération lyonnaise, est à l'œuvre dans les villes modernes, où l'on observe un renfermement des villes aussi bien sous la forme des *gated communities*, ces villes closes pour les riches, que de *gated identities*¹⁶⁵ (identités enfermées), tendance contemporaine de bio-ségrégation des identités souillées par la misère, la maladie, les exodes, les guerres, les discriminations ethniques... .

Cette *mondialisation par le bas* des Roms de Roumanie participe à l'invention, comme je l'ai signalé, d'une Europe par ses marges mais aussi dans ses marges, à travers l'élaboration de formes autoconstruites comme on en rencontre depuis maintenant trois ans dans l'agglomération lyonnaise. Nous sommes alors amenés à constater que ces regroupements d'identités à l'écart du monde social et politique environnant, vivants dans un dénuement comparable à celui des camps de réfugiés, vient hélas vérifier la thèse de Michel Agier selon qui ces derniers sont les « cobayes de formes urbaines impensées, germinales »¹⁶⁶. Les Roms, ainsi regroupés en bidonvilles, dépouillés de tout statut politique, s'installant temporairement en France pour mener une existence proche de la vie nue, participent à l'invention d'une nouvelle ville européenne. C'est

¹⁶³ P. Virilio, *Op. Cit.*, p. 75.

¹⁶⁴ Ibid. p. 114.

¹⁶⁵ M. Agier, *Aux bords du monde, les réfugiés*, Op. Cit., p. 116.

une ville qui répond à la définition de ce que Giorgio Agamben nomme le *camp*, matérialisé par son état d'exception, un espace où la vie est nue et l'ordre juridique normal suspendu¹⁶⁷. Elle marque ainsi « l'inscription de la vie nue dans le système politique de l'État-nation moderne »¹⁶⁸, où la souveraineté territoriale n'a plus cours.

Une mondialisation « par le ban »

Pour ces Roms de Roumanie développant une *économie populaire urbaine* transnationale, dépassant alors l'ordre des souverainetés nationales, dont les points de chute se situent en Europe occidentale, les creux de la ville où ils sont relégués sont vécus comme vecteurs de reconnaissance sociale lors de leur retour au pays malgré l'apparente ville nue qu'elle exprime sur place. Cette ville qui participe alors à la construction d'une Europe par ses marges, relevant de dynamiques extra-nationales, m'amène inévitablement à devoir à nuancer mes propos alarmistes sur l'invention de cette nouvelle ville aux bords de la ville générique.

Dans la mesure où le recours, pour des Roms de Roumanie, à des circulations migratoires donnent accès à une vie physique, sociale et politique dans le pays d'origine, les nouveaux bidonvilles que construisent ces populations en Europe occidentale,—conséquence d'un “nomadisme” contemporain— est sans doute dès lors davantage proche du *ban-lieu* que de la *ville nue*.

La construction d'une Europe par ses marges, dans ses marges, se caractérisant par une pérennisation des bidonvilles dans plusieurs métropoles d'Occident, constat d'un renforcement des ségrégations spatiales urbaines nous amènent à concevoir ces regroupement d'abris de fortune comme l'expression d'une mondialisation inventée par ses marges, qui s'effectue de plus en plus “par le ban”.

¹⁶⁶ Ibid., p. 117.

¹⁶⁷ G. Agamben, *Op. Cit.*, p. 187.

¹⁶⁸ Ibid., p.188.

Conclusion

Des migrations pour vivre décevement au pays

Si, dans cette étude, je fus quelquefois amené à un amalgame entre les migrations de Roms roumains présentes à Lyon et celles que l'on trouve dans plusieurs villes de France, voire même d'Europe Occidentale, c'est qu'elles relèvent d'un même phénomène, à rapprocher également sous certains aspects des circulations des Roumains en France qui s'adonnent également à une économie de collecte directe d'argent. Nous sommes désormais face à un nouveau type de migrations dans l'"Europe riche", plus proche de la mobilité que de la migration en raison de son caractère circulatoire, pendulaire.

La recontextualisation de ces mouvements, au travers de l'analyse de la tendance globale de l'économie libérale actuelle à fonctionner en réseaux, m'a paru indispensable pour cerner ces pratiques nouvelles, « pour déchiffrer le monde dans lequel nous entrons »¹⁶⁹, qu'il s'agisse de la mondialisation au dessus des États –celle des finances, des multinationales, des nouvelles technologies– que de celle qui « opère en dessous des États, dans leurs failles, leurs carences, leur impuissance »¹⁷⁰. En effet, j'ai pu constater que les Roms de Roumanie, installés en bidonville sur l'agglomération lyonnaise, ont su reprendre à leur compte les idéologies de la circulation des élites professionnelles du *nouvel esprit du capitalisme* pour réussir à « vivre socialement » chez eux. Le dépassement des frontières étatiques grâce aux voies légales de séjour¹⁷¹ dans les pays riches, offrant la possibilité d'exercer des activités lucratives informelles transnationales en dehors du contrôle des institutions constitue un "nomadisme" contemporain européen particulier, développé par les marges parmi les plus précarisées de Roumanie.

¹⁶⁹ L. Boltanski & E. Chiapello, *Op. Cit.*, p. 210

¹⁷⁰ M. Wieviorka, « Un thriller sociologique », préface à l'ouvrage de A. Tarrus, *La Mondialisation par le bas*, *Op. Cit.*, p.9

¹⁷¹ L'utilisation de la demande d'asile ou, depuis janvier 2001, de la libre circulation "touristique" temporaire dans l'Espace Schengen leur permet d'être des citoyens roumains en règle sur le territoire français.

La précarisation accrue des migrations

Les politiques migratoires européennes qui cherchent à interdire le séjour de populations pauvres dans l'espace Schengen¹⁷², la multiplication des lois criminalisant les pauvres (comme la LSI¹⁷³ qui, entre autres rend passible d'amende la mendicité dite "agressive"), la multiplication des expulsions de squats, etc. ne provoque aucunement une diminution de ces circulations migratoires roumaines mais plutôt leur précarisation accrue. Cette précarisation est également médicale avec la réforme de l'AME (qui permettait aux plus vulnérables d'avoir un accès effectif et immédiat au système médical de droit commun).

Pour comprendre la réapparition des bidonvilles sur Lyon, j'ai été amené à montrer que la précarité de leur installation relevait du paradigme de la mondialisation. La mise place d'un système politique libéral, déterritorialisé, « n'organise plus des formes de vie et des normes juridiques dans un espace déterminé mais contient en lui une localisation disloquante qui l'excède, et à l'intérieur de laquelle toute forme de vie et de norme peuvent virtuellement être prises »¹⁷⁴.

Ainsi, cette globalisation planétaire conduit à une autarcie des riches, sous la forme d'une bunkérisation des villes, qui enferme les riches dans des villes privées (les *gated communities*) déconstruit, comme le note Giorgio Agamben, la souveraineté du territoire de l'Etat-nation dont la politique du « ban »¹⁷⁵ isole à l'intérieur de lui la vie nue¹⁷⁶.

La *cité par projets des miséreux* que les Roms élaborent, invente alors une *mondialisation par le ban*. L'heure est désormais pour eux, en France comme dans les autres pays d'Europe occidentale où ils ont recours à l'installation en bidonville, à une acceptation de la déshumanisation de leurs conditions de vie pendant ces moments de mobilité.

¹⁷² Nous pouvons citer à titre d'exemples : l'introduction dans la réglementation française les notions de « pays d'origine sûrs », l'article 5-1-c de la Convention Schengen, ou également le règlement 2003 de l'Union Européenne relative à l'asile, dit « Dublin II » qui prévoit que c'est le premier pays traversé par les demandeurs d'asile qui doit traiter leur demande.

¹⁷³ LSI : Loi sur la sécurité Intérieure, proposée par Nicolas Sarkozy et adoptée par l'Assemblée Nationale le 13 février 2003.

¹⁷⁴ G. Agamben, *Op. Cit.*, p. 189

¹⁷⁵ Giorgio Agamben définit le « ban » comme l'état d'exception politique en tant que zone d'indifférence entre extérieur et intérieur, exclusion et inclusion, in G. Agamben, *Op. Cit.*, p.195

¹⁷⁶ G. Agamben, *Op. Cit.*, p. 134.

Quelles perspectives pour une citoyenneté européenne ?

Au même titre que la politique de discrimination et d'exclusion sociale qui affecte particulièrement les Roms de Roumanie, la gestion européenne actuelle des circulations migratoires roumaines, de plus en plus stricte, véritable « surenchère juridique, dont on peut sans risque annoncer qu'elle n'aboutira jamais à ses fins »¹⁷⁷, a une grande responsabilité dans l'émergence de nouveaux bidonvilles et de « citoyennetés européennes nomades » contraints temporairement à la vie nue. Le *statut-cadre (Charte morale) du peuple rom en Union européenne*, l'a démontré : « un accueil non respectueux de la dignité des personnes ne constitue pas un élément permettant d'endiguer les mouvements de populations »¹⁷⁸. Quarante ans après le loi Debré programmant la fin des bidonvilles en métropoles (1964), le développement de nouveaux bidonvilles en Europe occidentale fait apparaître que l'assistance de ces populations relève seulement d'une aide humanitaire d'urgence, sans que des solutions durables leur reconnaissant l'accès aux droits fondamentaux de la dignité humaine (dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé du logement et du travail¹⁷⁹) ne soient proposées.

Quant aux populations logeant dans ces abris de fortune elles ne réclament souvent, dans l'immédiat, que la scolarisation de leurs enfants, des logements provisoires, des lieux de soins pour les malades, des terrains pour une installation salubre¹⁸⁰. Il est en effet difficile pour ces populations de porter des revendications sur leur lieu de migration alors que leur souci premier est de dépasser la misère dans laquelle ils sont cantonnés. Nombre d'entre eux se désignent par ailleurs volontiers comme « Tsigane ». Pour eux, la priorité n'est pas une reconnaissance d'un terme juste auquel se référer mais d'abord la nécessité de pouvoir améliorer leur existence. Toutefois, on a pu voir, lors de la manifestation du 17 juin à Lyon (voir annexe 6), l'émergence d'une appartenance communautaire mise en avant pour réclamer des droits lorsqu'environ cent habitants du bidonville ont défilé de la place Bellecour à la préfecture avec, pour la première fois, des brassards et des drapeaux à l'effigie de la nation rom (voir annexe8).

¹⁷⁷ A. Morice, « Les travailleurs étrangers aux avant-postes de la précarité », in *Le Monde Diplomatique*, janvier 1997 (dossier : « dans les laboratoires de l'exploitation », pp. 18-19.

¹⁷⁸ Chapitre 7 « demandeurs d'asile et réfugiés », § 11, *statut-cadre (Charte morale) du peuple rom en Union européenne* (24 p.).

¹⁷⁹ voir « texte d'orientation : les Roms à l'épreuve de la Grande Europe », séminaire organisé dans le cadre du Forum Social Européen, Saint Denis, 15 novembre 2003, voir annexe 6.

¹⁸⁰ « Lyon ne doit pas oublier son bidonville », tract d'appel (à l'initiative de l'ALPIL) à une manifestation / exposition du bidonville à Lyon, jeudi 17 juin 2004, voir annexe 7.

La constitution de l'Union Européenne vient briser les souverainetés des États-nation traditionnels sans pour autant chercher à construire de véritables citoyennetés européennes. En effet, comment parler de citoyenneté lorsque, comme le note Agamben, « le paradigme de l'Occident est aujourd'hui le camp et non la cité »¹⁸¹? comment parler de citoyenneté lorsque celle-ci n'est pas accompagnée des droits sociaux, politiques, fondamentaux ? La citoyenneté européenne transnationale n'existe pas, ou du moins pas encore. Si Henriette Asséo parle, à propos des Rroms en Europe, d'« une citoyenneté européenne transnationale qui ne serait accompagnée de garanties des droits nationaux et locaux »¹⁸², sans doute faut-il davantage parler de peuple européen. En effet comme le déclara l'Union Rromani Internationale « là où les idées progressistes découvrent la non-territorialité des droits et devoirs ou l'envergure des actions “sans frontières”, les Rroms apportent des siècles d'expérience dans ce sens. Comme l'a dit Günter Grass “ils sont ce que nous nous efforçons à devenir : de vrais Européens” »¹⁸³.

Des Européens sans citoyenneté mais avec une identité affirmée, où la reconnaissance des droits ne sont plus attachées à un territoire mais à une communauté faisant office de lobby sur les pouvoirs publics, où les revendications politiques sont portées par toute une communauté représentative –communauté gay, juive, black, musulmane–, telle paraît être la société qui semble émerger de l'effritement de la trinité Etat-Nation-Territoire.

¹⁸¹ G. Agamben, *Op. Cit.*, p. 195.

¹⁸² H. Asséo, « Les Tsiganes dans la transition à l'Est », in *Historiens et Géographes* n°377 (dossier : « La transition post-communiste dans les pays d'Europe centrale et orientale : 1990-2000 »), janvier-février 2002, p. 198.

¹⁸³ Extrait du message de l'Union Rromani Internationale lors des festivités du cinquantenaire du débarquement à Caen (Berlin, le 2 juin 1994), voir annexe 9.

ANNEXES DEA

ANNEXE 1.....	81
Les noms des Roms (Marcel Courthiade)	
ANNEXE 2.....	87
Document invitation Romeurope 30 avril 2004	
ANNEXE 3.....	88
Langues et peuples sans territoire compact en Europe, (source : Rromani Baxt)	
ANNEXE 4.....	89
Bertrand Bissuel, « Une astuce juridique du ministère de l'intérieur pour expulser les Roms en situation régulière », <i>Le Monde</i>, mai 2003	
ANNEXE 5.....	90
« Dans toute l'Europe, des organisations de défense des droits humains et des réfugiés demandent à l'Union européenne d'abandonner une proposition déterminante sur le droit d'asile », Communiqué de Presse Conjoint du Conseil Européen sur les Réfugiés et les Exilés (CERE), du Bureau Européen d'Amnesty International et de Human Rights Watch, Bruxelles, le 29 mars 2004	
ANNEXE 6	92
Texte d'orientation préparé par la commission de rédaction ayant suivi le séminaire « Les Roms à l'épreuve de la grande Europe », Saint Denis, 15 novembre 2003, dans le cadre du Forum Social Européen	
ANNEXE 7.....	93
« Lyon ne doit pas oublier son bidonville », tract d'appel (à l'initiative de l'ALPIL) à une manifestation/exposition du bidonville à Lyon jeudi 17 juin 2004	
ANNEXE 8.....	94
Le drapeau rom	
ANNEXE 9.....	95
Extrait du message de l'Union Rromani Internationale lors des festivités du cinquantenaire du débarquement à Caen, Berlin, le 2 juin 1994.	

ANNEXE 1

Les noms des Rroms¹⁸⁴

Le peuple sans territoire compact qui nous intéresse ici au premier chef est bien entendu celui des Rroms, proclamé nation européenne sans territoire par la bouche du président de l'Union Rromani Internationale, le docteur Emil Šćuka au Congrès de Prague en juillet 2000. Sur le plan historique, les Rroms ont quitté l'Inde du Nord en 1018 et représentent les descendants des quelque 53.000 habitants de la ville de Kannauj, capturés par le sultan Mahmoud de Ghazni et vendus comme esclaves à des commerçants du Khorassan, d'où ils se sont échappés pour se rendre dans l'Empire byzantin (avec lequel les Kannaujias avaient auparavant entretenu des relations depuis des siècles), puis en Europe et au delà. Le mot "Rrom" est attesté dès 1384 (relation du voyage de Lionardo Niccolò Frescobaldi). Si la très grande majorité des Rroms s'est implantée dans les Balkans dès son arrivée en raison des conditions socio-économiques favorables à l'époque, ceux qui ont atteint les principautés roumaines de Moldavie et de Țara românească (ou Valachie) ont été sur le champ réduits en esclavage et donc pour la plupart immobilisés — même s'ils vivaient souvent en tentes pour diverses raisons pratiques, sociales ou juridiques (fréquente interdiction d'accès à un toit en dur). Une partie a poursuivi vers les Carpates et les régions baltes ainsi que le nord de la Russie, où un petit nombre a gardé jusqu'au début du XX siècle une certaine mobilité, vivant sous des tentes et circulant en fonction des opportunités économiques. Toutes ces personnes se reconnaissent sous le nom de Rroms, sans exception, mot d'origine indienne et provenant selon toute vraisemblance de *Ṛomba* ou *Ḍomba* "artiste [au sens très large du terme – certains traduisent par 'créateurs']" – le point souscrit indique la prononciation rétroflexe du "r" et du "ḍ", qui ne sont le plus souvent que variantes l'un de l'autre.

De l'ensemble carpato-balte s'est détaché il y a très longtemps un groupe qui s'est répandu sur les territoires de langue allemande et en Italie du nord : les Sintés. Sous influences italienne dans le sud et germanique dans le nord, leur langue s'est progressivement éloignée du rromani, jusqu'à rendre très difficile l'intercompréhension, alors que celle-ci est bien plus facile entre les locuteurs des parlers rroms proprement dits. Les Sintés ont continué leur progression vers l'Ouest et certains vivent depuis près de deux siècles en France, où ils ont en bonne partie perdu l'usage de leur langue. S'adressant aux Français, ils ne se présentent plus comme Sintés, mais comme *Manouches* (Sinto semble être apparenté à arabe *Sind*, persan *Hind* et grec ionien *Indoi* - un mot qui selon les contextes a désigné à peu près toutes les contrées de l'Inde et à l'est de celle-ci, pas seulement le Sindh d'aujourd'hui, tandis que *manuś* est le mot indien signifiant "être humain").

Un troisième groupe s'était détaché plus tôt encore du tronc commun balkanique et, traversant pour la plupart l'Europe à pied ou bien échoués sur les côtes espagnoles après avoir été chassés de Byzance sur des vaisseaux sans rames, sans voiles et sans gouvernail, a peuplé la péninsule ibérique : il s'agit des Kalés (les "noirs") que les Espagnols appellent *Gitanos*. Ceux-là, à la suite des persécutions sanglantes qu'ils ont endurées surtout aux XVII et XVIII siècles, ont abandonné le rromani comme langue familiale et leurs enfants ont grandi en espagnol (andalou), catalan et basque. Une fois adolescents, les jeunes gens entraient dans la vie active avec leurs aînés, qui continuaient à communiquer entre eux en rromani, et apprenaient d'eux quelques mots de la langue ancestrale, qu'ils mêlaient à l'espagnol, au catalan ou au basque qu'ils pratiquaient, sans toutefois parvenir à acquérir le rromani dans sa totalité. Le parler secret ainsi composé s'appelle *kalo* ou *chipi kali* "langue noire" et il est incompréhensible pour un locuteur de *rromani* ou de *sinto*. Le *kalo* du Portugal et du Brésil est

¹⁸⁴ Extrait de Marcel Courthiade, *Les Rroms dans le contexte des peuples européens sans territoire compact*, Rapport rédigé pour le Conseil de l'Europe dans le cadre du séminaire "Rroms et groupes analogues" (Strasbourg, 31 sept. et 1 oct. 2003).

davantage à base d'andalou que de portugais. Malgré cette perte de langue, les Kalés gardent une vive conscience de leur identité de près apparentée aux Rroms.

Les Rroms qui ont migré vers la Finlande se dénomment aussi Kālés, tandis que ceux des Iles Britanniques s'appellent Romanishals (< *rromani sel* [ou *čel*] "peuple rrom") et parlent la *phagerdi čhib* ["langue brisée", cf. *broken English*], qui s'est formée comme les variétés de *kalo* avec des mots rromani dans une phrase anglaise.

Endonymes et exonymes

Tous les noms que nous avons évoqués jusqu'ici sont des endonymes, c'est-à-dire des appellations que les intéressés se donnent eux-mêmes, à l'exception de *Gitanos* qui est l'exonyme par lequel les populations ibériques non-rroms désignent ceux des Rroms qui vivent sur leur sol. Le mot Gitan se réfère donc exclusivement aux Rroms de la péninsule ibérique, y compris ceux qui en sont repartis en direction de la France ou des Amériques. Un titre de film comme "Le temps des Gitans" pour parler de Rroms yougoslaves ne traduit donc que l'ignorance d'un traducteur peu soucieux des affaires rroms (le titre original était *Dom za vešanje* "Institution pour pendaison". D'après Emir Kusturica, le film était en effet censé "explorer le plus désespéré des cercles concentriques de l'enfer titiste" [sic]). Tout comme l'exonyme Gypsy, celui de Gitano vient d'*Ægypt[an]oi* par confusion avec les vrais Egyptiens arrivés mille ans avant les Rroms dans l'Empire byzantin et populairement connus sous le nom d'Ashkalis. Il est important de souligner que lorsque l'on parle d'exonymes, il s'agit de noms donnés par les gens qui sont vraiment extérieurs aux questions rroms, comme des agriculteurs, des marins, des employés de banque ou des présentateurs de télévision, c'est-à-dire des personnes pour qui l'identité des peuples sans territoire compact n'a ni intérêt, ni importance. Ce n'est pas un nom que les intéressés se donnent. En principe, il n'y a pas conséquences notables. Le problème apparaît lorsque des gens qui, de par leur activité, sont en relation avec des Rroms professent la même ignorance par rapport à l'identité de ces derniers. C'est la raison pour laquelle on peut s'étonner de voir ces professionnels suivre l'usage des paysans environnants et non des intéressés eux-mêmes.

Un autre exonyme très répandu est *tsigane*, *fiğan*, *cigány*, *cikán*, *ciganin*, *zingari*, *Zigeuner*, *цыган*, *čigonu*, *çingene* etc... toutes formes dérivées du grec *Athigganoi* "non touchés" qui désignait initialement une secte manichéenne errante provenant de Perse. Les membres de cette secte pratiquaient la magie, ils s'estimaient "purs" et donc évitaient le contact physique les autres, comme les Bogumiles, les Patarini et les Cathares ou Bonsômes (toute analogie avec les intouchables indiens est donc un contresens). Devenue trop puissante au IX siècle à la cour, cette secte fut persécutée et elle disparut au XI siècle, non sans avoir profondément impressionné les imaginations. C'est pour cette raison qu'à l'arrivée des Rroms en Asie mineure deux siècles plus tard, son nom fut réactivé et appliqué aux nouveaux venus en raison d'analogies superficielles (sur cette secte, voir documents byzantins en annexe). Enfin il convient de citer une série d'exonymes euphémiques qui depuis "Bohémien" jusqu'à "Yougoslave" en passant par "Hongrois" et "Roumain" ont servi de "cache-Rrom" sous un nom de nation ayant pignon sur rue, comme si l'identité rromani proprement dite avait été honteuse. On doit rappeler en outre que le mot *ciganin* ("tsigane/Gypsy) a été largement utilisé pour désigner les pillards incontrôlés qui hantaient les ruines des agglomérations détruites en Bosnie-Herzégovine pendant la guerre des années 1990. Il va sans dire que ce vocable argotique ne faisait référence ni à un peuple, ni à une quelconque identité ethnique (on peut comparer avec la désignation ironique de "Tchéchènes" appliquée aux montagnards en Albanie, et qui n'a rien d'une désignation scientifique). La réapparition du mot *ciganin* lors de l'exode des Albanais de Dardanie (c'est-à-dire Kosovo/Kosovë + Metohija/Dukagjin) en 1999, mal comprise par des journalistes et des médias incompetents, a conduit à des violences graves vis-à-vis des vrais Rroms cossovars, innocents pour leur part des pillages attribués aux *cigani*.

On voit donc la différence entre d'une part les endonymes, précis, définis et pertinents, et de l'autre les exonymes issus de l'ignorance parfois méprisante des populations côtoyées vis-à-vis des Rroms sur la base de vagues ressemblances, réelles ou imaginées. Plus encore que

les connotations insultantes, pourtant flagrantes dans de nombreuses langues, de nombreux exonymes (*cigánit'* "mentir", *to gyp* "arnaquer", *cigančiti* "mendier, quêter, lésiner sur un prix, être radin" — resp. en slovaque, anglais et serbo-croate mais aussi en russe, hongrois, espagnol – *gitanear...* ou français "*tu nous prends pour des gitans?!*", "*c'est des Nike de gitan, tu les as achetées au marché !*"¹⁸⁵), ce qui est vicieux, c'est l'amalgame froid, indifférent et soi-disant réaliste par les politiques et humanitaires d'identités sans rapport entre elles : certains Roms avec des Beás, des Ashkalo-Egyptiens, des Travellers et des Yéniches, en une vague catégorie qui ne convient à aucun d'entre eux, ceci sur la seule base du fait que les Européens ignorants les ont au Moyen-Âge confondus dans un commun mépris. Or, distinguer, identifier, c'est reconnaître, c'est déjà faire un pas vers le respect. C'est aussi donner à chacun la perspective de s'affirmer et de développer son identité propre, à laquelle il a droit, indépendamment des étiquettes moyenâgeuse qui continuent de le poursuivre. Que dirait-on si l'on appelait les Français des noms d'infidèles et de mécréants, vocables sous lesquels les Européens étaient désignés par la moitié de l'humanité connue jadis ? Doit-on aussi, pour se conformer à la vision "réelle" du peuple, confondre Arméniens et Juifs sous le nom de Yahoudis, parce que c'est ainsi que font de nombreux ignorants dans les Balkans ? La connaissance est là pour dépasser les vagues impressions héritées du passé, en faire l'analyse à la lumière des faits vérifiés et en tirer des conclusions raisonnées pouvant servir d'appui à une véritable réflexion politique débouchant sur une action. Si la connaissance historique doit nous éclairer pour les autres peuples, elle doit le faire aussi pour le peuple rom. Hélas, comme le relève Ian Hancock "on exige moins de rigueur scientifique dans les recherches sur les 'Gypsies' que lorsqu'il s'agit d'autres peuples, ce qui exprime l'attitude raciste de tels chercheurs". L'Histoire a souvent montré comment des confusions de dénominations de peuples ont conduit à des discriminations parfois sanglantes – l'ex-Yougoslavie en a été plusieurs fois le théâtre depuis 1990 et le maintien des confusions implique la responsabilité de ceux qui les maintiennent.

On relève aussi que les endonymes font référence à des valeurs positives : identité, culture, langue, folklore, voire contribution au génie européen tandis que les exonymes évoquent des traits sociaux négatifs. Même si la musique est évoquée par Tsigane ou Gitan, il est clair que la référence culturelle de ces deux mots est à la fois bien moindre et bien plus stéréotypée qu'avec Rrom. Ceci suit une certaine logique car l'endonyme exprime un regard de l'intérieur qui prend forcément en compte l'identité, le patrimoine et la langue, lesquels sont vécus jour après jour comme une chose concrète et connue par les intéressés. Au contraire, l'exonyme reflète le regard de l'étranger, qui ignore le patrimoine en question, c'est-à-dire à la fois qu'il ne le connaît pas et qu'il n'en tient donc pas compte, ce qui est normal face à une culture méconnue et peu mise en valeur pour des raisons évidentes de mépris. Dans le meilleur des cas, ce patrimoine sera perçu comme une production guère plus consistante qu'un certain folklore ou bien comme quelque chose de virtuel, dont l'existence est postulée dans l'abstrait sur la base du principe anti-raciste que tout groupe humain a son patrimoine. Le plus souvent pourtant, l'exonyme renvoie à la vision d'un groupe défavorisé, un peu comme des SDF, des drogués ou autres marginaux, non comme une identité en tous points égale à celle d'un autre peuple et dont on peut être fier. S'il est normal pour un jeune Slovène, Breton ou Danois d'aspirer à devenir un grand Slovène, Breton ou Danois, on conçoit mal comment on pourrait aspirer à devenir un grand SDF, drogué ou marginal... La connotation de l'exonyme renvoie pourtant souvent à cette seconde série de catégories qu'à celle d'un peuple – même si dans tous les cas l'égalité en droits et en dignité est bien entendu reconnue à tous les hommes... Même des humanistes de renom sont tombés dans le piège de l'ignorance du l'héritage rom, comme lorsque par exemple Hannah Arendt écrivait en 1966 "La mort des juifs aurait-elle été un moindre mal s'ils avaient été un *peuple sans culture, comme par exemple les Gitans* qui ont été exterminés eux aussi ?" En réalité, l'exonyme conduit à une logique de compassion et de charité, l'endonyme à une approche basée sur la reconnaissance et la justice.

¹⁸⁵ On peut citer aussi : " Reckless semi-outlaws, full of tricks and lies, in a word *Gypsies* as the word understands the term" Charles Leland.

Le racisme politiquement correct et le télescopage Tsiganes–Roms

Bien sûr, on peut modifier le vocabulaire et interdire "Tsigane" ou "Gypsy". Plusieurs pays l'ont fait, sans grande amélioration de la situation des intéressés. Or, nous l'avons vu, plus que dans les mots eux-mêmes, c'est par la confusion hautaine de plusieurs peuples en une même notion fourre-tout que peuvent s'exprimer le racisme, le mépris et le début de l'exclusion — car on crée ainsi un groupe humain à part sur la base d'un commun rejet qui a sa source chez les autres. C'est ce qui s'est passé en France lorsqu'en 1912 les députés ont monté le projet du carnet anthropométrique, document infamant qui devait être signé par les gendarmes et mettait tous les "Romanichels" au rang des repris de justice. Cette grande opération raciste ne pouvait désigner ses victimes par un nom ethnique, de peur d'enfreindre la sacro-sainte Constitution française et son article 1. Qu'à cela ne tienne, le mot "nomade" a été détourné de son sens originel (*pasteur nomade*) et a désigné la population, non ethnique désormais, qui devrait vivre des décennies durant en présumés coupables. Ce sont ces mêmes nomades qui ont été parqués par le gouvernement de Vichy dans trente camps français où ils ont souffert le martyre et où bon nombre sont morts de froid, de faim, de maladie... On comprend pourquoi, après guerre, il a été politiquement correct de remplacer "nomade" par "Gens du voyage" ou "Voyageurs" — mais sur le fond rien n'a changé car c'est par exemple l'abréviation "gdv" qui figure dans la marge de certains registres de RMI pour identifier, de manière non ethnique, il est vrai, et donc compatible avec la Constitution, ceux des bénéficiaires qui relèvent de cette catégorie, héritière de la loi de 1912 — la discrimination renaît donc sous cette forme desethnalisée.

Nombreux sont ceux qui, jusqu'à aujourd'hui, ont insisté pour simplement rebaptiser le vieux concept "tsigane" avec le mot "Rrom", sans chercher même à comprendre les implications de cet acte autoritaire. L'un des premiers fut Tito, partant sans doute d'un "bon sentiment", mais substituant un mot à un autre d'une manière simpliste et mécanique, sans réflexion de fond. Depuis, cette solution de facilité n'a cessé de se propager. Cela va des simples équations : "Gypsies, more politically correctly known as Roma, were found..." dit un des principaux sites web au sujet des "Gypsies" — jusqu'à la négation ironique des identités en cause : "les deux groupes [Rroms et Egyptiens] dépensent beaucoup d'énergie à cultiver *le narcissisme de la petite différence* (Freud)" — écrit Kovacs Petra (italiques et parenthèse de l'original), après avoir pourtant rempli plusieurs pages de témoignages tant de Rroms que d'Egyptiens sur tout ce qui les sépare; "en fin de compte, conclut-elle, les Egyptiens et les Rroms vivent au delà de la ligne de couleur en Albanie et sont considérés comme similaires par la majorité" — ce qui est tout simplement une contre-vérité car les Albanais de la rue savent très bien faire la différence entre Rroms et Evgjits (Egyptiens).

De même un chercheur très sérieux de Serbie, le dr Biljana Sikimić, a pu constater dans un article récent "Banyash culture in Northern Serbia" : "Banyash from Serbia do not accept the term Rroms and consider it appropriate only for Rromani language speakers". Elle relève que l'amulette connue des Serbes sous le nom de *ušav* et des Roumains sous celui de *baer* est présente chez les Banyash, mais qu'elle n'appartient pas à la tradition rromani. A la différence des Rroms, les Banyash n'honorent pas Bibia et leur langue ne présente pas un seul mot rrom, ni leur culture un seul élément mythologique rrom. Ils n'ont de commun avec les Rroms que la vente de la bru — ce qui du reste n'a rien de spécifiquement rrom. Pourtant, elle ne cesse de les appeler Rroms, même si elle hésite pour les dénommer entre "Roumains des bords de la Save" et "Rroms valaques/roumains"... Ne serait-il pas plus simple de les appeler Banyash (ou Beás, Rudari etc.. qui ne sont que des variantes l'un de l'autre et dans lesquels ils se reconnaissent ?). A l'inverse, dans une étude fort intéressante "Rudarii, Baieşii și Lingurarii", une intellectuelle beás de Timișoara, Letiția Mark, opte pour une "origine commune [des Beás ou Rudari] avec celle du peuple et de la langue roumains". En réalité, il semble que les Beás ou Rudars aient initialement constitué la continuité sud danubienne de la latinité balkanique antique, une sorte de chaînon manquant entre ancêtres des Daco-Roumains et Proto-Aroumains, dispersée par la suite lors de l'arrivée des Slaves.

Peut-on donc réellement accepter la négation des identités propres et leur fusion dans une notion approximative produite il y a si longtemps par des personnes le plus souvent hostiles, voire franchement racistes ? On touche à l'absurde lorsque l'on constate qu'à l'autre bout du monde les Japonais distinguent entre "tsigane" ([jipushī]) en référence aux stéréotypes romantiques et "Rrom" ([romanisherujin]) en tant que peuple distinct – c'est peut-être que la distance géographique leur permet une plus grande sérénité sur cette question. Peut-être plus intéressant pour nous, on distingue en Inde entre d'une part *Romanā log* "peuple rrom", c'est-à-dire ce peuple d'origine indienne qui représente aujourd'hui dix millions d'Européens, dans un quartier desquels Jawaharlal Nehru a effectué une visite près de Belgrade et dont Indira Gandhi a reçu une délégation le 20 octobre 1983 à Chandigar et d'autre part ce qu'on appelle les Gypsies en anglais indien et qui n'ont rien à voir avec *Romanā log*; il s'agit en effet de groupes plus ou moins marginaux, souvent sans domicile fixe, étiquetés Gypsies par la police coloniale britannique au XIX^{ème} siècle par analogie avec leur vision raciste des Gypsies de Grande-Bretagne, mais qui n'ont bien entendu rien à voir avec le peuple rrom¹⁸⁶. De nos jours en Inde – un pays encore profondément imprégné de très nombreux stéréotypes victoriens, le mot "Gypsy" n'évoque en rien les sanglots longs des violons bohémiens et en général très peu des populations européennes, mais simplement ces groupes de parias particulièrement défavorisés par le système des castes.

[...]

Conclusion

Il y a donc trois solutions possibles à cette question :

a) on peut garder la notion de "tsigane/Gypsy" et désigner ouvertement de ce terme les populations concernées identifiées comme telles selon le regard raciste traditionnel – quitte à les qualifier d'asociales. On a pu défendre cette position en alléguant qu'en Hongrie par exemple, certains Roms préféraient le mot *cigány* à celui de *Rrom* (en hongrois *Roma*); en réalité, le rejet de ce mot, rejet motivé par sa similitude avec *Roman* (Roumain), s'appuyait sur une réaction raciste extérieure à la question rromani, puisqu'il s'agissait de se tenir à l'écart du nom du peuple roumain, détesté des Hongrois de basse classe¹⁸⁷. Heureusement cette position appartient désormais au passé. En Roumanie – par suite des cinq siècles d'esclavage (*țigăni* en roumain évoque davantage l'esclave ou l'ancien esclave, voire un sous-humain, qu'un vrai peuple), mais aussi en France – en raison de la négation jacobine institutionnalisée des langues et cultures dites minoritaires, bon nombre de personnes, y compris des Roms, utilisent encore le mot "tsigane". Certaines gens estiment bienvenu de "respecter cette sensibilité" mais il me semble qu'il y a une certaine hypocrisie à rester aujourd'hui indifférent à l'usage inapproprié d'un terme qui a été matraqué pendant des décennies, à le "respecter" sans même chercher à l'explicitier, comme si son emploi découlait du choix libre et bien informé de l'utilisateur.

b) on peut aussi opter pour garder ce même concept de "tsigane/Gypsy" et en le maquillant à l'aide soit d'un euphémisme – d'un "cache-tsigane", comme le mot "Rrom" dont on change alors le sens, soit d'une dénomination sérielle – dans cette logique on aura du mal à parler d'un peuple qui a contribué au génie européen et cherche à faire reconnaître sa place. On parlera plutôt dans cette optique de problèmes sociaux et de charité vis-à-vis d'un "groupe-cible", d'une "classe défavorisée" ou d'une "population marginale", ce qui est aussi loin de la véritable identité rrom que de la simple justice, même si les vicissitudes de l'histoire ont effectivement jeté une partie des descendants de l'élite intellectuelle et spirituelle indienne du XI^{ème} siècle au plus bas de la société européenne ou dans ses marges.

¹⁸⁶ Les coloniaux britanniques ont d'ailleurs immédiatement appliqué aux "Gypsies" de l'Inde les lois racistes qui étaient en vigueur contre les Gypsies (Travellers et autres) en Grande-Bretagne. Cette image a d'ailleurs obéré longtemps les recherches sur les groupes indiens apparentés aux Roms, car les ethnographes se sont longtemps obstinés à chercher parmi ces groupes de parias des parents des Roms, alors que nous savons maintenant que les ancêtres des Roms étaient une population sédentaire, urbaine et même une élite sociale jusqu'en 1018 de notre ère.

¹⁸⁷ La confusion avec *romai* "romain" n'aurait pour sa part gêné personne.

c) enfin, on peut prendre en considération tous les peuples sans territoire compact (une dizaine en Europe), du fait des traits qui les rassemblent, et encourager une large coopération entre eux sur le plan européen ainsi que des échanges pour qu'ils puissent mieux se connaître et s'épauler les uns les autres. Cette option coupe court à toute acrobatie terminologique puisque l'on pourra parler alors tout simplement de "peuples sans territoire compact".

Il n'est pas question bien entendu de censurer les mots "tsigane/Gypsy", mais de leur rendre leur vrai sens, celui d'un regard posé par des étrangers peu informés, parfois romantiques, souvent racistes, sur plusieurs catégories de personnes sans liens rigoureux entre elles ni traits qui les différencie nettement des autres). Il faut aussi en limiter l'usage à leur véritable contexte : s'ils ont droit de cité en littérature, en histoire et dans les polémiques racistes, ils n'ont nullement leur place dans le discours scientifique ou politique d'actualité ni les médias. Quant à "gitan", synonyme de "Kalo", il ne peut désigner que la branche des Roms qui s'est constituée dans la péninsule ibérique.

[...]

Remarque : La forme "Roma" est le pluriel en langue rromani de "Rrom". Ce pluriel a été initialement emprunté par l'allemand dans l'expression "Sinti und Rroma" (les Sintés et les Roms) servant à désigner la population virtuellement bénéficiaire de dédommagements de guerre. C'est sous cette forme et sans réflexion aucune que le mot a été repris en anglais pour entrer dans le nom du point de contact de l'ODIHR de l'OSCE – traitant par l'ignorance (et donc implicitement le mépris) les millions de Kalés de la péninsule ibérique et d'Amérique latine, constitutifs aussi bien que les Roms et les Sintés de la nation rromani. De là, la forme Roma est entrée de manière erronée dans le jargon des ONG pour dire Rrom aussi bien au singulier qu'au pluriel, alors qu'en anglais (tout comme en français) la forme correcte est sg. **Rrom**, pl. **Rroms**.

Marcel COURTHIADE



Collectif national droits de l'homme Romeurope :

ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement) - **ASAV** (Association pour l'accueil des Voyageurs - **AVER** (Association AVER de recherche et d'action sur toutes les formes de racisme) - **CIMADE** (Comité intermouvements auprès des évacués) - **GISTI** (Groupe d'information et de soutien avec les travailleurs immigrés) - **LDH** (Ligue des droits de l'homme) - **MdM** (Médecins du Monde) - **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) - **Mouvement** catholique des gens du voyage - **Romani Baxt** (Destin rom) - **Ternikano** Berno (Cercle de la jeunesse) - **URAVIF** (Union régionale des associations voyageurs d'Ile de France) - **Comités** de soutien aux Roms du Val de Marne, de Fontenay sous Bois, de Montreuil, de l'Ouest parisien, de St Michel sur Orge, de Savigny-Lieusaint-Melun.

Nous avons le plaisir de vous convier à participer
Au Grand Débat ROMEUROPE
pour l'accès des Roms aux droits fondamentaux en France comme en Europe

le vendredi 30 avril de 18h30 à 21h
au musée de l'Homme
17 place du Trocadéro et 11 novembre - 75016 Paris

A 18h30, projection du film CARAVANE 55, réalisé par Anna PITOUN et Valérie MITTEAUX, Prix spécial du Festival international des films des droits de l'homme

Le 6 mars 2003, la petite communauté roms qui s'était réfugiée à Achères est expulsée, les caravanes sont détruites, une enfant est arrêtée à l'école. Le film montre les images tournées en direct de cet événement et comment la municipalité est entrée en résistance et a tenté par tous les moyens dont elle disposait de s'opposer à cette expulsion et d'exercer son devoir de solidarité envers les familles roms qui avaient cherché refuge sur son territoire.

En 2003, ce sont 6 250 personnes qui ont dû, dans des circonstances similaires, quitter leur lieu de vie sous pressions policières.

A 19h30, lancement de l'Appel citoyen pour l'accès des Roms aux droits fondamentaux et grand débat avec la participation de tous les présents, élus, représentants des associations et de la société civile

Pour une mobilisation générale pour exiger de l'Etat des mesures urgentes pour l'hébergement des familles vivant dans les bidonvilles dans des conditions dangereuses et inhumaines. Le drame de Surville près de Lyon vient encore démontrer les dangers réels du maintien de ces conditions de vie indignes contraires au respect des droits fondamentaux. L'état a le devoir de réagir.

Pour un moratoire contre les expulsions

Pour que la solidarité locale et régionale s'exerce pleinement auprès des familles

Pour que la France, et en premier lieu ses futurs députés européens, exerce enfin les pressions pour que soient reconnus aux Roms tous les droits d'un peuple européen : libre circulation et libre installation.

Merci de nous confirmer votre venue avant le 21 avril (la salle n'est pas immense)

Soit par e-mail à rom.europe @medecinsdumonde.net

Soit par courrier à Romeurope 62 rue Marcadet 75018 Paris

ANNEXE 3

LANGUES ET PEUPLES SANS TERRITOIRE COMPACT EN EUROPE

	origine	catastrophe fondatrice	mobilité	langue	estimation	nom populaire
Arméniens occidentaux	Asie Min.	1915	± 0	arménien occ.	300.000	ARMENIENS
Aroumains	Balkans du sud	aucune	passée	aroumain	320.000	TCHOBANS
Ashkalis (Egyptiens, Evgjits)	Egypte (?)	306-337 ?	aucune	albanais etc...	500.000	TS.
Beás-Rudars	Moesia sup.	VI-VII s. ?	aucune	roum. subdan.	400.000	TS.
Juifs yiddicho-djudyophones	Eretz Israël	70 etc...	passée	judéo-langues	??	JUIFS
Rroms (sens large)	Kannauj	1018	3 à 4%	rromani	10.000.000	TS./GdV
<i>Rroms</i>	<i>id.</i>	<i>id.</i>	2 à 3 %	<i>rromani</i>	8.500.000	<i>Rroms</i>
<i>Sintés</i>	<i>id.</i>	<i>id.</i>	12 -15 %	<i>sinto (N & S)</i>	300.000	<i>Manouches</i>
<i>Kalés</i>	<i>id.</i>	<i>id.</i>	± 0 %	<i>kalés</i>	1.200.000	<i>Gitans</i>
Sámis	"locaux"	"-3000"	30%	sámigiele	60.000	LAPONS
Travellers (ex-Tinklers)	Irlande etc.	XII-XIX s.	40%	shelta ??	80.000	TS./GdV
Yéniches	Allemagne	1618-48 ?	40%	???	100.000	TS./GdV

Sources : Rromani Baxt

Une astuce juridique du ministère de l'intérieur pour expulser les Roms en situation régulière

Les services de l'Etat ont exhumé un article oublié de la convention de Schengen qui permet de renvoyer dans leur pays les étrangers n'ayant pas des « moyens de subsistance suffisants »

LE GOUVERNEMENT n'a-t-il pas tendance à « traquer » les populations venues de l'est de l'Europe – et notamment les Roms ? Plusieurs associations, comme la Cimade ou Droit au logement, le pensent depuis qu'elles ont découvert les nouvelles méthodes conçues par le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, pour ramener dans leur pays d'origine des Tsiganes roumains jusqu'ici en situation régulière.

Les services de l'Etat ont en effet récemment exhumé de la convention de Schengen une disposition un peu oubliée. Mentionnée à l'article 5-1-c, elle prévoit que, pour un séjour « n'excédant pas trois mois », l'admission dans l'espace Schengen « peut être accordée à l'étranger (...) [qui dispose] des moyens de subsistance suffisants, tant pour la durée du séjour envisagé que pour le retour dans le pays de provenance (...) ».

Pour les Roms, qui n'ont, la plupart du temps, pas le droit de tra-

vailler et survivent d'expédients, l'application de cette règle a un effet imparable : le retour au bercaïl. Au cabinet de M. Sarkozy, on précise qu'il s'agit là d'une « méthodologie » élaborée durant l'automne 2002 après plusieurs réunions de travail avec les représentants des préfectures les plus « concernées » par l'implantation de Roms.

« FAUX TOURISTES »

Depuis l'été 2002, Paris et Bucarest ont choisi de lutter ensemble « contre l'immigration clandestine et les réseaux mafieux », à la suite de plusieurs affaires de mendiant exploités qui impliquaient des Roumains – souvent tsiganes (*Le Monde* du 13 juillet et du 2 septembre 2002). La Roumanie avait à cœur de se montrer coopérative, après avoir obtenu, à compter du 1^{er} janvier 2002, que ses ressortissants soient dispensés de visa pour pénétrer dans « l'espace Schengen » ; désormais, les Roumains peuvent en effet voyager dans cette zone

avec un simple passeport (à condition de ne pas y rester plus de trois mois et d'avoir quelques centaines d'euros en poche lorsqu'ils quittent leur pays).

Dans le cadre de la coopération franco-roumaine, de nouvelles pratiques ont peu à peu émergé. Les procédures de reconduite à la frontière engagées par l'administration française ne se limitent plus, en effet, aux catégories « habituelles » de sans-papiers (candidats au droit d'asile déboutés, étrangers privés de titre de séjour...). Avec l'application de l'article 5-1-c de la convention de Schengen, elles visent aussi des Roumains, présents dans l'Hexagone depuis moins de trois mois, qui possèdent un passeport en cours de validité, tamponné par la douane d'un des pays membres de l'espace Schengen.

« Chacun sait que les ressources [des Roms] viennent essentiellement de la mendicité et parfois de larcins », a ainsi affirmé François Burdeyron, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) lors de l'évacuation du campement d'Achères, le 6 mars. S'ils n'ont pas assez d'argent pour subvenir à leurs besoins, ce sont « des faux touristes », venus en France pour des raisons économiques, qui « feront l'objet ou ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière » (APRF), a-t-il ajouté.

Depuis l'évacuation d'un squat et de deux campements à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) en décembre 2002 (*Le Monde* du 4 décembre), les forces de police ont multiplié les expulsions de familles installées sans droit ni titre, dans des bâtiments inoccupés ou sur des ter-

rains plus ou moins ouverts aux quatre vents dans la région parisienne. A la faveur de certaines de ces opérations policières, des APRF ont été délivrés à l'encontre de plusieurs dizaines de Roms.

Les arrêtés de reconduite à la frontière invoquant – entre autres motifs – l'insuffisance de ressources n'ont pas seulement touché les Tsiganes roumains. D'octobre 2002 à février 2003, la préfecture de Savoie en a notifié trois à un sans-logis polonais, qui mendiait dans les rues de Chambéry. Après chaque reconduite à la frontière, cet homme est revenu en France, affirme son avocat, M^l Laurent Pascal, qui dénonce une « chasse aux SDF ».

Le juge administratif a souvent validé les arrêtés motivés par l'article 5-1-c de la convention de Schengen. Toutefois, le tribunal de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) s'est singularisé en annulant, dans la deuxième quinzaine d'avril, 7 APRF pris sur ce fondement. Ils concernaient des Roumains, récemment arrivés en France et évacués d'un squat à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), le 14 avril. Constatant que ceux-ci avaient des passeports sur lequel figurait « un cachet d'entrée (...) délivré par les autorités autrichiennes », le juge a estimé qu'ils avaient déjà été contrôlés et que la France n'avait pas « à effectuer un [e] second [e] [vérification] du respect des conditions prévues à l'article 5 de la convention de Schengen (...) ». La préfecture de Seine-Saint-Denis a fait appel.

Bertrand Bissuel

Les « expulsions sans alternative » dénoncées

Au cours d'une conférence de presse commune, la Ligue des droits de l'homme (LDH) et Médecins du monde (MDM) devaient dénoncer, lundi 12 mai, les « expulsions sans alternative » de Roms installés en France. Les deux organisations humanitaires avaient également l'intention d'annoncer l'envoi, dans les prochaines semaines, d'une mission en Roumanie pour « observer la situation de familles », qui sont rentrées de gré ou de force.

En dehors des arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a tenté de mettre en place, avec le concours de l'Organisation des migrations internationales (OMI), une politique moins coercitive fondée sur des « retours volontaires ». Une première opération a eu lieu en janvier et s'est soldée par le départ de quelques Tsiganes, indique-t-on au cabinet de Nicolas Sarkozy. Le 2 mai, plusieurs dizaines de Roms auraient accepté de repartir pour Bucarest à bord de deux vols distincts, poursuit un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur. Les voyages ont été organisés par l'OMI.

in *Le Monde* mai 2003

ANNEXE 5

Article de Human Rights Watch :

Dans toute l'Europe, des organisations de défense des droits humains et des réfugiés demandent à l'Union européenne d'abandonner une proposition déterminante sur le droit d'asile

Communiqué de Presse Conjoint du Conseil Européen sur les Réfugiés et les Exilés (CERE), du Bureau Européen d'Amnesty International et de Human Rights Watch.

Bruxelles, le 29 mars 2004

Dans une action sans précédent, des organisations de défense des droits humains et des réfugiés issues de l'Europe entière font une demande conjointe à l'Union européenne, pour qu'elle renonce à l'un des éléments clé du projet de régime d'asile européen commun.

Ces organisations constatent avec inquiétude que les propositions visant à désigner certains pays comme « pays d'origine sûrs » ou « pays tiers sûrs » violent les obligations internationales des États membres de l'Union européenne, tout comme l'absence de droit garanti à tout demandeur d'asile de pouvoir rester dans le pays d'asile en attendant le résultat d'un recours.

« Nous n'avons pas d'autre choix que de demander à l'UE de supprimer la proposition de directive relative à la procédure d'asile, élaborée sous des pressions populistes et des craintes liées à une invasion imaginaire de l'UE par un flot de réfugiés », a déclaré Daphné Bouteillet Paquet d'Amnesty International, lors d'une conférence de presse conjointe tenue à Bruxelles ce lundi 29 mars. « Nous ne considérons plus cette proposition comme crédible. Elle enfreint les propres engagements de l'UE, exprimés dans la Charte des droits fondamentaux. »

Les organisations de défense des droits humains et des réfugiés ont rendu public ce lundi le texte d'une lettre conjointe au commissaire européen pour la Justice et les Affaires intérieures, Antonio Vitorino. Cette lettre lui demande de retirer la Proposition de directive du Conseil relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les États membres.

Ce point doit être discuté par les ministres de la Justice et de l'Intérieur lors d'une rencontre prévue mardi 30 mars 2004, tandis que s'approche la date butoir de mai, période de conclusion des négociations.

« Nous savons que les négociations ne sont pas encore terminées. Mais pendant cette période conduisant jusqu'à la date butoir de mai établie par le Traité d'Amsterdam, la contradiction entre le droit international et les propositions formulées s'est encore accentuée », a déclaré María-Teresa Gil-Bazo, du Conseil européen sur les réfugiés et les exilés. « Nous regrettons que les États membres aient ignoré les recommandations répétées du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés et des organisations émanant de la société civile. »

Dans cette lettre, les organisations expriment leur crainte que la directive, sous sa forme actuelle, viole le droit international relatif aux droits humains et aux réfugiés. Parmi les principaux sujets de préoccupation figurent : le recours au concept de « pays d'origine sûrs », qui accorde moins de garanties procédurales à certains demandeurs d'asile parce qu'il se fonde uniquement sur leur pays d'origine le recours à la notion de « pays tiers sûrs », qui permet de se dégager de la responsabilité des réfugiés sur un pays tiers, que les demandeurs d'asile aient ou non des liens réels avec ce pays ; ce concept empêche également d'examiner si certaines circonstances particulières rendent le pays de destination peu sûr pour un demandeur d'asile particulier ; l'absence d'un droit explicite accordé à tous les demandeurs d'asile de rester dans le pays d'asile en attendant une décision finale sur leur cas, qui pourrait conduire à des transferts, voire à des refoulements, de demandeurs d'asile vers des pays où ils pourraient subir des actes de torture ou autres violations de leurs droits fondamentaux, en violation de la Convention sur les réfugiés de 1951 et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains.

Les organisations ayant signé la lettre au commissaire Vitorino ont également condamné le fait que la directive laissera à la discrétion des États membres le règlement de certaines questions capitales, comme la détention des demandeurs d'asile et le droit à une assistance juridique.

« Cette proposition priverait certains demandeurs d'asile de la possibilité de bénéficier d'une procédure complète et équitable, et conduirait à les transférer vers des pays hors de l'Europe », a déclaré Ben Ward, de Human Rights Watch. « Nous sommes très préoccupés de voir l'UE essayer de faire endosser ses responsabilités à d'autres pays. »

Source TERRA :

<http://hrw.org/french/docs/2004/04/01/eu8381.htm>

ANNEXE 6

Texte d'orientation

Préparé par la commission de rédaction ayant suivi le séminaire « Les Roms à l'épreuve de la grande Europe », Saint Denis, 15 novembre 2003, dans le cadre du Forum Social Européen

La plus grande partie des dix millions de Roms vivant en Europe connaît une situation de détresse et de discrimination qui ne fait que s'aggraver malgré les programmes censés l'améliorer. Il est donc essentiel de réorienter les politiques en tenant compte non seulement de la discrimination directe, mais aussi des formes plus sournoises d'exclusion et de déshumanisation, notamment le paternalisme, la corruption, les fausses représentations, le double langage et autres formes de manipulation.

Il est donc indispensable de :

- Reconnaître le Génocide nazi contre les Roms, Sinté et Kalé (*Samudaripen*) dans les Etats émules du nazisme avant et pendant la Seconde Guerre Mondiale
- Exiger pour tous les Roms l'accès aux droits fondamentaux et à leur exercice, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé, du logement et du travail
- Dénoncer et condamner fermement, jusqu'au niveau le plus élevé de l'Europe, tous les actes de violence contre les Roms de la part de la police : coups, destructions totales ou partielles des lieux d'habitation ainsi que d'autres biens, tels des instruments de musique, utilisation de grenades lacrymogènes à l'intérieur des habitations, intimidations et brutalité à l'égard des enfants, séparation des familles etc.
- Reconnaître le peuple rrom, d'origine indienne du nord mais européen depuis au moins sept siècles, avec sa langue et sa culture, comme partie intégrante de la pluralité nationale européenne, ceci notamment par son inscription dans le projet de Constitution européenne
- Exiger :
 - l'abrogation de tous les textes et le retrait de tous les projets qui entravent, de manière directe ou indirecte au niveau européen, la libre circulation et la libre résidence des personnes
 - le retrait de la notion de « pays sûr », qui vide de son contenu le droit d'asile, lequel devrait, au contraire, être élargi
- Favoriser et subventionner toutes les initiatives oeuvrant à :
 - valoriser la contribution des Roms à l'Europe
 - donner les moyens institutionnels, financiers et autres pour que les Roms puissent s'organiser selon leur propre choix d'une façon démocratique compétente
- Elaborer des stratégies efficaces de lutte contre toutes les formes de xénophobie, de discrimination, de racisme et de stigmatisation tsignanophobe comme de toutes pratiques contraires aux droits fondamentaux de l'être humain, qu'elles soient exercées par des pouvoirs publics, des élus ou des individus, y compris au sein du peuple rrom

Ces orientations s'intègrent naturellement dans le projet de construction d'une autre Europe, ouverte, solidaire, plurielle et respectueuse des divers peuples qui la constituent.

La mobilisation autour de ces exigences est récente et fragile. Elle a donc besoin de se renforcer par la multiplication des actions communes.

ANNEXE 7

Lyon ne doit pas oublier son bidonville.

Il reste plus de trois cents personnes dans les caravanes, cabanes et abris de fortune du plus grand bidonville que Lyon ait connu depuis 45 ans.

Il y a deux mois, deux jeunes filles sont mortes dans l'incendie de leur abri.

Quoi de nouveau depuis?

Un peu de nettoyage, quelques départs, 3 relogements...

La vie continue comme avant : des enfants qui ne mangent pas à leur faim, jouent au milieu des ordures et des rats. Aucun n'a pu aller à l'école.

Deux robinets alimentent en eau plus de trois cents personnes, les conditions sanitaires sont dignes du moyen-âge, l'insécurité est permanente. Les associations humanitaires apportent le minimum insuffisant pour la nourriture, les soins et l'hygiène. Les habitants du bidonville font ce qu'ils peuvent pour améliorer leur situation.

En 1964, la loi Debré a voulu programmer la fin des bidonvilles en métropole, en 2000, une nouvelle loi s'attaquait à ceux qui subsistent outre-mer. Pourquoi si peu de résultats ?

Lyon n'accueille pas toute la misère du monde, la deuxième ville de France est en capacité de trouver une issue dans la dignité pour la situation dramatique des femmes, des hommes et des enfants qui vivent sur un tas d'ordure.

Que faut-il ?

Des abris : logements provisoires, lieux de soins pour les malades, terrains pour une installation salubre.

Ni plus ni moins. C'est cela que demandent les habitants du bidonville, ceux qui ont connu la guerre dans l'ex-Yougoslavie ou la misère de la Roumanie, ceux qui demandent notre aide et voudraient cesser de la mendier parce qu'ils sont aussi capables d'apporter leur savoir-faire, leur travail, leur culture et leur volonté de vivre comme des êtres humains.

**Exposition du bidonville
de Bellecour aux Terreaux, jusqu'à la Préfecture
Entre 11h et 14h, le jeudi 17 juin 2004.**

Premiers signataires : Alpil (Action pour l'insertion par le logement), ASET (Association pour la scolarisation des enfants tsiganes), AVDL, (association Villeurbannaise pour le droit au logement), Commission des Droits de l'Homme et commission Droits des Étrangers du Barreau de Lyon, Demeurant Partout, Entraide Majolane, Fonda Rhône-Alpes, Inter-Service-Migrants, Les Verts du Rhône, Ligue des Droits de l'Homme 69, Médecins du Monde, Résovigi, Restos du Cœur du Rhône, Secours populaire, Syndicat des Avocats de France section de Lyon,

ANNEXE 8

Le Drapeau du peuple rom



Le Congrès de Londres de l'Union Rromani Internationale en 1971 a défini le drapeau du peuple rom comme une roue de charrette rouge, reprenant toute la symbolique indienne de la roue, centrée sur fond bicolore : moitié supérieure bleue, symbolisant le Ciel, père infini de l'Humanité, et moitié inférieure verte, symbolisant la Terre, mère féconde l'Humanité. Ce drapeau peut être hissé dans les fêtes et événements divers, toujours accompagné des couleurs du pays concerné et du drapeau européen — tous ces drapeaux étant de taille et de visibilité équivalentes. Il est souhaitable que figurent aussi les drapeaux des autres collectivités de voisinage. Les représentations stylisées, artistiques et réinterprétées du drapeau rromani seront toujours préférées aux représentations *ne varietur*.

Lors de ce congrès, où étaient présents des représentants d'une vingtaine de pays, dont l'Inde, fut également choisi la chanson *Gelem Gelem* comme hymne

ANNEXE 9

Extrait du message de l'Union Rromani Internationale aux festivités du Cinquantenaire du Débarquement à Caen (Berlin, le 02 juin 1994)

[...] Sachez pourtant que les valeurs de la culture rromani sont justement le contre-pied de la barbarie ancienne ou moderne:

- là où les autres se tuent pour un empan de terre de plus, les Rroms sont massacrés car ils n'ont ni Etat ni revendication territoriale,
- là où les Eglises s'affrontent, les Rroms de toutes confessions se retrouvent et font la fête en des lieux saints communs,
- là où les gouvernements dressent des frontières, les Rroms embrassent toutes les routes du monde,
- là où la consommation effrénée, attisée par la cupidité canine des profiteurs, ruine l'environnement au niveau planétaire, les Rroms savent respecter la nature et rester fidèles au pacte tacite passé entre elle et l'Homme,
- là où l'individualisme enferme les gens dans la solitude et la détresse, les Rroms partagent et communient,
- là où l'égoïsme stérilise les familles, les Rroms s'épanouissent dans l'amour des enfants,
- là où les jeunes recherchent un mirage de fraternité dans des communautés éphémères, les Rroms montrent un exemple de solidarité et de cohésion à l'échelle continentale,
- là où l'industrie de la vieillesse parque dans de fort rentables mouiroirs les vieillards superflus, les Rroms partagent avec leurs vieux un maigre pain, mais aussi peines et joies,
- là où le besogneux thésaurise et, amer, assure ses biens, les Rroms s'échinent quelques mois au labeur puis jouissent de leur gain jusqu'à l'ivresse,
- là où le droit a grand mal à résoudre les conflits sans léser personne ni la justice, les Rroms ont depuis des siècles l'institution du médiateur et de la conciliation,
- là où les fanatismes écrasent les foules sous la machine de guerre, les Rroms gardent leur *credo* en la musique et la danse au lieu du terrorisme et de la violence,
- là enfin où les idées progressistes découvrent la non-territorialité des droits et devoirs ou l'envergure des actions "sans frontières", les Rroms apportent des siècles d'expérience dans ce sens — comme l'a dit Günter Grass "ils sont ce que nous nous efforçons de devenir: de vrais Européens"...

Alors pourquoi, lorsque les autres ont oublié qu'ils sont des hommes, voire ce qu'est un homme, pourquoi donc *Devl!a* les Rroms doivent-ils servir de tapis de sang aux folies d'un monde auquel ils ont tant contribué par la paix, la tolérance, l'artisanat, le commerce, les arts et la joie de vivre ? [...]

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

AGAMBEN Giorgio, *Homo Sacer. I : Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, éd. du Seuil, coll. L'ordre philosophique, trad. 1997 (éd originale :1995).

AGIER Michel, *L'invention de la ville, Banlieues, Townships, invasions et favelas*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, Coll. une pensée d'avance, 1998.

AGIER Michel, *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, éd. Flammarion, 2002.

APPADURAI Arjun, *Après le colonialisme, les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, éd. Payot, traduit en 2001, (édition originale : 1996, University of Minnesota Press).

AUZIAS Claire, *La Compagnie des Roms, récit de voyages parmi les livres, les bidonvilles et les êtres humains*, Lyon, éd. Atelier de création libertaire, 1994.

BALIBAR Etienne, CHEMILLIER-GENDREAU Monique, COSTA-LASCOUX Jacqueline, TERRAY Emmanuel, *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, Paris, éd. La Découverte, 1999.

BAUMAN Zigmunt, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, éd. Hachette, Coll. Pluriel, 1999.

BOLTANSKI Luc & CHIAPELLO Eve, *Le nouvel Esprit du Capitalisme*, Paris, éd. Gallimard, coll. Nrf Essai, 1999.

BOURDIEU Pierre, *Images d'Algérie. Une affinité élective*, Paris, Coéd. Actes Sud/ Sindbad/ Camera Austria, coll. Archives privées, 2003.

CAMILLERI Jean-Luc, *La petite entreprise africaine. Mort ou résurrection ?*, Paris, éd. L'Harmattan, 1996.

DIMINESCU Dana (sous la dir. de), *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2003

DUBOIS TAINE Geneviève & CHALAS Yves (dir.), *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 1997.

GIBBAL Jean-Marie, *Citadins et villageois dans la ville africaine. L'exemple d'Abidjan*, Paris, Bibliothèque d'Anthropologie, coédition Presses universitaires de Grenoble & François Maspero, 1974.

GOFFMAN Erving, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, 1963, Paris, Éd. de Minuit, coll. Le sens commun, (traduction française 1975).

GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, éd. Aubier, 1984 (rééd. 1994), (1^{ère} éd. : 1979, éd. du Champ Urbain).

HERVO Monique, CHARRAS Marie-Ange, *Bidonvilles. L'enlèvement*, Paris, éd. François Maspero, coll. Cahiers Libres 219-220, 1971.

KOPP Anatole, *Changer la vie, changer la ville*, Paris, Union Générale d'Éditions, coll. 10/18, 1975.

LIÉGEOIS Jean-Pierre, GHEORGHE Nicolae, *Roma, Tsiganes d'Europe*, Paris, éd. Groupement pour le droit des minorités, 1996.

MASPERO François, *Balkans Transit*, Paris, éd. du Seuil, coll. Point, 1997.

MEILLASSOUX Claude, *Terrains et théories. Voir Poindre*, Paris, éd. Page deux, coll. Cahiers libres, 1999.

ROTHÉA Xavier, *France, pays des droits des Roms ? Gitans, "Bohémiens", "gens du voyages", Tsiganes... face aux pouvoirs publics depuis le 19^e siècle*, Lyon, éd. Carobella ex-natura, 2003.

TARRIUS Alain, *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1992.

TARRIUS Alain, *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, Paris, éd. de l'aube, coll. Monde en cours, 2000.

TARRIUS Alain, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, éd. Balland, coll. Voix et regards, 2003.

VIDAL Dominique (dir.), *Quel place pour les pauvres ?*, Paris, Éd. L'Harmattan, coll. Culture et conflits – Sociologie politique de l'International, 1999, 186 p.

VIRILIO Paul, *Ville panique. Ailleurs commence ici*, Paris, éd. Galilée, Coll. L'espace critique, 2004, 147 p.

WACQUANT Loïc, *Les prisons de la misère*, Paris, éd. Raisons d'agir, 1999.

Thèse :

POTOT Swanie, *Circulation et réseaux de migrants roumains : une contribution à l'étude des nouvelles mobilités en Europe*, Thèse de doctorat, mention sociologie, et sciences Université de Nice-Sophia Antipolis, sous la direction de Mme Jocelyne Streiff-Fénart, juillet 2003.

Articles :

ALLEMAND Sylvain, « La mobilité comme “capital” », *Sciences Humaines* n°145(dossier : Voyages, migration, mobilité), janvier 2004, pp. 20-22.

ANTONIADIS Leonardo, “ Chronique visuelle d’une migration tzigane. Une expérience de la photographie : outils de recherche, et/ou lieu de rencontre et d’interrogation ”, in *Journal des anthropologues* n°80–81, Association française des anthropologues, 2000, pp.117-142.

ASSÉO Henriette, “Les Tsiganes dans la transition à l’Est”, dossier « La transition post-communiste dans les pays d’Europe centrale et orientale : 1990-2000 » in *Historiens & Géographes* n°337, janvier-février 2002, pp. 194-218.

CHAUVEL Louis & OBERTI Marco « Une fécondité nouvelle » in *Mouvements* n°9/10 (dossier : « A plusieurs voix sur... *Le nouvel esprit du capitalisme* »), mai juin juillet août 2000, pp. 215-217.

COURTHIADE Marcel, in *encyclopaedia universaelis* définition de « Rom »

COURTHIADE Marcel, *Les Roms dans le contexte des peuples européens sans territoire compact*, Rapport rédigé pour le Conseil de l'Europe dans le cadre du séminaire "Roms et groupes analogues", Strasbourg, 31 sept. et 1 oct. 2003.

DIMINESCU Dana et LAGRAVE Rose Marie, « Faire une saison. Pour une anthropologie des migrations roumaines en France », in *Migration Etudes* n° 91 (Synthèse de travaux sur l’immigration et la présence étrangère en France), novembre-décembre 1999.

DIMINESCU Dana, « La désinstitutionnalisation de l’hospitalité et l’intégration par le bas », in *Ville École Intégration* n°131 (dossier : nouvelles migrations, nouvelles formes de migrations), décembre 2002.

DIMINESCU Dana, « Stratégies roumaines », in *Plein Droit* n°55 (dossier : « Parcours, filières et trajectoires »), décembre 2002.

GOURMELEN Yann, GREZ Emmanuel « Ce que donner veut dire », in *L'œil électrique*, n°28, mai 2003, pp. 54-57.

JASPER James., “ L’art de la protestation collective ”, in *Les formes de l’action collective*, Paris, éditions de l’EHESS, 2001, pp.135-159.

LEVY-VROELANT Claire, SEGAL Jérôme, « Les roms de Montreuil et d’ailleurs, des immigrés européens particuliers », in *Les temps modernes*, n° 624, été 2004, pp. 223-230.

MICHEL Franck, “Gens du voyage stoppeurs et nomades du loisir sur les routes européennes”, revue *Le Détour–Europes, revue des Sciences Humaines*, nouvelle série n°1 (dossier :« Nomades et clandestins »), 2003, Strasbourg, pp 137-148.

MISSAOUI Lamia, « Petits ici, notables là-bas : trajectoires de réussite de Tunisiens en France », *REMI*, n°1, 1995.

MORICE Alain, « Les travailleurs étrangers aux avant-postes de la précarité », in *Le Monde Diplomatique* (dossier : « dans les laboratoires de l’exploitation »), janvier 1997, pp. 18-19

MORICE Alain, « “Choisis, contrôlés, placés” Renouveau de l’utilitarisme migratoire », in *Vacarme*, Janvier 2001.

MORICE Alain, « Des dizaines de milliers de réfugiés tenus à distance. L’Europe enterre le droit d’asile », *Le Monde Diplomatique*, mai 2004, pp. 14-15.

POTOT Swanie, « La reconversion des réseaux migrants à Târgoviste », in DIMINESCU Dana (dir.), *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l’Homme, 2003, pp. 213-234.

REY Violette, « Les Roumains sur les chemins de l’Europe », in DIMINESCU Dana (dir.), *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l’Homme, 2003, pp. 27-32.

REYNIERS Alain,:« Migrations tziganes de Roumanie », in DIMINESCU Dana (dir.), *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l’Homme, 2003, pp. 51-63.

ROTHÉA Xavier, “Les Roms, une nation sans territoire ?” « Fédéralisme et autonomies », *Réfraction*, n°8, Printemps-été 2002, pp. 88-100.

TARRIUS Alain, « Être d’ici et de là-bas », *Sciences Humaines* n°145 (dossier : Voyages, migration, mobilité), janvier 2004, pp. 24-26.

VIDELIER Philippe, « Faux privilégiés, vrais exclus. La droit d’asile malmené », *Le Monde Diplomatique*, octobre 1995, pp. 4-5.

WILLIAMS Patrick, “ Les couleurs de l’invisible : Tsiganes dans la banlieue parisienne ”, in *Chemins de la ville. Enquêtes ethnologiques*, Paris, éditions du comité des travaux historiques et scientifiques (sous la direction de J. Gutwirth et C. Pétonnet), 1987, pp.53-72.

WIRTH Louis, « Le phénomène urbain comme mode de vie », 1938, in GRAFMEYER YVES & JOSEPH Issac, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, éd. Aubier, 1994, pp. 255-281

Rapports :

Médecins du Monde, Situation des Roms dans les bidonvilles: en téléchargement libre sur <<http://www.medecinsdumonde.org/2missions/france/rom/indexrom.htm>>

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme /Médecins du Monde, Mission d'évaluation en Roumanie : Situation et condition de vie des Roms roumains en retour volontaire ou contraint de France, Juillet 2003, 35 p. en téléchargement libre sur : <<http://www.fidh.org/europ/rapport/2003/rom0107f.pdf>>

Médecins du Monde/Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, *Les Roms*, 12 mai 2003, *Dossier de presse*, 21 p. Rapport en téléchargement libre sur : <<http://www.medecinsdumonde.org>>

RROMANI BAXT, *Les Rroms... autrement. ou qu'est ce au juste qu'un Rrom, un Tsigane, un Manouche, un Gitan ?*, rapport du Conseil de la coopération culturelle. Un enseignement secondaire pour l'Europe, non daté. 211 p.

Site internet :

ENDA (environnement et développement du tiers monde), <<http://www.enda.sn>>
Statut-cadre (Charte morale) du peuple rrom en Union européenne (24 p.) en téléchargement sur : <<http://rinchibarno.free.fr>>

Communiqués :

Appel citoyen du Collectif national droits de l'homme **Romeurope** pour l'accès des Rroms aux droits fondamentaux, février 2004, consultable sur le site <<http://www.medecinsdumonde.org/index.html>>

Communiqué de presse conjoint du Conseil Européen sur les Réfugiés et les exilés (CERE), du bureau d'Amnesty international et de Human Rights Watch : « Les défenseurs des droits humains demandent à l'Union Européenne d'abandonner sa proposition sur le droit d'asile », 1^{er} avril 2004, <<http://hrw.org/french/docs/2004/04/01/eu8381.htm>>

Sources audiovisuelles et sonores :

MERMET Daniel, *Là bas si j'y suis* : En écoute libre sur le site de *Là bas si j'y suis*.

Émissions sur les Roms de Roumanie ou avec les Roms lors du FSE de St Denis, *rubrique « tsiganes »* : <http://lbsjs.free.fr/serie_tziganes.html>

Là bas si j'y suis, « mémoire du bidonville des pâquerettes à Nanterre » émission de France Inter diffusée le 03/10/2003.

Là-bas si j'y suis, « Mémoire du bidonville des pâquerettes à Nanterre », émissions de France Inter diffusées les 03/10/2003 et 06/10/2003.

Là bas si j'y suis, avec Monique Hervo, invitée lors la sortie de son livre *Chronique du bidonville, Nanterre en Guerre d'Algérie*, 2002 émissions de France inter diffusée le 23/05/2002

Revue de presse

1993

Philippe Bernard, « Nouveaux bidonvilles », *Le monde*, 6 mars 1993.

1995

Eric Collier, « Familles roumaines en garnison. Les centaines de Tsiganes en exil à Lyon depuis trois mois, tout en ne créant pas de troubles graves de l'ordre public, commencent à provoquer des phénomènes de rejet », *Le Monde*, 26 mai 1995.

2001

AFP, « Ljubica Adzovic : Harcelée par la mafia albanaise, la Grand'mère de Pehran demande l'asile politique en France après avoir perdu tous ses biens au Monténégro ». dépêche de l'AFP du lundi 18 juin 2001. Sources <http://www.dhennin.com/kusturica/v2/_ljubica_adzovic_fr.html>

Laurent Diennet, « Gerland : un bidonville comme asile » *le Progrès*, 13 octobre 2001.

Laurent Diennet, "Des paillettes à la boue », *le Progrès*, 13 octobre 2001.

Laurent Diennet, « Gerland indigné mais mitigé », *le Progrès*, 13 octobre 2001.

Mariette Grande « Roms : l'urgence dépassée, 15000 places à créer », , *Le Progrès*, 16 novembre 2001.

Olivier Bertrand, « A Lyon, les cabanes des Roms à l'ombre de la technopole. La pression de médias a poussé la mairie à agir », *Libération*, 17 novembre 2001.

Mariette Grande, « Roms : un terrain, décent » *Le Progrès*, 21 novembre 2001.

2002

Thibaut Alex, « Les roumains de Saint Clair sur le départ », *Le Progrès*, 22 juin 2002.

Thibaut Alex, « Les Roumains de Saint-Clair expulsés » *Le Progrès*, 27 juin 2002.

Emilie Rive, « Réfugiés handicapés, des victimes désignées. Exploitation. Plusieurs réseaux de mendiants roumains handicapés démantelés à Nice et dans la région Lyonnaise », *L'Humanité*, 1^{er} juillet 2002.

André Lucchesi (Nice) et Marie-Hélène Sans [Lyon], « Immigration : Deux réseaux de mendiants roumains démantelés » *Le Figaro*, 1^{er} juillet 2002.

Frédéric Crouzet, « Les abandonnés des bidonvilles lyonnais », *Le Progrès*, 5 juillet 2002.

Delphine Moreau , « Immigration. Les quémandeurs étaient importés et exploités. Mendiants handicapés : coup de filet dans les réseaux roumains » , *Le Figaro*, 6-7 juillet 2002.

Cyrille Louis « Pédophilie. Une solution de rapatriement pour les enfants prostitués roumains [légende de la photo : “Paris offre deux types d'activité à ces enfants de la rue : le pillage des horodateurs, moins lucratif qu'autrefois, et la prostitution”] » , *Le Figaro*, 27-28 juillet.

Anonyme, « Paris et Bucarest déclarent la guerre à l'exploitation des jeunes Roumains » *Le Progrès*, 29 juillet 2002.

Tonino Serafini , « Mendicité agressive et utilisation des mineurs sont visées. En Ile de France, la manière forte contre les Roms. Les maires répondent aux occupations de terrains par l'expulsion », *Libération*, 30 juillet 2002.

Sophie Landrin, « Des Roumains soupçonnés d'entretenir un réseau de mendiant ont été interpellés. A Nice et à Lyon, leurs “protégés” sont placés aux carrefours pour faire la quête. Souvent handicapés, ils sont parqués dans des bidonvilles » , *Le Monde*, 30-31 juillet 2002.

Christophe Châtelot, Nicolas Bourcier, « Immigration : les filières de l'Est ». *Le Monde*, samedi 3 août 2002.

Bertrand Bissuel , « Amalgames et réactions de rejet inquiètent les Tsiganes. Les Roms réfugiés en France et associés aux fait divers commis par une minorité d'entre eux craignent les conséquences de la coopération que Nicolas Sarkozy veut mettre en place avec la Roumanie. Le rassemblement de Damblain a dû faire face à l'hostilité des élus », *Le Monde*, 24 août 2002.

Sophie Landrin, « Aux portes de Lyon, il n'y avait plus de bidonvilles depuis 1962... », *Le Monde*, 22 septembre, 2002

Sophie Landrin, « Aux portes de Lyon, 400 Roms dans la boue et les ordures. Le tribunal doit statuer ce jeudi sur la demande d'expulsion déposée par la communauté urbaine », *Le Monde*, 28 novembre 2002.

2003

Bertrand Bissuel « Une astuce juridique du ministère de l'intérieur pour expulser les Roms en situation régulière », *Le Monde*, mai 2003.

M-J. Dufour « Les Roumains, un vrai casse-tête », *Le Progrès*, 29 septembre 2003.

2004

Lucile Marbeau, « Les Roms, victimes de la réforme de l'AME », in *JT Digipresse.com*, vendredi 30 janvier 2004.

Olivier Bertrand, « Roms en Stationnement gênant à Lyon. La police a détruit à plusieurs reprises les voitures des habitants du bidonville de Gerland » *Libération*, mardi 16 mars 2004

Minority Rights Group International, « Les Roms, victimes oubliées du Kosovo », *Le courrier des Balkans*, traduit par Jacqueline Dérens, mercredi 7 avril 2004, en consultation sur : <http://www.balkans.eu.org/article4305.html>